

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'EAU
ET DE L'ÉNERGIE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF WATER RESOURCES
AND ENERGY

COMMISSION CENTRALE DE CONTROLE DES MARCHES DES
SERVICES ET DES PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**Dossier d'Appel d'Offres National Restreint
N° _____ /AONR/MINEE/PAHBW/CCCM-SPI/2020 du _____
pour le recrutement d'un Bureau d'Etudes Techniques en
vue de la réalisation d'une Evaluation Environnementale et
Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan
d'Action et de Réinstallation (PAR) du Projet
d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak**

(EN PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT : BIP MINEE 2020 et suivants

IMPUTATION : 54 32 421 02 4410104 2319

COMMISSION CENTRALE DE CONTROLE DES MARCHES DES
SERVICES ET DES PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**Dossier d'Appel d'Offres National Restreint
N° _____ /AONR/MINEE/PAHBW/CCCM-SPI/2020 du _____
pour le recrutement d'un Bureau d'Etudes Techniques en
vue de la réalisation d'une Evaluation Environnementale et
Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan**

TABLE DE MATIERES

PIECE N°0 : LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER	5
PIECE N°1 AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO).....	8
PIECE N°2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO).....	19
1. Introduction	21
2. Eclaircissements, modifications apportées au DAO et recours.....	23
3. Etablissement des propositions.....	23
4. soumission, réception et ouverture des propositions	25
5. Evaluation des propositions.....	26
6. Négociations	28
7. Attribution du contrat.....	29
8. Publication des résultats d'attribution et recours	29
9. Confidentialité	29
10. Signature du marché.....	30
11. Cautionnement définitif.....	30
PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)	31
PIECE N°4 : CAHIER DE CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)	42
CHAPITRE I : GENERALITES	45
Article 1 : Objet du marché	45
Article 2 : Procédure de passation du marché.....	45
Article 3 : Définitions et attributions	45
Article 4 : Langue, lois et règlements applicables.....	45
Article 5 : Pièces constitutives du marché.....	46
Article 6 : Textes généraux applicables	46
Article 7 : Communication	47
Article 8 : Ordres de service.....	48
Article 9 : Marchés à tranches conditionnelles	48
Article 10 : Matériel et personnel du consultant.....	48
CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES.....	49
Article 11 : Garanties et cautions.....	49
Article 12 : Montant du marché.....	50
Article 13 : Lieu et mode de paiement	50
3. Etablissement des propositions	23
4. soumission, réception et ouverture des propositions	25
5. Evaluation des propositions.....	26
6. Négociations	28
7. Attribution du contrat.....	29
8. Publication des résultats d'attribution et recours	29
9. Confidentialité	29
10. Signature du marché.....	30
11. Cautionnement définitif	30
PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)	31
PIECE N°4 : CAHIER DE CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)	42
CHAPITRE I : GENERALITES	45

Article 22 : Régime fiscal et douanier	53
Article 23 : Timbres et enregistrement des marchés	53
CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS	53
Article 24 : Consistance des prestations	53
Article 25 : Délais d'exécution du marché	53
Article 26 : Obligations du Maître d'Ouvrage	53
Article 27 : Obligations du consultant	54
Article 28 : Assurances	54
Article 29 : Programme d'exécution	55
Article 30 : Agrément du personnel	55
Article 31 : Sous-traitance	55
CHAPITRE IV : DE LA RECETTE	56
Article 32 : Commission de suivi et recette	56
Article 33 : Recette des prestations	56
CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES	56
Article 34 : Cas de force majeure	56
Article 35 : Résiliation du marché	57
Article 36 : Différends et litiges	57
Article 37 : Edition et diffusion du présent marché	57
Article 38 et dernier : Entrée en vigueur du marché	57
PIECE N°5 : TERMES DE REFERENCE DE L'APPEL D'OFFRE (TDR)	58
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	59
II. OBJECTIFS DE L'EESS	60
III. MANDAT DU CONSULTANT	61
IV. LIVRABLES ATTENDUS DE L'ETUDE	69
V. ECHANGES D'INFORMATIONS ET REUNION	74
VI. ATELIER DE VALIDATION DES LIVRABLES	74
VII. CALENDRIER D'EXECUTION DES PRESTATIONS	74
VIII. ORGANISATION ET OBLIGATION	75
IX. EXPERTISES REQUISES	75
X. ORGANISATION ET GESTION DE L'ETUDE	76
XI. SUIVI ET SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DE L'ÉTUDE	76
XII. OBLIGATIONS DU MAITRE D'OUVRAGE	77
Article 28 : Assurances	54
Article 29 : Programme d'exécution	55
Article 30 : Agrément du personnel	55
Article 31 : Sous-traitance	55
CHAPITRE IV : DE LA RECETTE	56
Article 32 : Commission de suivi et recette	56
Article 33 : Recette des prestations	56
CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES	56
Article 34 : Cas de force majeure	56
Article 35 : Résiliation du marché	57
Article 36 : Différends et litiges	57

4C. Observations et suggestions du consultant sur les termes de référence et sur les données devant être fournis par le Maître d'Ouvrage	84
4D. Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission	85
4E. Composition de l'équipe et responsabilités de ses membres	85
4F. Modèle de Curriculum Vitae (CV) du personnel spécialisé proposé.....	86
4G. Calendrier du personnel spécialisé.....	88
4H. Calendrier des activités (programme de travail)	88
PIÈCE N°7 : PROPOSITION FINANCIÈRE, TABLEAUX TYPES	89
7. A. Lettre de soumission de la proposition financière	91
7. B. Etat récapitulatif des coûts	92
7. C. Ventilation des coûts par activité.....	92
7. D. Coûts unitaires du personnel clé.....	92
7. E. Coûts unitaires du personnel d'exécution	93
7. F. Ventilation de la rémunération par activité	93
7. G. Frais remboursables par activité.....	93
7. H. Autres frais	93
7. I. Cadre du bordereau des prix unitaires	94
7. J. Cadre du détail quantitatif et estimatif.....	99
PIÈCE N°8 : MODÈLE DE MARCHÉ	100
PIÈCE N°9 : MODÈLES DES PIÈCES À UTILISER PAR LE SOUMISSIONNAIRE	105
Annexe n°1 : Déclaration d'intention de soumissionner	107
Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission.....	108
Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif	109
Annexe n° 5 : Modèle de cautionnement provisoire	111
PIÈCE N°10 : JUSTIFICATIFS DES ÉTUDES PRÉALABLES	112
PIÈCE N°11 : GRILLE D'ÉVALUATION DES OFFRES.....	113
PIÈCE N°12 : LISTE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISÉS À ÉMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHÉS PUBLICS	117

PIÈCE N°7 : PROPOSITION FINANCIÈRE, TABLEAUX TYPES	89
7. A. Lettre de soumission de la proposition financière	91
7. B. Etat récapitulatif des coûts	92
7. C. Ventilation des coûts par activité.....	92
7. D. Coûts unitaires du personnel clé.....	92
7. E. Coûts unitaires du personnel d'exécution	93
7. F. Ventilation de la rémunération par activité	93
7. G. Frais remboursables par activité.....	93
7. H. Autres frais	93
7. I. Cadre du bordereau des prix unitaires	94
7. J. Cadre du détail quantitatif et estimatif.....	99

**PIECE N°0 : LETTRE D'INVITATION A
SOUSSIONNER**

PIECE N°0 : LETTRE D'INVITATION A

Recu le 15/07/2020

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DE L'EAU ET
DE L'ÉNERGIE

PROJET D'AMENAGEMENT HYDRO-
ELECTRIQUE DE BINI A WARAK



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF WATER RESOURCES
AND ENERGY



000 02630

20/MINEE/PAHBW/UO-DPI/PES/bd

15 JUL 2020

LETTRÉ D'INVITATION A SOUMISSIONNER

A/To

Madame/Monsieur le Mandataire du BET CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHE FORESTIERES APLLIQUEES ET DE DEVELOPPEMENT (CARFAD), B.P : 30 588 Yaoundé ;

Objet: Sélection d'un Bureau d'Etudes Techniques en vue de la réalisation d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak (en procédure d'urgence).

Financement : BIP MINEE exercices 2020 et suivants **Imputation :** 54 32 421 02 4410104 2319

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été préqualifié pour le projet cité en objet, et que vous êtes donc admis à soumissionner à l'Appel d'Offre National Restreint pour le recrutement d'un Bureau d'Etudes Techniques devant réaliser une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak.

Je vous invite dès lors, ainsi que les autres concurrents préqualifiés, à soumissionner pour l'exécution des prestations du marché relatif au projet cité en référence.

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré moyennant paiement des frais d'acquisition d'une somme non remboursable de deux cent mille

LETTRÉ D'INVITATION A SOUMISSIONNER

A/To

Madame/Monsieur le Mandataire du BET CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHE FORESTIERES APLLIQUEES ET DE DEVELOPPEMENT (CARFAD), B.P : 30 588 Yaoundé ;

Objet: Sélection d'un Bureau d'Etudes Techniques en vue de la réalisation d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak (en procédure d'urgence).

Financement : BIP MINEE exercices 2020 et suivants **Imputation :** 54 32 421 02

Marchés Publics du Ministère de l'Eau et de l'Energie, TEL (237) 22 23 00 13, FAX (237) 22 22 61 77, 3^{ème} étage, porte N°03T12 de la TOUR Immeuble Ministériel, BP : 70 Yaoundé, au plus tard le 12 AIG 2020 à 14 heures, heure locale. Les plis seront ouverts immédiatement à 15 heures en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis.

La présente lettre d'invitation est adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte ci-après, issus des résultats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt N° 0002/20/ASMI/PAHBW/UO-DP du 01^{er} avril 2020 pour la présélection des Bureaux d'Etudes Techniques (BET) en vue de la réalisation d'une Evaluation Environnementale Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak.

Il s'agit de :

Bureaux d'Etudes Techniques	Adresses
CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHE FORESTIERES APLLIQUEES ET DE DEVELOPPEMENT (CARFAD)	BP : 30 588 Yaoundé Email : carfadcameroun@yahoo.fr Tel : +237 222 31 08 92/699 95 01 05
Groupement : AGORA CONSULTING / ERE DEVELOPPEMENT ;	BP : 11 487 Yaoundé ; Email : secretariateredev@yahoo.fr Tel : +237 222 23 25 94/699 93 65 37
Groupement : POUM'S SARL / SANY'S GLOBAL CONSULTING ;	BP : 14 300 Yaoundé Email : kekomiclovis@yahoo.fr Tel : +237 696 71 13 51/ 674 49 00 75
TROPICAL FOREST MANAGEMENT (TFM)	BP : 14 734 Yaoundé Email : contact@tfminfo.com Tel : +237 678 64 80 09/669 44 03 14

Les candidats de cette liste restreinte ne peuvent pas s'associer en groupement.

Je vous demande de bien vouloir me faire connaître à l'adresse ci-après : Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Eau et de l'Energie, au service des Marchés Publics, à l'Immeuble de l'Emergence, à Yaoundé, BP : 70 et dans un délai maximum de sept (07) jours à partir de la réception de la présente lettre d'invitation à soumissionner que vous avez reçu cette lettre d'invitation, et si vous soumettez ou non. Faute de quoi votre désistement sera constaté.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. /-*ok*

Le Ministre de l'Eau et de l'Energie

(Maitre d'Ouvrage)

Ampliations :

- MINMAP;
- ARMP;

Bien le 15/04/2020
 d'Etudes Techniques (BET) en vue de la réalisation d'une Evaluation Environnementale Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak.

Il s'agit de :

Bureaux d'Etudes Techniques	Adresses
CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHE FORESTIERES APLLIQUEES ET DE DEVELOPPEMENT (CARFAD)	BP : 30 588 Yaoundé Email : carfadcameroun@yahoo.fr Tel : +237 222 31 08 92/699 95 01 05
Groupement : AGORA CONSULTING / ERE DEVELOPPEMENT ;	BP : 11 487 Yaoundé ; Email : secretariateredev@yahoo.fr Tel : +237 222 23 25 94/699 93 65 37
Groupement : POUM'S SARL / SANY'S GLOBAL CONSULTING ;	BP : 14 300 Yaoundé Email : kekomiclovis@yahoo.fr Tel : +237 696 71 13 51/ 674 49 00 75
TROPICAL FOREST MANAGEMENT	BP : 14 734 Yaoundé Email : contact@tfminfo.com

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'EAU ET
DE L'ÉNERGIE

PROJET D'AMENAGEMENT HYDRO-
ELECTRIQUE DE BINI A WARAK

000 02 6 2 8

20/MINEE/PAHBW/UO-DP/PES/bd



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF WATER RESOURCES
AND ENERGY

Reçu le 15-07-2020
Nanko Gérard Ledoué P.O.

Yaoundé, le 13 JUL 2020

LETTRÉ D'INVITATION A SOUMISSIONNER

A/To

Madame/Monsieur le Mandataire du Groupement : **AGORA CONSULTING/ERE DEVELOPPEMENT** 11 487 Yaoundé ;

Objet: Sélection d'un Bureau d'Etudes Techniques en vue de la réalisation d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak (en procédure d'urgence).

Financement : BIP MINEE exercices 2020 et suivants **Imputation :** 54 32 421 02 4410104 2319

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été préqualifié pour le projet cité en objet, et que vous êtes donc admis à soumissionner à l'Appel d'Offre National Restreint pour le recrutement d'un Bureau d'Etudes Techniques devant réaliser une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (**EESS**) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak.

Je vous invite dès lors, ainsi que les autres concurrents préqualifiés, à soumissionner pour l'exécution des prestations du marché relatif au projet cité en référence.

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré moyennant paiement des frais d'acquisition d'une somme non remboursable de **deux cent mille (200 000) de FCFA** au Trésor Public au titre des frais d'achat de dossier à la

LETTRÉ D'INVITATION A SOUMISSIONNER

A/To

Madame/Monsieur le Mandataire du Groupement : **AGORA CONSULTING/ERE DEVELOPPEMENT** 11 487 Yaoundé ;

Objet: Sélection d'un Bureau d'Etudes Techniques en vue de la réalisation d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak (en procédure d'urgence).

Financement : BIP MINEE exercices 2020 et suivants **Imputation :** 54 32 421 02 4410104 2319

(237) 22 22 61 77, 3^{ème} étage, porte N°03T12 de la TOUR Immeuble Ministériel, BP : 70 Yaoundé, au plus tard le 2 AUG 2020 à 14 heures, heure locale. Les plis seront ouverts immédiatement à 15 heures en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis.

La présente lettre d'invitation est adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte ci-après, issus des résultats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt N° 0002/20/ASMI/PAHBW/UO-DP du 01^{er} avril 2020 pour la présélection des Bureaux d'Etudes Techniques (BET) en vue de la réalisation d'une Evaluation Environnementale Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak.

Il s'agit de :

Bureaux d'Etudes Techniques	Adresses
CENTRE AFRICAÏN DE RECHERCHE FORESTIERES APLLIQUEES ET DE DEVELOPPEMENT (CARFAD)	BP : 30 588 Yaoundé Email : carfadcameroun@yahoo.fr Tel : +237 222 31 08 92/699 95 01 05
Groupement : AGORA CONSULTING / ERE DEVELOPPEMENT ;	BP : 11 487 Yaoundé ; Email : secretariateredev@yahoo.fr Tel : +237 222 23 25 94/699 93 65 37
Groupement : POUM'S SARL / SANY'S GLOBAL CONSULTING ;	BP : 14 300 Yaoundé Email : kekomiclovis@yahoo.fr Tel : +237 696 71 13 51/ 674 49 00 75
TROPICAL FOREST MANAGEMENT (TFM)	BP : 14 734 Yaoundé Email : contact@tfminfo.com Tel : +237 678 64 80 09/669 44 03 14

Les candidats de cette liste restreinte ne peuvent pas s'associer en groupement.

Je vous demande de bien vouloir me faire connaître à l'adresse ci-après : Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Eau et de l'Energie, au service des Marchés Publics, à l'Immeuble de l'Emergence, à Yaoundé, BP : 70 et dans un délai maximum de sept (07) jours à partir de la réception de la présente lettre d'invitation à soumissionner que vous avez reçu cette lettre d'invitation, et si vous soumettez ou non. Faute de quoi votre désistement sera constaté.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. / *exp*

Le Ministre de l'Eau et de l'Energie
(Maitre d'Ouvrage)

Ampliations :

- MINMAP;
- ARMP;
- MINFF.



Environnementale Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak.

Il s'agit de :

Bureaux d'Etudes Techniques	Adresses
CENTRE AFRICAÏN DE RECHERCHE FORESTIERES APLLIQUEES ET DE DEVELOPPEMENT (CARFAD)	BP : 30 588 Yaoundé Email : carfadcameroun@yahoo.fr Tel : +237 222 31 08 92/699 95 01 05
Groupement : AGORA CONSULTING / ERE DEVELOPPEMENT ;	BP : 11 487 Yaoundé ; Email : secretariateredev@yahoo.fr Tel : +237 222 23 25 94/699 93 65 37
Groupement : POUM'S SARL / SANY'S GLOBAL CONSULTING ;	BP : 14 300 Yaoundé Email : kekomiclovis@yahoo.fr Tel : +237 696 71 13 51/ 674 49 00 75
TROPICAL FOREST MANAGEMENT	BP : 14 734 Yaoundé Email : contact@tfminfo.com

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'EAU ET
DE L'ÉNERGIE

PROJET D'AMENAGEMENT HYDRO-
ELECTRIQUE DE BINI A WARAK

000 026 29
N°

20/MINEE/PAHBW/UO-DP/PES/bd



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF WATER RESOURCES
AND ENERGY

Kekomi Blouis
président Directeur Général
15/07/20
JUIL 2020

LETTRÉ D'INVITATION A SOUMISSIONNER

A/To

Madame/Monsieur le Mandataire du Groupement : **POUM'S SARL/SANY'S GLOBAL CONSULTING** BP : 14 300 Yaoundé ;

Objet: Sélection d'un Bureau d'Etudes Techniques en vue de la réalisation d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak (en procédure d'urgence).

Financement : BIP MINEE exercices 2020 et suivants **Imputation :** 54 32 421 02 4410104 2319

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été préqualifié pour le projet cité en objet, et que vous êtes donc admis à soumissionner à l'Appel d'Offre National Restreint pour le recrutement d'un Bureau d'Etudes Techniques devant réaliser une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak.

Je vous invite dès lors, ainsi que les autres concurrents préqualifiés, à soumissionner pour l'exécution des prestations du marché relatif au projet cité en référence.

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré moyennant paiement des frais d'acquisition d'une somme non remboursable de deux cent mille (200 000) de FCFA au Trésor Public au titre des frais d'achat de copies à la

000 026 29
N°

20/MINEE/PAHBW/UO-DP/PES/bd

Kekomi Blouis
président Directeur Général
15/07/20
JUIL 2020

LETTRÉ D'INVITATION A SOUMISSIONNER

A/To

Madame/Monsieur le Mandataire du Groupement : **POUM'S SARL/SANY'S GLOBAL CONSULTING** BP : 14 300 Yaoundé ;

Objet: Sélection d'un Bureau d'Etudes Techniques en vue de la réalisation d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak (en procédure d'urgence).

(237) 22 22 61 77, 3^{ème} étage, porte N°03T12 de la TOUR Immeuble Ministériel, BP : 70 Yaoundé, au plus tard le 12 AUG 2020 à 14 heures, heure locale. Les plis seront ouverts immédiatement à 15 heures en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis.

La présente lettre d'invitation est adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte ci-après, issus des résultats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt N° 0002/20/ASMI/PAHBW/UO-DP du 01^{er} avril 2020 pour la présélection des Bureaux d'Etudes Techniques (BET) en vue de la réalisation d'une Evaluation Environnementale Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak.

Il s'agit de :

Bureaux d'Etudes Techniques	Adresses
CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHE FORESTIERES APLLIQUEES ET DE DEVELOPPEMENT (CARFAD)	BP : 30 588 Yaoundé Email :carfadcameroun@yahoo.fr Tel : +237 222 31 08 92/699 95 01 05
Groupement : AGORA CONSULTING / ERE DEVELOPPEMENT ;	BP : 11 487 Yaoundé ; Email :secretariateredev@yahoo.fr Tel : +237 222 23 25 94/699 93 65 37
Groupement : POUM'S SARL / SANY'S GLOBAL CONSULTING ;	BP : 14 300 Yaoundé Email : kekomiclovis@yahoo.fr Tel : +237 696 71 13 51/ 674 49 00 75
TROPICAL FOREST MANAGEMENT (TFM)	BP : 14 734 Yaoundé Email :contact@tfminfo.com Tel : +237 678 64 80 09/669 44 03 14

Les candidats de cette liste restreinte ne peuvent pas s'associer en groupement.

Je vous demande de bien vouloir me faire connaître à l'adresse ci-après : Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Eau et de l'Energie, au service des Marchés Publics, à l'Immeuble de l'Emergence, à Yaoundé, BP : 70 et dans un délai maximum de sept (07) jours à partir de la réception de la présente lettre d'invitation à soumissionner que vous avez reçu cette lettre d'invitation, et si vous soumettez ou non. Faute de quoi votre désistement sera constaté.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. /-*aw*

Le Ministre de l'Eau et de l'Energie
(Maitre d'Ouvrage)

Ampliations :

MINMAP:
0002/20/ASMI/PAHBW/UO-DP du 01^{er} avril 2020 pour la présélection des Bureaux d'Etudes Techniques (BET) en vue de la réalisation d'une Evaluation Environnementale Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak.

Il s'agit de :

Bureaux d'Etudes Techniques	Adresses
CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHE FORESTIERES APLLIQUEES ET DE DEVELOPPEMENT (CARFAD)	BP : 30 588 Yaoundé Email :carfadcameroun@yahoo.fr Tel : +237 222 31 08 92/699 95 01 05
Groupement : AGORA CONSULTING / ERE DEVELOPPEMENT ;	BP : 11 487 Yaoundé ; Email :secretariateredev@yahoo.fr Tel : +237 222 23 25 94/699 93 65 37
Groupement : POUM'S SARL / SANY'S	BP : 14 300 Yaoundé Email : kekomiclovis@yahoo.fr

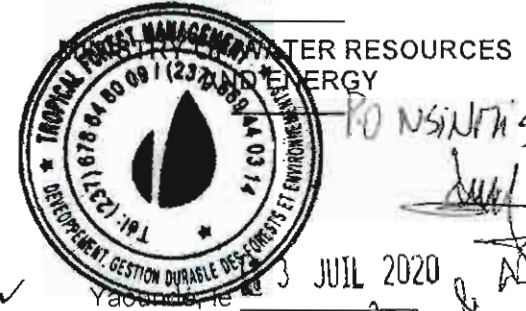
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'EAU ET
DE L'ENERGIE

PROJET D'AMENAGEMENT HYDRO-
ELECTRIQUE DE BINI A WARAK



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland



000 02 6 3 1

20/MINEE/PAHBW/UO-DP/PES/bd

JUL 2020

LETTR E D'INVITATION A SOUMISSIONNER

A/To

Madame/Monsieur le Mandataire du BET TROPICAL FOREST MANAGEMENT (TFM), B.P : 14 734 Yaoundé ;

Objet: Sélection d'un Bureau d'Etudes Techniques en vue de la réalisation d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak (en procédure d'urgence).

Financement : BIP MINEE exercices 2020 et suivants **Imputation :** 54 32 421 02 4410104 2319

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été préqualifié pour le projet cité en objet, et que vous êtes donc admis à soumissionner à l'Appel d'Offre National Restreint pour le recrutement d'un Bureau d'Etudes Techniques devant réaliser une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak.

Je vous invite dès lors, ainsi que les autres concurrents préqualifiés, à soumissionner pour l'exécution des prestations du marché relatif au projet cité en référence.

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré moyennant paiement des frais d'acquisition d'une somme non remboursable de deux cent mille (200 000) de FCFA au Trésor Public au titre des frais d'achat de dossier à la

LETTR E D'INVITATION A SOUMISSIONNER

A/To

Madame/Monsieur le Mandataire du BET TROPICAL FOREST MANAGEMENT (TFM), B.P : 14 734 Yaoundé ;

Objet: Sélection d'un Bureau d'Etudes Techniques en vue de la réalisation d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak (en procédure d'urgence).

Financement : BIP MINEE exercices 2020 et suivants **Imputation :** 54 32 421 02 4410104 2319

(237) 22 22 61 77, 3^{ème} étage, porte N°03T12 de la TOUR Immeuble Ministériel, BP : 70 Yaoundé, au plus tard le 12 AUG 2020 à 14 heures, heure locale. Les plis seront ouverts immédiatement à 15 heures en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis.

La présente lettre d'invitation est adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte ci-après, issus des résultats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt N° 0002/20/ASMI/PAHBW/UO-DP du 01^{er} avril 2020 pour la présélection des Bureaux d'Etudes Techniques (BET) en vue de la réalisation d'une Evaluation Environnementale Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak.

Il s'agit de :

Bureaux d'Etudes Techniques	Adresses
CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHE FORESTIERES APPLIQUEES ET DE DEVELOPPEMENT (CARFAD)	BP : 30 588 Yaoundé Email : carfadcameroun@yahoo.fr Tel : +237 222 31 08 92/699 95 01 05
Groupement : AGORA CONSULTING / ERE DEVELOPPEMENT ;	BP : 11 487 Yaoundé ; Email : secretariateredev@yahoo.fr Tel : +237 222 23 25 94/699 93 65 37
Groupement : POUM'S SARL / SANY'S GLOBAL CONSULTING ;	BP : 14 300 Yaoundé Email : kekomiclovis@yahoo.fr Tel : +237 696 71 13 51/ 674 49 00 75
TROPICAL FOREST MANAGEMENT (TFM)	BP : 14 734 Yaoundé Email : contact@tfminfo.com Tel : +237 678 64 80 09/669 44 03 14

Les candidats de cette liste restreinte ne peuvent pas s'associer en groupement.

Je vous demande de bien vouloir me faire connaître à l'adresse ci-après : Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Eau et de l'Energie, au service des Marchés Publics, à l'Immeuble de l'Emergence, à Yaoundé, BP : 70 et dans un délai maximum de sept (07) jours à partir de la réception de la présente lettre d'invitation à soumissionner que vous avez reçu cette lettre d'invitation, et si vous soumettez ou non. Faute de quoi votre désistement sera constaté.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. / *[Signature]*

Le Ministre de l'Eau et de l'Energie
(Maitre d'Ouvrage)

Ampliations :

- MINMAP;
- ARMP;
- MINEE;
- ND/DAHRIW



Environnementale Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak.

Il s'agit de :

Bureaux d'Etudes Techniques	Adresses
CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHE FORESTIERES APPLIQUEES ET DE DEVELOPPEMENT (CARFAD)	BP : 30 588 Yaoundé Email : carfadcameroun@yahoo.fr Tel : +237 222 31 08 92/699 95 01 05
Groupement : AGORA CONSULTING / ERE DEVELOPPEMENT ;	BP : 11 487 Yaoundé ; Email : secretariateredev@yahoo.fr Tel : +237 222 23 25 94/699 93 65 37
Groupement : POUM'S SARL / SANY'S GLOBAL CONSULTING ;	BP : 14 300 Yaoundé Email : kekomiclovis@yahoo.fr Tel : +237 696 71 13 51/ 674 49 00 75
TROPICAL FOREST MANAGEMENT	BP : 14 734 Yaoundé Email : contact@tfminfo.com

PIECE N°1 AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)

PIECE N°1 AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DE L'EAU
ET DE L'ÉNERGIE

PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDRO-
ELECTRIQUE DE BINI A WARAK



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF WATER RESOURCES
AND ENERGY

Avis d'Appel d'Offres National Restreint

0000N023 /AONR/MINEE/CCCM-SPI/2020 d 3 4 JUL 2020
Bureau d'Etudes Techniques en vue de la réalisation d'une Evaluation
Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan
d'Action et de Réinstallation (PAR) du Projet d'Aménagement Hydroélectrique
de Bini à Warak (EN PROCEDURE D'URGENCE)

Financement : BIP MINEE 2020 et suivants,

Imputation : 54 32 421 02 4410104 2319

1- Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre du présent Appel d'Offres, **Le Ministre de l'Eau et de l'Energie**, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak, situé dans l'Arrondissement de Ngan-Ha, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua, un Appel d'Offres National Restreint pour la réalisation de l'opération susmentionnée.

Le présent Appel d'Offres fait suite à la Sollicitation à Manifestation d'Intérêt N° 002/20/ASMI/MINEE/PAHBW/UO-DP du 01 Avril 2020 et publié le 02 avril 2020 dans le journal de l'Agence Régulation des Marchés Publics (ARMP).

2- Consistance des prestations

Les Prestations comprennent notamment :

- Identifier et évaluer les enjeux des différents projets à implémenter dans le cadre de la mise en œuvre du PAR ;
- Analyser les composantes retenues pour la mise en œuvre du PAR dans le cadre du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak ;
- Faire un plan d'aménagement de lotissement respectueux de l'environnement des différents sites de recasement ;

Avis d'Appel d'Offres National Restreint

0000N023 /AONR/MINEE/CCCM-SPI/2020 d 3 4 JUL 2020
Bureau d'Etudes Techniques en vue de la réalisation d'une Evaluation
Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan
d'Action et de Réinstallation (PAR) du Projet d'Aménagement Hydroélectrique
de Bini à Warak (EN PROCEDURE D'URGENCE)

Financement : BIP MINEE 2020 et suivants,

Imputation : 54 32 421 02 4410104 2319

1- Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre du présent Appel d'Offres, **Le Ministre de l'Eau et de l'Energie**, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak, situé dans l'Arrondissement de Ngan-Ha, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua, un Appel d'Offres National Restreint pour la réalisation de l'opération susmentionnée.

- Identifier les risques liés à la mise en œuvre des politiques, plans et programmes en rapport avec la mise en œuvre du PAR ;
- Analyser les indicateurs socio-économiques, environnementaux et de performance devant traduire les préoccupations de toutes les parties prenantes ainsi que les indicateurs de vulnérabilité et de résilience des différentes infrastructures et des populations concernées liés aux changements climatiques ;
- Evaluer les capacités institutionnelles à traiter les enjeux environnementaux et sociaux, ainsi que des conclusions et recommandations ;
- Proposer un plan de renforcement de capacité du personnel du Maître d’Ouvrage dans la mise en œuvre du PAR ;
- Proposer des mesures de gestion des enjeux environnementaux et sociaux identifiés ;
- Analyser la portée et la nature des effets résiduels et/ou cumulatifs. L'analyse doit décrire à l'aide de détails adéquats, les effets environnementaux potentiels qui peuvent subsister après la prise en compte de mesures d'atténuation et d'amélioration ;
- Elaborer des directives et guides de prise en compte des diligences environnementales et sociales dans les politiques, plans, programmes et projets lors de la mise en œuvre de la politique du Maître d’Ouvrage dans le cadre du PAR ;

3- Délai d'exécution

Le délai prévu par le **Maître d’Ouvrage** pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres est de **huit (08) mois**.

4- Allotissement

Les prestations à exécuter sont en un **lot unique**.

5- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l’opération à l’issue des études préalables est de trois-cents cinquante millions (**350 000 000**) **francs CFA**.

6- Participation et origine

La participation au présent Appel d’Offres est restreinte à égalité de conditions aux Bureaux d’Etudes Techniques nationaux suivants :

Bureaux d’Etudes Techniques	Adresses
CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHE FORESTIERES APLLIQUEES ET DE DEVELOPPEMENT (CARFAD)	BP : 30 588 Yaoundé Email : carfadcameroun@yahoo.fr Tel : +237 222 31 08 92/699 95 01 05
Groupement : AGORA CONSULTING / ERE DEVELOPPEMENT ;	BP : 11 487 Yaoundé ; Email : secretariateredev@yahoo.fr Tel : +237 222 23 25 94/699 93 65 37
Groupement : POUM’S SARL / SANY’S GLOBAL CONSULTING ;	BP : 14 300 Yaoundé Email : kekomiclovis@yahoo.fr Tel : +237 696 71 13 51/ 674 49 00 75
TROPICAL FOREST MANAGEMENT (TFM)	BP : 14 734 Yaoundé Email : contact@tfminfo.com Tel : +237 678 64 80 09/669 44 03 14

7- Financement

Les prestations objet du présent Appel d'offres sont financées par les Fonds de contrepartie du Projet inscrits dans le budget d'investissement public du MINEE, exercices 2020 et suivants sur la ligne d'imputation budgétaire n°**5432 421 02 4410104 2319**.

8- Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'une valeur de : **sept millions (7 000 000) de FCFA** (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres.

9- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales/Sous-Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance/Service des Marchés Publics du Ministère de l'Eau et de l'Energie, TEL (237) 22 23 00 13, FAX (237) 22 22 61 77, 3^{ème} étage, porte N°03T12 de l'Immeuble Ministériel N°1, BP : 70 Yaoundé.

10- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Direction des Affaires Générales/Sous-Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance/Service des Marchés Publics du Ministère de l'Eau et de l'Energie, TEL (237) 22 23 00 13, FAX (237) 22 22 61 77, 3^{ème} étage, porte N°03T12 de l'Immeuble Ministériel N°1, BP : 70 Yaoundé, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **deux cent mille (200 000) FCFA** payable au Trésor Public comme frais d'achat du DAO.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en indiquant leur adresse complète (BP., FAX, Téléphone, etc...).

11- Recevabilité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de **de FCFA** (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres.

9- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales/Sous-Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance/Service des Marchés Publics du Ministère de l'Eau et de l'Energie, TEL (237) 22 23 00 13, FAX (237) 22 22 61 77, 3^{ème} étage, porte N°03T12 de l'Immeuble Ministériel N°1, BP : 70 Yaoundé.

10- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, à la Direction des Affaires Générales/Sous-Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance/Service des Marchés Publics du Ministère de l'Eau et de l'Energie, TEL (237) 22 23 00 13, FAX (237) 22 22 61 77, 3^{ème} étage, porte N°03T12 de l'Immeuble Ministériel N°1, BP : 70 Yaoundé, au plus tard le ~~AUG 2020~~ 14 heures, et déposée contre récépissé. Et devront porter la mention.

Avis d'Appel d'Offres National Restreint

N°000023/ADNR/MINEE/CCCM-SPI/2020 pour le recrutement d'un Bureau d'Etudes Techniques en vue de la réalisation d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak

(EN PROCEDURE D'URGENCE)

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

NB: il est à noter qu'une offre financière témoin scellée sera produite en sus par les soumissionnaires et sera transmise à l'organisme en charge des Marchés Publics pour conservation.

13- Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administrative et technique interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle de l'offre financière des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le ~~2 AUG 2020~~ 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) auprès du Ministère de l'Eau et de l'Energie, siégeant au 2^{ème} étage du bâtiment abritant les Services Régionaux du Centre du MINEE, dans la salle de réunion, sise à Omnisport

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 75/100 points.

14- Critères d'évaluation des offres

N°000023/ADNR/MINEE/CCCM-SPI/2020 pour le recrutement d'un Bureau d'Etudes Techniques en vue de la réalisation d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak

(EN PROCEDURE D'URGENCE)

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

NB: il est à noter qu'une offre financière témoin scellée sera produite en sus par les soumissionnaires et sera transmise à l'organisme en charge des Marchés Publics pour conservation.

- Absence de l'agrément pour la réalisation des Etudes d'Impact Environnemental et Social valide ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois dernières années d'une part et de ne pas figurer sur la liste des entreprises défailtantes établies par le MINMAP d'autre part ;
- Absence de la capacité financière par une banque agréée supérieure ou égale **200 000 000 FCFA** ;

2. Critères essentiels

Les offres techniques seront notées suivant les critères essentiels ci-après :

- Présentation des offres **02 points**
- Références du Bureau d'Etudes Techniques pertinentes pour la mission : **20 points**
- Méthodologie et plan de travail proposé par rapport aux Termes De Référence : **25 points**
- Qualifications et expérience du personnel du BET : **40 points**
- Moyens matériels et logistiques : **13 points**

15- Evaluation des offres financières

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura été déclarée recevable à l'issue de l'examen de la conformité des pièces administratives (1^{ère} étape) et de l'évaluation technique (2^{ème} étape) seront évaluées et notées en fonction des critères ci-après : $NM = MMd \times 100 / MS$; NM= Note relative au montant de l'offre financière du soumissionnaire ; MMd= Montant évalué de l'offre la **mieux-disante** ; MS = Montant évalué du soumissionnaire.

Une pondération sera faite entre la note technique et la note financière pour obtenir la note finale N (note technico-financière) suivant la formule ci-après :

$$N = [(70 \times \text{Note Technique}) + (30 \times \text{Note Financière})] / 100$$

16. Méthode de sélection du consultant

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection telle qu'indiquée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

17. Attribution

Le Ministre de l'Eau et de l'Energie attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la **mieux-disante** et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Direction du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak,

Siège Sociale 881, Rue Charles BINDZI (DRAGAGES) ; B.P : 16 430 Yaoundé ; Tél : 242 989 605.

20. Dénonciation de tout acte de corruption

Bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/699 37 07 48.

Yaoundé le, 14 JUL 2020

Le Ministre de l'Eau et de l'Energie,
« Maître d'ouvrage »

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- CIPM/MINEE
- DP/PAHBW
- AFFICHAGE/CHRONOS
- www.minee.com

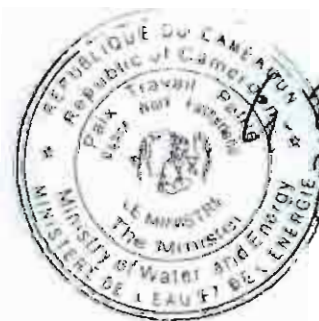


Gaston
LOUNDOU ESSOMBA Gaston

Le Ministre de l'Eau et de l'Energie,
« Maître d'ouvrage »

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- CIPM/MINEE
- DP/PAHBW
- AFFICHAGE/CHRONOS
- www.minee.com



Gaston
LOUNDOU ESSOMBA Gaston

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DE L'EAU
ET DE L'ÉNERGIE

PROJET D'AMENAGEMENT HYDRO-
ELECTRIQUE DE BINI A WARAK



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF WATER RESOURCES
AND ENERGY

Restricted National Invitation to Tender

0060 000 231 /AONR/MINEE/CCCM-SPI/2020 OF 14 JUL 2020

For the recruitment of a technical consulting firm to carry out the strategic environmental and social assessment (SESA) for the implementation of the resettlement action plan of the Bini a Warak Hydropower Development Project
(IN EMERGENCY PROCEDURE)

Funding: BIP MINEE's 2020 and following

Budget allocation: 54 32 421 02 4410104 2319

1- Purpose of the Invitation to Tender

Within the framework of this Invitation to tender, the **Minister of Water and Energy**, Contracting Authority, hereby launches, on behalf of the BINI A WARAK HYDROELECTRIC DEVELOPMENT PROJECT, located in the Ngan-Ha Subdivision, Vina Division, Adamawa Region, and a Restricted National Invitation to tender for the implementation of the above-mentioned operation.

This Invitation to Tender follows the Request for Expression of Interest N°. 002/20/ ASMI/MINEE/PAHBW/UO-DP of April 1th 2020 and published on April 2nd 2020 in the journal of the Public Contracts Regulatory Agency (ARMP).

2- Nature of services

The Services include in particular :

- Identifying and assessing the challenges of the various projects to be implemented within the framework of the implementation of the RAP;
- Analyzing the component selected for the implementation of the RAP as part of the Bini a Warak Hydropower Development project;
- Make an environment-friendly subdivision development plan of the various resettlement sites;
- Conducting a study on the reference environmental situation and its evolution with and without the selected options;

0060 000 231 /AONR/MINEE/CCCM-SPI/2020 OF 14 JUL 2020

For the recruitment of a technical consulting firm to carry out the strategic environmental and social assessment (SESA) for the implementation of the resettlement action plan of the Bini a Warak Hydropower Development Project
(IN EMERGENCY PROCEDURE)

Funding: BIP MINEE's 2020 and following

Budget allocation: 54 32 421 02 4410104 2319

1- Purpose of the Invitation to Tender

Within the framework of this Invitation to tender, the **Minister of Water and Energy**, Contracting Authority, hereby launches, on behalf of the BINI A WARAK HYDROELECTRIC DEVELOPMENT PROJECT, located in the Ngan-Ha Subdivision,

- Analyzing the socio-economic, environmental and performance indicators expected to reflect the concerns of all stakeholders as well as the vulnerability and resilience indicators of the various facilities and the populations concerned in relation to climate change;
- Assessing the institutional capacities to deal with environmental and social issues, as well as conclusions and recommendations;
- Proposing a capacity building plan on the implementation of the Resettlement Action Plan for the Contracting Authority's staff;
- Proposing measures to manage the identified environmental and social issues;
- Analyzing the scope and nature of residual and/or cumulative effects. The analysis must describe, with adequate details, the potential environmental effects that may persist after implementing the mitigation and improvement measures;
- Developing guidelines and guides for including environmental and social due diligence in policies, plans, programs and projects during the implementation of the Contracting Authority's policy as part of the resettlement plan.

3- Execution time-limit

The period provided for by the **Contracting Authority** for the performance of the services covered by this Invitation to tender is **eight (8) months**.

4- Allotment

The services to be performed are in a **single lot**.

5- Estimated cost

The estimated cost of the operation at the end of the preliminary studies is **three hundred and fifty million (350,000,000) CFA FRANCS**.

6- Participation and origin

Participation is open on equal terms to the following national Technical Consulting Firms:

Technical Consulting Firms	Addresses
CENTRE AFRICAÏN DE RECHERCHE FORESTIERES APPLIQUEES ET DE DEVELOPPEMENT (CARFAD)	P.O. Box : 30 588 Yaoundé Email : carfadcameroun@yahoo.fr Tel : +237 222 31 08 92/699 95 01 05
Groupement : AGORA CONSULTING / ERE DEVELOPPEMENT ;	P.O. Box : 11 487 Yaoundé ; Email : secretariateredev@yahoo.fr

- Proposing measures to manage the identified environmental and social issues;
- Analyzing the scope and nature of residual and/or cumulative effects. The analysis must describe, with adequate details, the potential environmental effects that may persist after implementing the mitigation and improvement measures;
- Developing guidelines and guides for including environmental and social due diligence in policies, plans, programs and projects during the implementation of the Contracting Authority's policy as part of the resettlement plan.

3- Execution time-limit

The period provided for by the **Contracting Authority** for the performance of the services covered by this Invitation to tender is **eight (8) months**.

7- Funding

The services covered by this invitation to tender shall be financed by the project counterpart funds registered on public investment budget of MINEE 2020 and following allocation line No. **5432 421 02 4410104 2319**.

8- Bid Bond

Under pain of rejection, each bidder must attach to his administrative documents, a bid bond worth: **seven million (7,000,000) CFAF** (compliant with the model attached) issued by a first-class bank or an insurance company approved by the Ministry in charge of Finance as listed in Document 11 of the Tender File, and valid for thirty (30) days beyond the original date of validity of the offers.

9- Consultation of tender file

Upon publication of this notice, the Tender File can be consulted during working hours at the Department of General Affairs/Sub-Department of Budget, Material and Maintenance/Public Contracts Service of the Ministry of Water and Energy, TEL (237) 22 23 00 13, FAX (237) 22 22 61 77, 3rd floor, Room No. 03T12 of the Ministerial building No.1, P.O. Box: 70 Yaoundé.

10- Acquisition of the Tender File

The Tender File can be obtained from the Department of General Affairs, Sub-Department of Budget, Material and Maintenance/Public Contracts Service of the Ministry of Water and Energy, TEL (237) 22 23 00 13, FAX (237) 22 22 61 77, 3rd floor, Room No. 03T12 of the Ministerial building No.1, P.O. Box: 70 Yaoundé upon publication of this notice, against payment of a non-refundable sum of **two hundred thousand 200,000 CFAF** into the Treasury as the cost for purchasing the Tender File. When obtaining the Tender File, bidders must register by indicating their full address (P.O. Box, FAX, Telephone, etc).

11- Admissibility of bids

Under pain of rejection, the other required administrative documents must imperatively be produced in originals or true copies certified by the issuing service or an administrative authority in accordance with the provisions of the Special Regulations of the Invitation to Tender.

They must be dated less than three (3) months prior to the initial date of submission of tenders or have been established after the date of signature of the Notice of Invitation to Tender.

Any incomplete bid in accordance with the prescriptions of the Tender File will be the Ministry in charge of Finance as listed in Document 11 of the Tender File, and valid for thirty (30) days beyond the original date of validity of the offers.

9- Consultation of tender file

Upon publication of this notice, the Tender File can be consulted during working hours at the Department of General Affairs/Sub-Department of Budget, Material and Maintenance/Public Contracts Service of the Ministry of Water and Energy, TEL (237) 22 23 00 13, FAX (237) 22 22 61 77, 3rd floor, Room No. 03T12 of the Ministerial building No.1, P.O. Box: 70 Yaoundé.

10- Acquisition of the Tender File

The Tender File can be obtained from the Department of General Affairs, Sub-Department of Budget, Material and Maintenance/Public Contracts Service of the

12- Submission of bids

Each bid, drafted in English or French and in seven (7) copies including one (1) original and six (6) duplicates labelled as such must reach the Department of General Affairs/Sub-Department of Budget, Material and Maintenance/Public Contracts Service of the Ministry of Water and Energy, TEL (237) 22 23 00 13, FAX (237) 22 22 61 77, 3rd floor, Room No. 03T12 of the Ministerial building No.1, P.O. Box: 70 Yaoundé Department of General Affairs of the Ministry of Water and Energy, no later than ~~12 AUG 2020~~ at 2 p.m. against a receipt. It must be labelled as follows:

Restricted National Invitation to Tender

~~N°00002~~ 3AONR/MINEE/CCCM-SPI/2020 OF ~~14 JUL 2020~~

For the recruitment of a technical consulting firm to carry out the strategic environmental and social assessment (SESA) for the implementation of the resettlement action plan of the Bini a Warak Hydropower Development Project
(IN EMERGENCY PROCEDURE)

"TO BE OPENED ONLY DURING THE BID OPENING SESSION"

Note: It should be noted that an additional sealed sample financial offer will be produced by the bidders and sent to the institution in charge of public contracts for conservation.

13- Opening of bids

The bids will be opened in two stages. The opening of the administrative and technical bids will be carried out first, followed by that of the bidders' financial offers that will have obtained the minimum required score.

The opening of the administrative and technical bids will be carried out ~~12 AUG 2020~~ at 3 P.M by the Internal Tenders Board (CIPM) of the Ministry of Water and Energy, at the 2nd floor of the Building housing MINEE's Regional Services for the Center, located at Omnisport, in its meeting room.

Only the bidders may attend this opening session or be represented by a duly authorized person of their choice.

The opening of the financial offers will be carried out at the end of the technical analysis and will only concern bidders that have obtained a minimum score of 75/100.

14- Bid evaluation criteria

1. Eliminatory criteria

RESTRICTED NATIONAL INVITATION TO TENDER

~~N°00002~~ 3AONR/MINEE/CCCM-SPI/2020 OF ~~14 JUL 2020~~

For the recruitment of a technical consulting firm to carry out the strategic environmental and social assessment (SESA) for the implementation of the resettlement action plan of the Bini a Warak Hydropower Development Project
(IN EMERGENCY PROCEDURE)

"TO BE OPENED ONLY DURING THE BID OPENING SESSION"

Note: It should be noted that an additional sealed sample financial offer will be produced by the bidders and sent to the institution in charge of public contracts for conservation.

- Absence of approval for carrying out a valid Environmental and Social Impact Assessment;
- Absence of a sworn statement of non-abandonment of a contract in the past three years on the one hand and of not appearing on the list of failing firms established by MINMAP on the other hand;
- Absence of financial capacity issued by an approved bank greater than or equal to **200, 000,000 CFAF**;

2. Essential criteria

The technical offers will be rated according to the following essential criteria:

- Presentation of bids: **2 marks**
- References of the Technical Consulting Firm relevant for the mission: **20 marks**
- Methodology and work plan proposed in relation to the Terms of Reference: **25marks**
- Qualifications and experience of the Consulting Firm's staff: **40 marks**
- Material Resources and Logistics: **13 marks.**

15. Evaluation of financial offers

Only the financial offers of bidders whose technical offer will have been declared admissible after examination of the conformity of the administrative documents (1st stage) and of the technical evaluation (2nd stage) will be evaluated and awarded a score according to the following criteria:

$NM = MMd \times 100 / MS$ NM = Score relating to the amount of the tenderer's financial offer ; MMd = Estimated amount of the **lowest bid** for the lot concerned; MS = Estimated amount of the tenderer.

A weighting will be made between the technical score and the financial score to obtain the final score N (technical and financial score) according to the formula below:

$$N = [(70 \times \text{Technical Score}) + (30 \times \text{Financial Score})] / 100$$

16- Consultant's selection method

The consultant will be chosen through the selection method indicated in the Special Regulations of the Invitation to Tender, in accordance with the procedures described in this Tender File.

17- Award of contract

The technical offers will be rated according to the following essential criteria:

- Presentation of bids: **2 marks**
- References of the Technical Consulting Firm relevant for the mission: **20 marks**
- Methodology and work plan proposed in relation to the Terms of Reference: **25marks**
- Qualifications and experience of the Consulting Firm's staff: **40 marks**
- Material Resources and Logistics: **13 marks.**

15. Evaluation of financial offers

Only the financial offers of bidders whose technical offer will have been declared admissible after examination of the conformity of the administrative documents (1st

19- Further information

Additional information can be obtained during working hours from the Management Unit of the Bini a Warak Hydroelectric Development Project, Headquarters 881, Rue Charles BINDZI (DRAGAGES); P:O Box 16 430 Yaoundé; Tel: 242 989 605.

20- Denunciation of any act of corruption

Please call or send an SMS to MINMAP at the following numbers: 673 20 57 25/699 37 07 48.

Yaoundé, 14 JUL 2020

The Minister of Water and Energy,
"Contracting Authority"

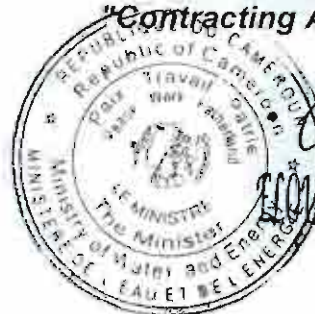


Copies:

- MINMAP
- ARMP
- CIPM/MINEE
- DP/PAHBW
- NOTICE BOARD/CHRONOS
- www.minee.com

Yaoundé, 14 JUL 2020

The Minister of Water and Energy,
"Contracting Authority"



Copies:

- MINMAP
- ARMP
- CIPM/MINEE
- DP/PAHBW
- NOTICE BOARD/CHRONOS
- www.minee.com

**PIECE N°2 : REGLEMENT GENERAL DE
L'APPEL D'OFFRES (RGAO)**

SOMMAIRE

1. Introduction
2. Eclaircissements, modifications apportées au DAO et recours
3. Etablissement des propositions
 - Proposition technique
 - Proposition financière
4. soumission, réception et ouverture des propositions
5. Evaluation des propositions
 - Généralités
 - Evaluation des propositions techniques
 - Ouverture et évaluation des propositions financières et recours
6. Négociations
7. Attribution du contrat
8. Publication des résultats d'attribution et recours
9. Confidentialité
10. Signature du marché
11. Cautionnement définitif

Proposition technique

Proposition financière

4. soumission, réception et ouverture des propositions
5. Evaluation des propositions
 - Généralités
 - Evaluation des propositions techniques
 - Ouverture et évaluation des propositions financières et recours
6. Négociations
7. Attribution du contrat

REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

1. Introduction

1.1. L'Autorité Contractante sélectionne un Consultant parmi les candidats dont les noms figurent sur la Lettre d'invitation, conformément à la méthode de sélection spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

1.2. Les Candidats sont invités à soumettre un dossier administratif, une proposition technique et une proposition financière pour la prestation des services nécessaires à la mission désignée dans les Termes de Référence. La proposition servira de base aux négociations du contrat et, à terme, au contrat signé avec le Candidat retenu.

1.3. La mission sera accomplie conformément au calendrier indiqué dans les Termes de Référence. Lorsque la mission comporte plusieurs phases, la performance du Consultant durant une phase donnée devra donner satisfaction au Maître d'Ouvrage avant que la phase suivante ne débute.

1.4. Les Candidats doivent s'informer des conditions locales et en tenir compte dans l'établissement de leur proposition. Pour obtenir des informations de première main sur la mission et les conditions locales, il est recommandé aux Candidats, avant de soumettre une proposition, d'assister à la conférence préparatoire aux propositions, si le RPAO en prévoit une. Mais participer à ce genre de réunion n'est pas obligatoire. Les représentants des Candidats doivent contacter les responsables mentionnés dans le RPAO pour organiser une visite ou obtenir des renseignements complémentaires sur la conférence préparatoire. Les Candidats doivent faire en sorte que ces responsables soient avisés de leur visite en temps voulu pour pouvoir prendre les dispositions appropriées.

1.5. Le Maître d'Ouvrage fournit les informations spécifiées dans les Termes de Référence, aide le Consultant à obtenir les licences et permis nécessaires à la prestation des services, et fournit les données et rapports afférents aux projets pertinents.

1.6. Veuillez noter que :

- i. Les coûts de l'établissement de la proposition et de la négociation du contrat, y compris de la visite au maître d'ouvrage, ne sont pas considérés comme des coûts directs de la mission et ne sont donc pas remboursables ; et que
- ii. L'Autorité Contractante n'est nullement tenue d'accepter l'une quelconque des propositions qui auront été soumises.

1.7. Les Consultants fournissent des conseils professionnels objectifs et impartiaux. En toutes circonstances ils défendent avant tout les intérêts du Maître d'Ouvrage, sans faire entrer en ligne de compte l'éventualité d'une mission ultérieure et qu'ils évitent scrupuleusement toute possibilité de conflit avec d'autres propositions techniques et financières pour la prestation des services nécessaires à la mission désignée dans les Termes de Référence. La proposition servira de base aux négociations du contrat et, à terme, au contrat signé avec le Candidat retenu.

1.3. La mission sera accomplie conformément au calendrier indiqué dans les Termes de Référence. Lorsque la mission comporte plusieurs phases, la performance du Consultant durant une phase donnée devra donner satisfaction au Maître d'Ouvrage avant que la phase suivante ne débute.

1.4. Les Candidats doivent s'informer des conditions locales et en tenir compte dans l'établissement de leur proposition. Pour obtenir des informations de première main sur la mission et les conditions locales, il est recommandé aux Candidats, avant de soumettre une proposition, d'assister à la conférence préparatoire aux propositions, si le RPAO en prévoit une. Mais participer à ce genre de réunion n'est pas obligatoire. Les représentants des Candidats doivent contacter les responsables

a. Aucune entreprise engagée par le Maître d'ouvrage pour fournir des biens ou réaliser des prestations pour un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admise à fournir des services de conseil pour le même projet. De la même manière, aucun bureau d'études engagé pour fournir des services de conseil en vue de la préparation ou de l'exécution du marché, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admis ultérieurement à fournir des biens, réaliser des prestations, ou assurer des services liés à sa mission initiale pour le même projet (à moins qu'il ne s'agisse d'une continuation de cette mission) ;

b. Ni les consultants ni aucune des entreprises qui leur sont affiliées ne peuvent être engagés pour une mission qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec une autre de leurs missions.

1.7.2. Comme indiqué à l'alinéa (a) de la clause

1.7.1 Ci-dessus, des Consultants peuvent être engagés pour assurer des activités en aval lorsqu'il est essentiel d'assurer une certaine continuité, auquel cas le RPAO doit faire état de cette possibilité et les critères utilisés dans la sélection du consultant doivent prendre en compte la probabilité d'une reconduction. Il appartiendra exclusivement au Maître d'Ouvrage de décider de faire exécuter ou non des activités en aval et, dans l'affirmative de déterminer quel Consultant sera engagé à cette fin.

1.8. Le Maître d'ouvrage exige des soumissionnaires et de ses cocontractants, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. En vertu de ce principe, le Maître d'ouvrage :

a. Définit aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :

i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;

ii. Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;

iii. "Pratiques collusoires" désignent toutes formes d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que le Maître d'ouvrage en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;

iv. "Pratiques coercitives" désignent toutes formes d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé d'une continuation de cette mission) ;

b. Ni les consultants ni aucune des entreprises qui leur sont affiliées ne peuvent être engagés pour une mission qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec une autre de leurs missions.

1.7.2. Comme indiqué à l'alinéa (a) de la clause

1.7.1 Ci-dessus, des Consultants peuvent être engagés pour assurer des activités en aval lorsqu'il est essentiel d'assurer une certaine continuité, auquel cas le RPAO doit faire état de cette possibilité et les critères utilisés dans la sélection du consultant doivent prendre en compte la probabilité d'une reconduction. Il appartiendra exclusivement au Maître d'Ouvrage de décider de faire exécuter ou non des activités en aval et, dans l'affirmative de déterminer quel Consultant sera engagé à cette fin.

1.8. Le Maître d'ouvrage exige des soumissionnaires et de ses cocontractants, qu'ils

En établissant la Proposition technique, les Candidats doivent prêter particulièrement attention aux considérations suivantes :

I. Le Candidat qui estime ne pas posséder toutes les compétences nécessaires à la mission peut se les procurer en s'associant avec un ou plusieurs Candidat(s) individuel(s) et/ou d'autres Candidats sous forme de co-entreprise ou de sous-traitance, en tant que de besoin. Les Candidats ne peuvent s'associer avec les autres Candidats sollicités en vue de cette mission qu'avec l'approbation du Maître d'ouvrage comme indiqué dans le RPAO. Les candidats sont encouragés à rechercher la participation de candidats nationaux en concluant des actes de coentreprise (actes notariés) avec eux ou en leur sous-traitant une partie de la mission ;

ii. Pour les missions reposant sur le temps de travail, l'estimation du temps de travail du personnel est fournie dans le RPAO. Cependant, la proposition doit se fonder sur l'estimation du temps de travail du personnel qui est faite par le Candidat ;

iii. Il est souhaitable que le personnel spécialisé proposé soit composé en majorité de salariés permanents du Candidat ou entretienne avec lui, de longue date une relation de travail stable ;

iv. Le personnel spécialisé proposé doit posséder au minimum l'expérience indiquée dans le RPAO, qu'il aura de préférence acquise dans des conditions de travail analogues à celles du pays où doit se dérouler la mission ;

v. Il ne peut être proposé un choix de personnel spécialisé, et il n'est autorisé de soumettre qu'un curriculum vitae (CV) par poste.

3.3. Les rapports que doivent produire les Candidats dans le cadre de la présente mission doivent être rédigés dans la (les) langue(s) stipulée(s) dans le RPAO. Il est souhaitable que le personnel du Candidat ait une bonne connaissance pratique des langues française et anglaise ;

3.4. La Proposition technique fournit les informations suivantes à l'aide des Tableaux joints (Pièce 4) :

i. Une brève description du Candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 4B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le candidat ;

ii. Toutes les observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'ouvrage (Tableau 4C) :

d'ouvrage comme indiqué dans le RPAO. Les candidats sont encouragés à rechercher la participation de candidats nationaux en concluant des actes de coentreprise (actes notariés) avec eux ou en leur sous-traitant une partie de la mission ;

ii. Pour les missions reposant sur le temps de travail, l'estimation du temps de travail du personnel est fournie dans le RPAO. Cependant, la proposition doit se fonder sur l'estimation du temps de travail du personnel qui est faite par le Candidat ;

iii. Il est souhaitable que le personnel spécialisé proposé soit composé en majorité de salariés permanents du Candidat ou entretienne avec lui, de longue date une relation de travail stable ;

iv. Le personnel spécialisé proposé doit posséder au minimum l'expérience indiquée dans le RPAO, qu'il aura de préférence acquise dans des conditions de travail analogues à celles du pays où doit se dérouler la mission ;

Candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix (10) dernières années ;

vi. Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps) nécessaire à l'accomplissement de la mission, justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 4E et 4G) ;

vii. Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la formation, si le RPAO spécifie que celle-ci constitue un élément majeur de la mission ;

viii. Toute autre information demandée dans le RPAO.

3.5 La Proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

Proposition financière

3.6. La Proposition financière doit être établie au moyen des Tableaux types (Pièce 5). Elle énumère tous les coûts afférents à la mission. Si besoin est, toutes les charges peuvent être ventilées par activité.

3.7. La Proposition financière doit présenter séparément les impôts, droits (y compris cotisations de sécurité sociale), taxes et autres charges fiscales applicables en vertu de la législation en vigueur sur les candidats, les sous-traitants et leur personnel (autre que les ressortissants ou résidents permanents du Cameroun), sauf indication contraire dans le RPAO.

3.8. Les candidats libelleront les prix de leurs services dans la (les)monnaie(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

3.9. Les commissions et primes, éventuellement réglés ou devant être réglées par les Candidats en rapport avec la mission, sont précisées dans la lettre de soumission de la Proposition financière (Section 5.A).

3.10. Le RPAO indique combien de temps les propositions doivent demeurer valides à compter de la date de soumission. Pendant cette période, les candidats doivent garder à disposition le personnel spécialisé proposé pour la mission. Le Maître d'ouvrage fait tout son possible pour mener à bien les négociations dans ces délais. Si celui-ci souhaite prolonger la durée de validité des propositions, les Candidats qui n'y consentent pas sont en droit de refuser une telle prolongation

4. soumission, réception et ouverture des propositions

4.1. L'original de la proposition doit être rédigé à l'encre indélébile. Il ne doit envisagés pour la formation, si le RPAO spécifie que celle-ci constitue un élément majeur de la mission ;

viii. Toute autre information demandée dans le RPAO.

3.5 La Proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

Proposition financière

3.6. La Proposition financière doit être établie au moyen des Tableaux types (Pièce 5). Elle énumère tous les coûts afférents à la mission. Si besoin est, toutes les charges peuvent être ventilées par activité.

3.7. La Proposition financière doit présenter séparément les impôts, droits (y compris cotisations de sécurité sociale), taxes et autres charges fiscales applicables en vertu de la législation en vigueur sur les candidats, les sous-traitants et leur personnel

doit porter la mention " ORIGINAL " ou " COPIE ", selon le cas. En cas de différence entre les exemplaires des propositions, c'est l'original qui fait foi.

4.4. Les candidats doivent placer l'original et toutes les copies des pièces administratives énumérées dans le RPAO, dans une enveloppe portant la mention "DOSSIER ADMINISTRATIF ", l'original et toutes les copies de la proposition technique dans une enveloppe portant clairement la mention " PROPOSITION TECHNIQUE ", et l'original et toutes les copies de la Proposition financière, dans une enveloppe scellée portant clairement la mention " PROPOSITION FINANCIERE " et l'avertissement " NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE". Les Candidats placent ensuite ces trois enveloppes dans une même enveloppe cachetée, laquelle porte l'adresse du lieu de dépôt des soumissions et les renseignements indiqués dans le RPAO, ainsi que la mention " A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".

4.5. La Caution de Soumission peut être saisie :

- a. Si le Soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;
- b. Si, le soumissionnaire retenu :
 - i. manque à son obligation de souscrire le marché,
 - ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 11 du RGAO ;
 - iii. refuse de recevoir notification du marché

4.6. Le dossier administratif, la proposition technique et la Proposition financière dûment établis doivent être remis à l'adresse indiquée au plus tard à la date et à l'heure figurant dans le RPAO. Toute proposition reçue après l'heure limite de soumission des propositions est retournée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.

4.7. Dès que l'heure limite de remise des propositions est passée, les dossiers administratif et technique sont ouverts par la Commission Interne de Passation des Marchés. La Proposition financière reste cachetée et est confiée au Président de la Commission de Passation des Marchés compétente qui la conserve jusqu'à la séance d'ouverture des propositions financières.

5. Evaluation des propositions

Généralités

5.1. Les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la Sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, enveloppe scellée portant clairement la mention " PROPOSITION FINANCIERE " et l'avertissement " NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE". Les Candidats placent ensuite ces trois enveloppes dans une même enveloppe cachetée, laquelle porte l'adresse du lieu de dépôt des soumissions et les renseignements indiqués dans le RPAO, ainsi que la mention " A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".

4.5. La Caution de Soumission peut être saisie :

- a. Si le Soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;
- b. Si, le soumissionnaire retenu :
 - i. manque à son obligation de souscrire le marché,
 - ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 11 du RGAO ;
 - iii. refuse de recevoir notification du marché

5.3. La Sous-commission d'analyse mise en place par la Commission de Passation des Marchés évalue les propositions techniques sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation, des sous-critères (en règle générale, pas plus de trois par critère) et du système de points spécifiés dans le RPAO. Chaque proposition conforme se voit attribuer un score technique (St). Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence, ou n'atteint pas le score technique minimum spécifié dans le RPAO.

5.4. A l'issue de l'évaluation de la qualité technique, le Maître d'ouvrage avise les candidats dont les propositions n'ont pas obtenu la note de qualification minimum, que leurs offres n'ont pas été retenues ; leurs propositions financières leur seront donc restituées sur demande, sans avoir été ouvertes à l'issue du processus de sélection. L'Autorité Contractante dans le même temps, avise les Candidats qui ont obtenu la note de qualification minimum, et leur indique la date, l'heure et le lieu d'ouverture des propositions financières. Cette notification peut être adressée par courrier recommandé, télécopie ou courrier électronique.

Ouverture et évaluation des propositions financières et recours

5.6. Les propositions financières sont ouvertes par la Commission de Passation des Marchés, en présence des représentants des Candidats qui désirent y assister. Le nom du candidat et les prix proposés sont lus à haute voix et consignés par écrit lors de l'ouverture des Propositions financières. L'Autorité Contractante dresse un procès-verbal de la séance.

5.7. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la Commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires

5.8. En cas de recours, il doit être adressé au Ministre de l'Eau et de l'Energie avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

le RPAO.

5.4. A l'issue de l'évaluation de la qualité technique, le Maître d'ouvrage avise les candidats dont les propositions n'ont pas obtenu la note de qualification minimum, que leurs offres n'ont pas été retenues ; leurs propositions financières leur seront donc restituées sur demande, sans avoir été ouvertes à l'issue du processus de sélection. L'Autorité Contractante dans le même temps, avise les Candidats qui ont obtenu la note de qualification minimum, et leur indique la date, l'heure et le lieu d'ouverture des propositions financières. Cette notification peut être adressée par courrier recommandé, télécopie ou courrier électronique.

Ouverture et évaluation des propositions financières et recours

5.6. Les propositions financières sont ouvertes par la Commission de Passation des

propositions. L'évaluation est faite sans tenir compte des impôts, droits, taxes et autres charges fiscales tels que définis au paragraphe 3.7.

5.10. En cas de sélection qualité coût, la proposition financière conforme la mieux disante (Fm) reçoit un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres Propositions financières sont calculés comme indiqué dans le RPAO. Les propositions sont classées en fonction de leurs Scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T étant le poids attribué à la Proposition technique et P le poids accordé à la Proposition financière ; $T + P$ étant égal à 100, comme indiqué dans le RPAO. Le Candidat ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé est invité à des négociations comme potentiel attributaire du Marché

5.11. En cas de sélection dans le cadre d'un budget déterminé, la Sous-commission d'analyse retient le Consultant ayant remis la Proposition technique la mieux classée dans les limites du budget (« prix évalué »). Les propositions dépassant ce budget sont rejetées. En cas de sélection au moindre coût, l'Autorité Contractante retient la proposition la moins-disante (« prix évalué ») parmi celles qui ont obtenu le score technique minimum requis. Dans les deux cas, le Consultant sélectionné est invité à des négociations.

6. Négociations

6.1. Les négociations auront lieu à l'adresse indiquée dans le RPAO, entre l'Autorité Contractante et le candidat dont la proposition est retenue, l'objectif étant de parvenir à un accord sur tous les points et de signer un contrat.

En aucun cas des négociations ne peuvent être conduites avec plus d'un candidat à la fois.

Ces négociations, qui ne doivent pas porter sur les prix unitaires, sont sanctionnées par un procès-verbal signé par les deux parties.

6.2. Les négociations comportent une discussion de la Proposition technique, de la méthodologie proposée (plan de travail), de la dotation en personnel et de toute suggestion faite par le Candidat pour améliorer les Termes de référence. Le Maître d'Ouvrage et le candidat mettent ensuite au point les termes de référence finaux, la dotation en personnel, et les diagrammes à barres indiquant les activités, le personnel utilisé, et le temps passé sur le terrain et au siège, le temps de travail en mois, les aspects logistiques et les conditions d'établissement des rapports. Le plan de travail et les termes de référence finaux qui ont été convenus sont ensuite Proposition technique et P le poids accordé à la Proposition financière ; $T + P$ étant égal à 100, comme indiqué dans le RPAO. Le Candidat ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé est invité à des négociations comme potentiel attributaire du Marché

5.11. En cas de sélection dans le cadre d'un budget déterminé, la Sous-commission d'analyse retient le Consultant ayant remis la Proposition technique la mieux classée dans les limites du budget (« prix évalué »). Les propositions dépassant ce budget sont rejetées. En cas de sélection au moindre coût, l'Autorité Contractante retient la proposition la moins-disante (« prix évalué ») parmi celles qui ont obtenu le score technique minimum requis. Dans les deux cas, le Consultant sélectionné est invité à des négociations.

6. Négociations

négociations financières ne portent ni sur les taux de rémunération du personnel (pas de décomposition de ces taux), ni sur d'autres taux unitaires quel que soit le mode de sélection.

6.4. Ayant fondé son choix du Candidat, entre autres, sur une évaluation du personnel spécialisé proposé, l'Autorité Contractante entend négocier le contrat sur la base des experts dont le nom figure dans la proposition. Préalablement à la négociation du contrat, l'Autorité Contractante exige l'assurance que ces experts soient effectivement disponibles. Elle ne prend en considération aucun remplacement de ce personnel durant les négociations, à moins que les deux parties ne conviennent que ce remplacement a été rendu inévitable par un trop grand retard du processus de sélection, ou que ces remplacements sont indispensables à la réalisation des objectifs de la mission. Si tel n'est pas le cas, et s'il est établi que le Candidat a proposé une personne clé sans s'être assuré de sa disponibilité, la société peut être disqualifiée.

6.5. Les négociations s'achèvent par un examen du projet de contrat. En conclusion des négociations, l'Autorité Contractante et le candidat paraphent le contrat convenu. Si les négociations échouent, l'Autorité Contractante invite le Candidat dont la proposition a été classée en deuxième position à des négociations.

7. Attribution du contrat

7.1 Une fois les négociations menées à bien, L'Autorité Contractante attribue et publie les résultats.

7.2 Le candidat est censé commencer sa mission à la date et au lieu spécifié dans le RPAO.

8. Publication des résultats d'attribution et recours

8.1. L'Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'Observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.

8.2. L'Autorité Contractante est tenu de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

8.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, si elles ne sont effectivement disponibles. Elle ne prend en considération aucun remplacement de ce personnel durant les négociations, à moins que les deux parties ne conviennent que ce remplacement a été rendu inévitable par un trop grand retard du processus de sélection, ou que ces remplacements sont indispensables à la réalisation des objectifs de la mission. Si tel n'est pas le cas, et s'il est établi que le Candidat a proposé une personne clé sans s'être assuré de sa disponibilité, la société peut être disqualifiée.

6.5. Les négociations s'achèvent par un examen du projet de contrat. En conclusion des négociations, l'Autorité Contractante et le candidat paraphent le contrat convenu. Si les négociations échouent, l'Autorité Contractante invite le Candidat dont la proposition a été classée en deuxième position à des négociations.

7. Attribution du contrat

Aucun renseignement concernant l'évaluation des propositions et les recommandations d'attribution ne doit être communiqué aux Candidats ayant soumis une proposition ou à toute autre personne n'ayant pas qualité pour participer à la procédure de sélection, tant que l'attribution du contrat n'a pas été notifiée au Candidat gagnant.

10. Signature du marché

10.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du MINEE pour examen et adoption.

10.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché, à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la Commission Interne de Passation des Marchés compétente et souscrit par l'attributaire.

10.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

11. Cautionnement définitif

11.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par le Maître d'ouvrage, le consultant fournira à l'Autorité Contractante un Cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.

11.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

11.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

11.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG.

10. Signature du marché

10.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du MINEE pour examen et adoption.

10.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché, à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la Commission Interne de Passation des Marchés compétente et souscrit par l'attributaire.

10.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

11. Cautionnement définitif

**PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE
L'APPEL D'OFFRES (RPAO)**

**PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE
L'APPEL D'OFFRES (RPAO)**

REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

Clauses du RGAO	Données particulières
1	<p>1. Nom du Maitre d'Ouvrage bénéficiaire des prestations : Le Ministre de l'Eau et de l'Energie, ci-après désigné « le bénéficiaire principal » et financées par les Fonds de contrepartie du Projet inscrits dans le Budget d'Investissement Public du MINEE, exercices 2020 et suivant pendant toute la durée des prestations ;</p> <p>1.2 Mode de sélection : Qualité – coût ;</p> <p>1.3 Nom, objectifs et description de la mission :</p> <p>Les prestations objet du présent appel d'offres porte sur le recrutement d'un Bureau d'Etudes Techniques pour la Réalisation d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du PAR du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak (en procédure d'urgence).</p> <p>L'objectif général est de réaliser l'EESS de la mise en œuvre du PAR du projet ;</p> <p>A cet effet, le consultant doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier et évaluer les enjeux des différents projets à implémenter dans le cadre de la mise en œuvre du PAR ; 2. Analyser les composantes retenues pour la mise en œuvre du PAR dans le cadre du projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak ; 3. Faire un plan d'aménagement de lotissement respecter de l'environnement des différents sites de recasement ; 4. Réaliser une étude de la situation environnementale de référence et son évolution sans et avec les options retenues ; 5. Organiser la participation publique à l'effet de prendre en compte les préoccupations des parties prenantes et de les faire participer à la prise des décisions ; 6. Faire l'analyse socioéconomique de la mise en œuvre du PAR. Identifier son apport pour le développement de la région ; 7. Identifier les risques liés à la mise en œuvre des politiques, plans et
1	<p>Fonds de contrepartie du Projet inscrits dans le Budget d'Investissement Public du MINEE, exercices 2020 et suivant pendant toute la durée des prestations ;</p> <p>1.2 Mode de sélection : Qualité – coût ;</p> <p>1.3 Nom, objectifs et description de la mission :</p> <p>Les prestations objet du présent appel d'offres porte sur le recrutement d'un Bureau d'Etudes Techniques pour la Réalisation d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du PAR du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak (en procédure d'urgence).</p> <p>L'objectif général est de réaliser l'EESS de la mise en œuvre du PAR du projet ;</p>

	<p>et sociaux, ainsi que des conclusions et recommandations ;</p> <p>10. Proposer un plan de renforcement des capacités de l'équipe de suivi de l'étude ;</p> <p>11. Proposer des mesures de gestion des enjeux environnementaux et sociaux identifiés ;</p> <p>12. Analyser la portée et la nature des effets résiduels et/ou cumulatifs. L'analyse doit décrire à l'aide de détails adéquats, les effets environnementaux potentiels qui peuvent subsister après la prise en compte de mesures d'atténuation et d'amélioration ;</p> <p>13. Elaborer des directives et guides de prise en compte des diligences environnementales et sociales dans les politiques, plans, programmes et projets lors de la mise en œuvre de la politique du Maître d'Ouvrage dans le cadre du PAR ;</p>
2	<p>2.1 La mission comporte plusieurs phases : NON</p> <p>2.2 Conférence préalable à l'établissement des propositions : NON.</p> <p>2.3 Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la Direction du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak, Siège Sociale 881, Rue Charles BINDZI (DRAGAGES) ; B.P : 16 430 Yaoundé ; Tél : 242 989 605.</p> <p>2.4 Des éclaircissements peuvent être demandés quatorze (14) jours avant la date de remises des offres. Les demandes d'éclaircissements doivent être expédiées aux adresses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A la Direction des Affaires Générales/Sous-Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance/Service des Marchés Publics du Ministère de l'Eau et de l'Energie, TEL (237) 22 23 00 13, FAX (237) 22 22 61 77, 3^{ème} étage, porte N°03T12 de l'Immeuble ministériel n°1, BP : 70 Yaoundé ; • A la Direction du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak, Siège Sociale 881, Rue Charles BINDZI (DRAGAGES) ; B.P : 16 430 Yaoundé ; Tél : 242 989 605 ;
3	<p>3.1 Les propositions doivent être soumises dans la langue suivante : Français ou Anglais ;</p> <p>Deux consultants figurants sur la liste restreinte peuvent s'associer : NON</p> <p>La langue de rédaction des rapports afférents à la mission est : le français ou l'anglais.</p> <p>environnementaux potentiels qui peuvent subsister après la prise en compte de mesures d'atténuation et d'amélioration ;</p> <p>13. Elaborer des directives et guides de prise en compte des diligences environnementales et sociales dans les politiques, plans, programmes et projets lors de la mise en œuvre de la politique du Maître d'Ouvrage dans le cadre du PAR ;</p>
2	<p>2.1 La mission comporte plusieurs phases : NON</p> <p>2.2 Conférence préalable à l'établissement des propositions : NON.</p> <p>2.3 Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la Direction du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak, Siège Sociale 881, Rue Charles BINDZI (DRAGAGES) ; B.P : 16 430 Yaoundé ; Tél : 242 989 605.</p>

4

4.1 Impôts : les impôts seront appliqués sur le consultant conformément à la réglementation en vigueur au Cameroun ;

L'élément dépenses locales doit être libellé dans la monnaie nationale : **OUI** ;

Les propositions doivent demeurer valides **quatre-vingt-dix (90)** jours après la date de soumission ;

Les consultants doivent soumettre un (01) original et sept (07) copies de chaque proposition. Un représentant habilité du soumissionnaire doit parapher toutes les pages de la proposition administrative. Son habilitation sera confirmée par une procuration jointe aux propositions ;

Adresse de soumission des propositions : les offres seront déposées contre récépissé à la Direction des Affaires Générales/Sous-Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance/Service des Marchés Publics du Ministère de l'Eau et de l'Energie, TEL (237) 22 23 00 13, FAX (237) 22 22 61 77, 3^{ème} étage, porte N°03T12 de l'immeuble ministériel n°1, BP : 70 Yaoundé. Et devront porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Restreint

N° _____/AONR/MINEE/CCCM-SPI/2020 du _____ pour le recrutement d'un Bureau d'Etudes Techniques en vue de la réalisation d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini a Warak (EN PROCEDURE D'URGENCE)

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

NB: il est à noter qu'une offre financière témoin scellée sera produite en sus par les soumissionnaires et sera transmise à l'organisme en charge des Marchés Publics pour conservation.

L'enveloppe extérieure anonyme devra contenir trois (03) enveloppes intérieures :

- La première enveloppe marquée « Enveloppe A » portera la mention « pièces administratives » et contiendra les originaux et toutes les copies des pièces administratives du soumissionnaire ;

- La seconde enveloppe marquée « Enveloppe B » portera la mention « Proposition Technique » et contiendra les originaux et toutes les copies de la proposition administrative. Un représentant habilité du soumissionnaire doit parapher toutes les pages de la proposition administrative. Son habilitation sera confirmée par une procuration jointe aux propositions ;

Adresse de soumission des propositions : les offres seront déposées contre récépissé à la Direction des Affaires Générales/Sous-Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance/Service des Marchés Publics du Ministère de l'Eau et de l'Energie, TEL (237) 22 23 00 13, FAX (237) 22 22 61 77, 3^{ème} étage, porte N°03T12 de l'immeuble ministériel n°1, BP : 70 Yaoundé. Et devront porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Restreint

N° _____/AONR/MINEE/CCCM-SPI/2020 du _____ pour le recrutement d'un Bureau d'Etudes Techniques en vue de la réalisation d'une Evaluation

Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes datées d'au plus trois (03) mois :

- a. La déclaration d'intention de soumissionner, datée, timbrée et signée au tarif en vigueur (suivant modèle joint) ;
- b. Accord de groupement notarié le cas échéant ;
- c. un pouvoir de signature le cas échéant ;
- d. Une attestation de non faillite établie par le tribunal de première instance ou par la CIC du lieu de résidence du soumissionnaire (original) datant de moins de trois (03) mois ;
- e. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances du Cameroun (original) ;
- f. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres (original) d'une somme non remboursable de **deux-cents mille (200 000) Francs CFA** payable au Trésor Public ;
- g. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de : sept (07) millions de Franc CFA et d'une durée de validité de 120 jours (original)
- h. Une déclaration sur l'honneur du non-abandon d'un marché au cours les trois dernières années ;
- i. Une attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (original) ;
- j. Un agrément pour la réalisation des Etudes d'Impact Environnemental et Social et des Audits d'Impact Environnemental, valide ;
- k. Une attestation de non-redevance fiscale en cour de validité (original) ;
- l. Un original de l'attestation signée du Directeur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, ou d'un de ses représentants dûment mandatés, certifiant qu'il a effectivement versé à la caisse les sommes dont il est redevable ;
- m. Une copie certifiée conforme du registre du Commerce ;

Sous peine de rejets, les pièces administratives requises devront obligatoirement être fournies en original ou en copie certifiée conforme par le service émetteur et en cour de validité.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier d'Appel d'Offres par la CIC du lieu de résidence du soumissionnaire (original) datant de moins de trois (03) mois ;

- e. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances du Cameroun (original) ;
- f. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres (original) d'une somme non remboursable de **deux-cents mille (200 000) Francs CFA** payable au Trésor Public ;
- g. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de : sept (07) millions de Franc CFA et d'une durée de validité de 120 jours (original)
- h. Une déclaration sur l'honneur du non-abandon d'un marché au cours les trois dernières années ;

Volume 2 : Dossier technique

Le dossier technique contiendra les pièces ci-après visées dans le point 3.4 du RGAO :

- a. Une brève description du candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de mission similaire. Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le candidat. Le consultant devra joindre tous les justificatifs nécessaires (conformément aux prescriptions des TDR) ;
- b. Un ensemble de document attestant de l'expérience du soumissionnaire : copie des premières et dernières pages des marchés + attestation de bonne fin ou procès-verbal de la commission de suivi et de recette technique (CSRT) ;
- c. Toutes suggestions ou observations éventuelles sur les Termes De Références et les données et services doivent être fournies par le Maître d'Ouvrage ;
- d. Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission ;
- e. La liste définissant le personnel clé de la mission, le curriculum vitae de chaque personnel suivant modèle joint accompagné des copies certifiées conformes des diplômes, ainsi qu'une définition des affectations proposées pour chacun. Tous les CV devront être signés. Les Ingénieurs nationaux proposés aux différents postes, doivent être régulièrement inscrits au tableau de leurs Ordres respectifs ;
- f. Une attestation de disponibilité et d'exclusivité signée sur l'honneur par chaque candidat ;
- g. Une attestation de présentation de l'original de chaque diplôme proposé ;
- h. Une attestation d'inscription dans les différents ordres le cas échéant ;

NB : Le personnel proposé ne sera considéré dans l'évaluation que si les pièces justificatives requises, datant de moins de trois (03) mois et se rapportant audit personnel sont fournies et dûment signées copies certifiées conformes pour les diplômes et CV signés et datés.

- i. Le CCAP et TDR devront être paraphés et signés ;
de la mission, le montant du contrat et la part prise par le candidat. Le consultant devra joindre tous les justificatifs nécessaires (conformément aux prescriptions des TDR) ;
- b. Un ensemble de document attestant de l'expérience du soumissionnaire : copie des premières et dernières pages des marchés + attestation de bonne fin ou procès-verbal de la commission de suivi et de recette technique (CSRT) ;
- c. Toutes suggestions ou observations éventuelles sur les Termes De Références et les données et services doivent être fournies par le Maître d'Ouvrage ;
- d. Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission ;

prestations similaires réalisées au cours des dix dernières années ;

(i) Evaluations environnementales et sociales stratégiques ;

(ii) Etude d'évaluation de la Politique d'Aménagement du territoire :

Plan/Politique/Programme de Développement et Aménagement de nouvelles zones urbanisables (lotissement) ;

(iii) Etudes d'Impact Environnemental et Social ou Audits d'Impact Environnemental ;

(iv) Plan Cadastral et Domanial en zone tropicale.

NB : Les références du consultant ne seront prises en compte que si le candidat y joint les extraits des contrats (1ère, 2ème et dernière pages) accompagnées de PV de réception ou attestation de bonne fin ;

Le Montant cumulé des références présentées devra être supérieur à 200 000 000 FCFA ;

Les moyens techniques et matériels à mettre en place et notamment :

Véhicules tout terrain ; Moyens de communication et internet (modems internet ; Email ;) ; **Matériels de travail** (Vidéos projecteur, des ordinateurs portables et de bureaux, imprimante multifonction couleur ...) ; **liste du matériel topographique** (Théodolites, GPS bi fréquences, Télémètres ou décamètre, Tachéomètre...). **Liste des Logiciels à utiliser** (Arcgis, Qgis, Epanet, logiciel de suivi évaluation, Autocad 2019)

NB : Les moyens matériels et techniques devront être en possession ou en location avec justificatif.

Volume 3 : Proposition financière

La proposition financière contiendra les pièces ci-après visées du point 3.6 du RGAO :

- a. La lettre de soumission, datée, timbrée et signée de la proposition financière ;
- b. L'état récapitulatif des coûts ;
- c. La ventilation des coûts par activités ;
- d. Coût unitaire du personnel clé ;
- e. Ventilation de la rémunération par activité ;
- f. Frais remboursable par activités ;
- g. Frais divers ;
- h. Le bordereau des prix unitaires,

Environnemental ;

(iv) Plan Cadastral et Domanial en zone tropicale.

NB : Les références du consultant ne seront prises en compte que si le candidat y joint les extraits des contrats (1ère, 2ème et dernière pages) accompagnées de PV de réception ou attestation de bonne fin ;

Le Montant cumulé des références présentées devra être supérieur à 200 000 000 FCFA ;

Les moyens techniques et matériels à mettre en place et notamment :

Véhicules tout terrain ; Moyens de communication et internet (modems internet ; Email ;) ; **Matériels de travail** (Vidéos projecteur, des ordinateurs portables et de bureaux, imprimante multifonction couleur ...) ; **liste du matériel topographique** (Théodolites, GPS bi fréquences, Télémètres ou décamètre, Tachéomètre...). **Liste des**

5.2

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, à la Direction des Affaires Générales/Sous-Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance/Service des Marchés Publics du Ministère de l'Eau et de l'Energie, TEL (237) 22 23 00 13, FAX (237) 22 22 61 77, 3^{ème} étage, porte N°03T12 de l'immeuble ministériel n°1, BP : 70 Yaoundé, au plus tard le _____ à **14 heures**, et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Restreint

N° _____ /AONR/MINEE/CCCM-SPI/2020 du _____ pour le recrutement d'un Bureau d'Etudes Techniques en vue de la réalisation d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini a Warak (EN PROCEDURE D'URGENCE)

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

NB: il est à noter qu'une offre financière témoin scellée sera produite en sus par les soumissionnaires et sera transmise à l'organisme en charge des Marchés Publics pour conservation.

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le _____ à _____ heures par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) auprès du Ministère de l'Eau et de l'Energie, siégeant au 2^{ème} étage du Bâtiment arbitrant les Services Régionaux du Centre du MINEE, dans la salle de réunion, sise à Omnisport, le _____ à 15 heures.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 75/100 points.

EVALUATION ET COMPARAISONS DES OFFRES

Avis d'Appel d'Offres National Restreint

N° _____ /AONR/MINEE/CCCM-SPI/2020 du _____ pour le recrutement d'un Bureau d'Etudes Techniques en vue de la réalisation d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini a Warak (EN PROCEDURE D'URGENCE)

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

NB: il est à noter qu'une offre financière témoin scellée sera produite en sus par les soumissionnaires et sera transmise à l'organisme en charge des Marchés Publics pour conservation.

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps

B. Evaluations des offres techniques

Après l'ouverture des offres par la Commission Interne de Passation des Marchés du MINEE, les plis déclarés recevables seront confiés à une sous-commission d'analyse pour évaluation.

Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après le délai maximum de 48 heures ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Note technique inférieure à 75/100 ;
- Présence d'une information financière dans l'offre administrative ou technique ;
- Absence de l'agrément pour la réalisation des Etudes d'Impact Environnemental et Social valide ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois dernières années d'une part et de ne pas figurer sur la liste des entreprises défailtantes établies par le MINMAP d'autre part ;
- Absence de la capacité financière par une banque agréée supérieure ou égale **200 000 000 FCFA** ;

Critères essentiels

Les principaux critères d'évaluations offres techniques sont les suivants :

- Présentation des offres **02 points**
- Références du Bureau d'Etudes Techniques pertinentes pour la mission : **20 points**
- Méthodologie et plan de travail proposé par rapport aux Termes De Référence : **25 points**
- Qualifications et expérience du Personnel du BET : **40 points**
- Moyens matériels et logistiques : **13 points**

Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après le délai maximum de 48 heures ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Note technique inférieure à 75/100 ;
- Présence d'une information financière dans l'offre administrative ou technique ;
- Absence de l'agrément pour la réalisation des Etudes d'Impact Environnemental et Social valide ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de marché

NM= Note relative au montant de l'offre financière du soumissionnaire ; MMd= Montant évalué de l'offre la **moins-disante**;
MS = Montant évalué du soumissionnaire

Le score technique minimum requis est de 75/100

La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante :

$$NS = MMd \times 100 \quad \text{avec} \quad \frac{NMd}{MS} = \frac{100/100}{MS}$$

NS = Note financière du soumissionnaire MS = Montant évalué du soumissionnaire

MMd = Montant évalué du moins-disant NMd = Note financière du moins-disant (100/100)

Les offres financières seront notées sur 100 points.

D. Attribution du marché

Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont les suivants :

T = [0,7] et F = [0,3]

La commission calculera la note finale (totale) (**NF**) de chaque soumissionnaire ainsi qu'il suit :

$$NF = (0.7 \times Nt) + (0.3 \times Nf)$$

Avec NF = Note finale ; Nt = Note technique Nf = Note financière

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant la note totale la plus élevée.

6. Contacts avec le Maitre d'Ouvrage

Sous réserve des dispositions du présent RPAO, aucun soumissionnaire n'entrera en contact avec le Maitre d'Ouvrage entre le moment où les plis seront ouverts et celui où le marché sera attribué. Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des soumissions et aux recommandations concernant l'attribution du marché ne sera divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas à la procédure d'attribution du marché.

7. Droit d'annuler l'appel d'offres

Le Maitre d'Ouvrage peut annuler l'Appel d'Offres conformément à l'article 34 du

$$NS = \frac{\text{Note financière du soumissionnaire}}{\text{Montant évalué du moins-disant}} \times 100$$

NS = Note financière du soumissionnaire MS = Montant évalué du soumissionnaire

MMd = Montant évalué du moins-disant NMd = Note financière du moins-disant (100/100)

Les offres financières seront notées sur 100 points.

D. Attribution du marché

Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont les suivants :

T = [0,7] et F = [0,3]

La commission calculera la note finale (totale) (**NF**) de chaque soumissionnaire ainsi qu'il suit :

retenus que leurs offres n'ont pas été retenues et libèrera leurs garanties de soumission.

9. Signature du marché

En même temps qu'il notifiera à l'adjudicataire l'acceptation de son offre, le Maître d'Ouvrage lui enverra le modèle de marché du Dossier d'Appel d'Offres, incluant toutes les dispositions à convenir entre les parties.

Dans les sept (07) jours suivant la réception du modèle de marché, le consultant signera et datera le marché puis le retournera au Maître d'Ouvrage.

10. Cautionnement définitif

Dans les vingt (20) jours suivant la réception de la notification d'attribution du marché par les soins du Maître d'ouvrage, le soumissionnaire fournira le Cautionnement définitif conformément au Cahier des Clauses Administratives Particulières en utilisant le modèle inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres (voir le modèle de cautionnement définitif inclus dans le DAO).

La défaillance du soumissionnaire retenu à satisfaire aux dispositions des points ci-dessus constituera un motif suffisant d'annulation de l'attribution du marché et de saisie de la garantie de soumission, auquel cas le MO pourra attribuer le Marché au soumissionnaire dont l'offre, est, désormais l'offre la mieux disante ; il pourra également procéder à un nouvel Appel d'Offres.

11. Négociations

Les négociations éventuelles entre le Maître d'Ouvrage et l'Adjudicataire du Marché auront lieu à la Direction du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak, Siège Sociale 881, Rue Charles BINDZI (DRAGAGES) ; B.P : 16 430 Yaoundé ; Tél : 242 989 605 ;

12. Début de la mission

La mission débutera conformément à la date qui sera mentionnée sur la notification de l'Ordre de Service de démarrer les prestations.

Dans les sept (07) jours suivant la réception du modèle de marché, le consultant signera et datera le marché puis le retournera au Maître d'Ouvrage.

10. Cautionnement définitif

Dans les vingt (20) jours suivant la réception de la notification d'attribution du marché par les soins du Maître d'ouvrage, le soumissionnaire fournira le Cautionnement définitif conformément au Cahier des Clauses Administratives Particulières en utilisant le modèle inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres (voir le modèle de cautionnement définitif inclus dans le DAO).

La défaillance du soumissionnaire retenu à satisfaire aux dispositions des points ci-dessus constituera un motif suffisant d'annulation de l'attribution du marché et de saisie de la garantie de soumission, auquel cas le MO pourra attribuer le Marché au

**PIECE N°4 : CAHIER DE CLAUSES
ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)**

SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES

- Article 1 : Objet du marché (CCAG complété)
- Article 2 : Procédure de Passation du Marché (CCAG complété)
- Article 3 : Définitions et attributions (CCAG Article 2 complété)
- Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables (CCAG complété)
- Article 5 : Pièces constitutives du marché (CCAG Article 8)
- Article 6 : Textes généraux applicables (CCAG complété)
- Article 7 : Communication (CCAG Articles 5 et 6 complétés)
- Article 8 : Ordres de service (CCAG Article 7)
- Article 9 : Marchés à tranches conditionnelles (CCAG complété)
- Article 10 : Matériel et personnel du consultant (CCAG complété)

Chapitre II : Clauses Financières

- Article 11 : Garanties et cautions (CCAG complété)
- Article 12 : Montant du marché (CCAG complété)
- Article 13 : Lieu et mode de paiement (CCAG complété)
- Article 14 : Variation des prix (CCAG Article 16)
- Article 15 : Formules de révision des prix (CCAG Article 17)
- Article 16 : Formules d'actualisation des prix (CCAG Article 17)
- Article 17 : Avances (CCAG Article 18)
- Article 18 : Règlement des prestations (cf. art. 19 CCAG complété)
- Article 19 : Intérêts moratoires (CCAG Article 28)
- Article 20 : Pénalités de retard (CCAG Article 29 complété)
- Article 21 : Décompte final (CCAG complété)
- Article 22 : Décompte général et définitif (CCAG complété)
- Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables (CCAG complété)
- Article 5 : Pièces constitutives du marché (CCAG Article 8)
- Article 6 : Textes généraux applicables (CCAG complété)
- Article 7 : Communication (CCAG Articles 5 et 6 complétés)
- Article 8 : Ordres de service (CCAG Article 7)
- Article 9 : Marchés à tranches conditionnelles (CCAG complété)
- Article 10 : Matériel et personnel du consultant (CCAG complété)

Chapitre II : Clauses Financières

- Article 11 : Garanties et cautions (CCAG complété)

- Article 28 : Assurances (CCAG complété)
- Article 29 : Programme d'exécution (CCAG complété)
- Article 30 : Agrément du personnel (CCAG complété)
- Article 31 : Sous-traitance (CCAG Article 27)

Chapitre IV : De la recette

- Article 32 : Commission de suivi et recette (CCAG Article 36)
- Article 33 : Recette des prestations (CCAG Article 36)

Chapitre V : Dispositions diverses

- Article 34 : Cas de force majeure (CCAG Article 41)
- Article 35 : Résiliation du marché (CCAG Article 42)
- Article 36 : Différends et litiges (CCAG Article 48)
- Article 37 : Edition et diffusion du présent marché (CCAG complété)
- Article 38 et dernier : Entrée en vigueur du marché (CCAG complété)

- Article 32 : Commission de suivi et recette (CCAG Article 36)
- Article 33 : Recette des prestations (CCAG Article 36)

Chapitre V : Dispositions diverses

- Article 34 : Cas de force majeure (CCAG Article 41)
- Article 35 : Résiliation du marché (CCAG Article 42)
- Article 36 : Différends et litiges (CCAG Article 48)
- Article 37 : Edition et diffusion du présent marché (CCAG complété)
- Article 38 et dernier : Entrée en vigueur du marché (CCAG complété)

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation du Projet de l'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak en procédure d'urgence.

Article 2 : Procédure de passation du marché

Le présent marché est passé après Appel d'Offres National Restreint N° _____/AONR/MINEE/CIPM/2020 du _____ pour le recrutement d'un Bureau d'Etudes Techniques en vue de la réalisation d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini a Warak (EN PROCEDURE D'Urgence)

Article 3 : Définitions et attributions

3.1. Définitions générales

Le **Maître d'ouvrage** est le **Ministre de l'Eau et de l'Energie**.

Le **Chef de Service du Marché** est le **Directeur du Projet** ; Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.

L'**Ingénieur du Marché** est le **Responsable du Pôle Environnemental et Social à l'Unité Opérationnelle du Projet**. Il est responsable du suivi technique du marché.

Le prestataire est le consultant recruté à ce titre.

3.2. Nantissement

En vue de l'application du régime de nantissement prévu à l'article 150 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés, sont désignés comme:

- Autorité chargée de l'ordonnancement : Ministre de l'Eau et de l'Energie
- Autorité chargée de la liquidation des dépenses : Ministre de l'Eau et de l'Energie
- Comptable chargé des paiements: c'est le Payeur spécialisé du MINEE ;

Les personnes/structures compétentes pour fournir les renseignements :

- Le Maître d'Ouvrage à travers la Direction des Affaires Générales du MINEE;
- Le Chef Service du marché ;

Article 2 : Procédure de passation du marché

Le présent marché est passé après Appel d'Offres National Restreint N° _____/AONR/MINEE/CIPM/2020 du _____ pour le recrutement d'un Bureau d'Etudes Techniques en vue de la réalisation d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini a Warak (EN PROCEDURE D'Urgence)

Article 3 : Définitions et attributions

3.1. Définitions générales

Le **Maître d'ouvrage** est le **Ministre de l'Eau et de l'Energie**.

Le **Chef de Service du Marché** est le **Directeur du Projet** ; Il veille au respect des

dans la réalisation du marché.

Si ces lois et règlements en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 5 : Pièces constitutives du marché

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité

1. La lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;
2. La soumission du consultant et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux termes de références finalisés ou description des services ;
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. Les termes de références ou description des services ;
5. Les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; l'état des prix forfaitaires ; le détail ou le devis estimatif ; la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous-détail des prix unitaires ;
6. Les différentes études d'Avant-Projets Détaillés et les Dossiers d'Appel d'Offres relatifs à la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation réalisés par le BET ERE Développement dans le cadre du marché N° **000037/M/MINMAP/CCCPM-AI/2015 du 18 Août 2015** pour l'Elaboration Plan d'Action et de Réinstallation (PAR), du Plan de Gestion des Afflux Sociaux (PGAS) et du Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) ;
7. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de services et de prestations intellectuelles mis en vigueur par arrêté N° 033 du 13 février 2007.

Article 6 : Textes généraux applicables

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

- l'ordonnance N°2020/001 du 03 juin 2020 modifiant la loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020.
- la loi N°2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 et complétant certaines dispositions de la Loi N°2019/023 du 24 décembre 2019 portant

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité

1. La lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;
2. La soumission du consultant et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux termes de références finalisés ou description des services ;
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. Les termes de références ou description des services ;
5. Les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; l'état des prix forfaitaires ; le détail ou le devis estimatif ; la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous-détail des prix unitaires ;
6. Les différentes études d'Avant-Projets Détaillés et les Dossiers d'Appel d'Offres relatifs à la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation réalisés par le

- le décret N°2013/017/PM du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation des Etudes d'Impact Environnemental et Social ;
- le décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- le décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régularisation des Marchés Publics ;
- le décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régularisation des Marchés Publics ;
- l'arrêté N°0001/MINEPDED du 08 février 2016 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une Evaluation Environnementale Stratégique ou à une Etude d'Impact Environnemental et Social
- l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics ;
- la circulaire N°009/L/MINMAP/CAB/CT2 du 29 Aout 2019 relative à l'arrimage de certains marchés régis du Décret n°2004/275 du 24 Septembre 2004 au nouveau code des Marchés Publics ;
- la circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et autres entités publiques pour l'exercice 2020 ;
- les normes applicables aux prestations faisant l'objet du Marché ;
- les normes en vigueur en République du Cameroun.

Article 7 : Communication

7.1. Toutes les communications au titre du présent marché sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après :

a. Dans le cas où le consultant est le destinataire :

Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d'Ouvrage, au Chef de Service son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la mairie de ville de Yaoundé.

b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage est le destinataire :

- dispositions du décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régularisation des Marchés Publics ;
- le décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régularisation des Marchés Publics ;
- l'arrêté N°0001/MINEPDED du 08 février 2016 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une Evaluation Environnementale Stratégique ou à une Etude d'Impact Environnemental et Social
- l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics ;
- la circulaire N°009/L/MINMAP/CAB/CT2 du 29 Aout 2019 relative à l'arrimage

Article 8 : Ordres de service

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

- L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Ministre de l'Eau et de l'Energie en sa qualité de Maître d'Ouvrage et notifié par le Chef de Service du Marché avec copie à l'Ingénieur ;
- Les ordres de services ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés et notifiés par le Maître d'Ouvrage, avec une copie au chef de service, à l'ingénieur, au Cabinet et à l'organisme payeur. Le visa de l'organisme payeur sera requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant ;
- Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés par le chef de service du Marché et notifiés par l'Ingénieur du Marché ;
- Les ordres de services valant mise en demeure seront signés par le Maître d'ouvrage et notifiés au cabinet par le Chef de service, avec copie à l'ingénieur ;
- Les ordres de services de suspension et de reprise des prestations pour cause d'intempéries, d'examen et validation des rapports par la CSRT seront signés par le Chef de Service sur proposition de l'ingénieur, et notifiés par ce dernier ;
- Le consultant se conformera strictement aux ordres de services qui lui seront notifiés ;

Le consultant a qualité de vérifier tous les documents qui lui seront remis et de signaler au chef de service, avant exécution, les erreurs ou contradictions qu'ils peuvent comporter et qui sont décelables. Il dispose d'un délai de 15 jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le consultant d'exécuter les ordres de services reçus ;

Le consultant ne pourra en aucun cas se prévaloir d'instructions ou ordres données par des personnes qui n'auraient pas été expressément désignées à cet effet par le Maître d'Ouvrage ou le chef service ;

Article 9 : Marchés à tranches conditionnelles

9.1. Le marché suivant est à tranche unique.

À la fin de cette étude, le Maître d'Ouvrage procédera à la réception des prestations et délivrera une attestation de bonne exécution au Consultant.

- avec une copie au chef de service, à l'ingénieur, au Cabinet et à l'organisme payeur. Le visa de l'organisme payeur sera requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant ;
- Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés par le chef de service du Marché et notifiés par l'Ingénieur du Marché ;
- Les ordres de services valant mise en demeure seront signés par le Maître d'ouvrage et notifiés au cabinet par le Chef de service, avec copie à l'ingénieur ;
- Les ordres de services de suspension et de reprise des prestations pour cause d'intempéries, d'examen et validation des rapports par la CSRT seront signés par le Chef de Service sur proposition de l'ingénieur, et notifiés par ce

proposés, fiches techniques, date de mise en service pour le matériel de contrôle...) et leur programme d'emploi. L'expert à pourvoir devra avoir au moins les qualifications de celui remplacé.

10.2 Au cas où la qualification du personnel proposé reste inférieure de l'agent concerné, mais conforme aux dispositions du dossier de consultation, le consultant sera passible d'une pénalité correspondant à cinq pour mille (5/1000) du montant TTC du marché.

Sur proposition de l'Ingénieur et après au Chef service du marché, le Maître d'ouvrage se réservera alors le droit de résilier le marché sans que le consultant ne puisse opposer de réclamations. En cas de décision de non résiliation, le Chef service du marché veillera à l'application automatique par l'Ingénieur du marché, d'une réfaction de 10% sur le prix unitaire de l'expert (des experts) et/ou du matériel concerné.

Le consultant ne pourra être autorisé à procéder au remplacement de plus de 25% du personnel clé sauf cas force majeure.

10.3. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant l'exécution des prestations constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 180 ci-dessous ou d'application de pénalités

Le marché peut être résilié comme prévu à l'article 180 du code des marchés publics, au Titre V, Chapitre I, Section II, du décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

Article 11 : Garanties et cautions

11.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à 3% du montant TTC du marché.

Il est constitué et transmis au Chef Service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception finale des prestations, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du consultant.

11.2. Cautionnement de garantie

Le Cautionnement ou la retenue de garantie n'est pas requise pour les marchés de Sur proposition de l'Ingénieur et après au Chef service du marché, le Maître d'ouvrage se réservera alors le droit de résilier le marché sans que le consultant ne puisse opposer de réclamations. En cas de décision de non résiliation, le Chef service du marché veillera à l'application automatique par l'Ingénieur du marché, d'une réfaction de 10% sur le prix unitaire de l'expert (des experts) et/ou du matériel concerné.

Le consultant ne pourra être autorisé à procéder au remplacement de plus de 25% du personnel clé sauf cas force majeure.

10.3. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant l'exécution des prestations constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 180 ci-dessous ou d'application de pénalités

Le marché peut être résilié comme prévu à l'article 180 du code des marchés

remboursement de cette avance commence dès le premier décompte. Il doit être terminé au plus tard lorsque le montant des prestations facturées atteint 80 %.

Le montant à rembourser à l'occasion de chaque décompte est de 25% du montant du décompte.

Article 12 : Montant du marché

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du [détail ou devis estimatif] ci-joint, est de ____ (en chiffres) _ (en lettres) francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC) ;

Soit :

- Montant HTVA : _____ (____) francs CFA
- Montant de la TVA : _____ (____) francs CFA
- Montant de la TSR et/ou l'AIR : ____ (____) francs CFA
- net à percevoir = HTVA-(TSR et/ou AIR) (____) F CFA.

Article 13 : Lieu et mode de paiement

13.1 Le consultant sera rémunéré par décomptes établis en appliquant les prix du bordereau aux prestations réellement exécutées et constatées par attachements.

Les attachements seront signés contradictoirement par le consultant et l'Ingénieur du marché ;

13.2 Le Bureau d'Etudes présentera à l'issu de chaque livrable, à l'Ingénieur, deux décomptes (un décompte hors TVA et un décompte de la TVA) en vue de se faire payer l'ensemble des prestations, services, fournitures définis dans le bordereau des prix unitaires, effectués pendant le mois en cours.

Seul le net à mandater du décompte sera réglé au Bureau d'Etudes. Les décomptes seront établis en sept (07) exemplaires, par le consultant, vérifié et approuvé par l'Ingénieur.

En cas de correction apportée au décompte, un (01) exemplaire du décompte corrigé sera transmis au consultant.

Les décomptes devront impérativement être présentés avant le 12 du mois suivant les prestations, à l'Organisme payeur.

Une copie du décompte sera transmise à la Direction du Projet.

Article 14 : Variation des prix

14.1. Les prix sont fermes ;

a. Les acomptes payés au Consultant au titre des avances le cas échéant ne sont pas révisables ;

est de ____ (en chiffres) _ (en lettres) francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC) ;

Soit :

- Montant HTVA : _____ (____) francs CFA
- Montant de la TVA : _____ (____) francs CFA
- Montant de la TSR et/ou l'AIR : ____ (____) francs CFA
- net à percevoir = HTVA-(TSR et/ou AIR) (____) F CFA.

Article 13 : Lieu et mode de paiement

13.1 Le consultant sera rémunéré par décomptes établis en appliquant les prix du bordereau aux prestations réellement exécutées et constatées par attachements.

Les attachements seront signés contradictoirement par le consultant et l'Ingénieur du marché ;

Article 16 : Formules d'actualisation des prix

Les prix du bordereau des prix unitaires sont non actualisables.

Article 17 : Avances

17.1. Le Maître d'Ouvrage peut accorder une avance de démarrage égale à 20% du montant du marché ;

17.2. Cette avance dont la valeur ne peut excéder vingt pour cent (20%) du montant initial TTC du marché, est cautionnée à cent pour cent (100%) par un établissement bancaire de droit camerounais ou un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur, et remboursée par déduction sur les acomptes à verser au Consultant pendant l'exécution du marché, suivant des modalités définies dans le CCAP.

17.3. La totalité de l'avance doit être remboursée au plus tard dès le moment où la valeur en prix de base des prestations réalisées atteint quatre-vingt pour cent (80%) du montant du marché.

17.4. Au fur et à mesure du remboursement des avances, le Maître d'Ouvrage donnera la mainlevée de la partie de la caution correspondante, sur demande expresse du au Consultant.

Article 18 : Règlement des prestations

18.1. Constatation des prestations exécutées

Avant le 30 de chaque mois, le consultant et l'ingénieur établissent un attachement contradictoire qui récapitule et fixe les quantités réalisées et constatées pour chaque poste du bordereau au cours du mois et pouvant donner droit au paiement.

18.2. Décompte mensuel

Au plus tard le cinq (5) du mois suivant le mois des prestations, le consultant remettra en sept (07) exemplaires à l'ingénieur, deux projets de décompte provisoire mensuel (un décompte hors TVA et un décompte du montant des taxes), selon le modèle agréé et établissant le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché, depuis le début de celui-ci.

Seul le décompte hors TVA sera réglé au consultant. Le décompte du montant des taxes fera l'objet d'une écriture d'ordre entre les budgets du _____ et du ministère en charge des finances.

Le montant HTVA de l'acompte à payer au consultant sera mandaté comme suit :

- [100-1,1 et/ou -(7,5 ou-15)]% versé directement au compte du consultant ;

initial TTC du marché, est cautionnée à cent pour cent (100%) par un établissement bancaire de droit camerounais ou un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur, et remboursée par déduction sur les acomptes à verser au Consultant pendant l'exécution du marché, suivant des modalités définies dans le CCAP.

17.3. La totalité de l'avance doit être remboursée au plus tard dès le moment où la valeur en prix de base des prestations réalisées atteint quatre-vingt pour cent (80%) du montant du marché.

17.4. Au fur et à mesure du remboursement des avances, le Maître d'Ouvrage donnera la mainlevée de la partie de la caution correspondante, sur demande expresse du au Consultant.

Article 18 : Règlement des prestations

des décomptes et leur transmission au Ministère d'Ouvrage pour visa préalable

Les décomptes en six (6) exemplaires, seront présentés par le consultant en francs CFA (ou en francs CFA et en devises le cas échéant) à l'ingénieur accompagné d'une demande de paiement.

La demande de paiement doit faire apparaître le montant total du marché, le montant des sommes déjà perçues, le montant de la facture concernée, ainsi que celui des remboursements effectués au titre de l'avance de démarrage.

Les versements d'acomptes interviennent dans les trente (30) jours à compter de la date de transmission au comptable compétent des constatations ouvrant droit à paiement.

Décompte général - Etat du solde

Après approbation du rapport final, le consultant adresse au Maître d'Ouvrage une demande de solde sous forme de décompte général faisant apparaître la récapitulation des sommes déjà perçues ainsi que du solde à verser ; cette récapitulation constitue le décompte général.

Le paiement du dernier décompte est conditionné par la remise du rapport final par le consultant au Maître d'ouvrage, et l'acceptation par ce dernier, dudit rapport dans un délai de quinze (15) jours francs.

18.3. Décompte d'avance de démarrage (le cas échéant).

Article 19 : Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires éventuels seront dus conformément au code des marchés publics en vigueur.

Article 20 : Pénalités

A. Pénalités de retard

20.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit (modifiable):

- a. Un deux millièmes ($1/2000^{\text{ème}}$) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;
- b. Un millième ($1/1000^{\text{ème}}$) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

20.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base avec ses avenants.

B. pénalités spécifiques [Montant à préciser].

Les versements d'acomptes interviennent dans les trente (30) jours à compter de la date de transmission au comptable compétent des constatations ouvrant droit à paiement.

Décompte général - Etat du solde

Après approbation du rapport final, le consultant adresse au Maître d'Ouvrage une demande de solde sous forme de décompte général faisant apparaître la récapitulation des sommes déjà perçues ainsi que du solde à verser ; cette récapitulation constitue le décompte général.

Le paiement du dernier décompte est conditionné par la remise du rapport final par le consultant au Maître d'ouvrage, et l'acceptation par ce dernier, dudit rapport dans un délai de quinze (15) jours francs.

18.3. Décompte d'avance de démarrage (le cas échéant).

Article 21 : Décompte final

- 21.1** Après achèvement des prestations et dans un délai maximum de _____ jours après la date de réception finale, le consultant établira à partir des constats contradictoires, le projet de décompte final des prestations effectivement réalisés qui récapitule le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché dans son ensemble.
- 21.2.** Indiquer le délai dont dispose le Chef de service pour notifier le projet rectifié et accepté au consultant.
- 21.3.** Indiquer le délai dont dispose le consultant pour renvoyer le décompte final revêtu de sa signature.

Article 22 : Régime fiscal et douanier

Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des Marchés Publics.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

Article 23 : Timbres et enregistrement des marchés

Sept (07) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du consultant, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

Article 24 : Consistance des prestations

La description détaillée des prestations est donnée dans les **Termes De Référence**. Le consultant reste entièrement responsable vis-à-vis du Maître d'Ouvrage et prend toutes les décisions qui s'imposent.

Article 25 : Délais d'exécution du marché

25.1. Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de **huit (08) mois**. Sa durée pourra être modifiée en plus ou en moins compte tenu de la durée réelle des prestations ou des interruptions ou suspensions des travaux sans que le Bureau d'Etudes puisse prétendre à une quelconque modification de ses coûts
et accepté au consultant.

21.3. Indiquer le délai dont dispose le consultant pour renvoyer le décompte final revêtu de sa signature.

Article 22 : Régime fiscal et douanier

Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des Marchés Publics.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

Article 23 : Timbres et enregistrement des marchés

outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations dont il peut être victime en raison ou à l'occasion de l'exercice de sa mission.

Article 27 : Obligations du consultant

1. Le consultant exécute les prestations et remplit ses obligations de façon diligente, efficace et économique, conformément aux normes, techniques et pratiques généralement acceptées dans son domaine d'activité ;
 2. Pendant la durée du marché, le consultant ne s'engage pas directement ou indirectement, dans des activités professionnelles ou contractuelles susceptibles de compromettre son indépendance par rapport aux missions qui lui sont dévolues ;
 3. En cas de conflit d'intérêt du fait d'un membre de l'équipe de la mission, le consultant doit le signaler par écrit au Maitre d'Ouvrage et doit remplacer l'expert en question, impliqué dans le projet ou le marché. Le conflit d'intérêt s'entend de toute situation dans laquelle le consultant pourrait tirer des profits directs ou indirects d'un marché passé par le Maitre d'Ouvrage auprès de laquelle il est consulté ou toute situation dans laquelle il a des intérêts personnels ou financiers suffisants pour compromettre son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions ou de nature à affecter défavorablement son jugement ;
 4. Le consultant est tenu au secret professionnel vis-à-vis des tiers, sur les informations, renseignements et documents recueillis ou portés à sa connaissance à l'occasion de l'exécution du marché. A ce titre, les documents établis par le consultant au cours de l'exécution du marché ne peuvent être publiés ou communiqués qu'avec l'accord écrit du Maitre d'Ouvrage ;
 5. Le consultant est tenu lors du dépôt du rapport final, de restituer tous les documents empruntés au Maitre d'Ouvrage ;
 6. Le consultant ainsi que ses associés ou ses sous-traitants s'interdisent pendant la durée du marché, et à son issue pendant *huit (08) mois*, de fournir des biens, prestations ou services destinés à Maitre d'Ouvrage découlant des prestations ou ayant un rapport étroit avec elles (à l'exception de l'exécution des prestations ou de leur continuation) ;
 7. Le consultant doit prendre en charge des frais professionnels et de la couverture de tous risques de maladie et d'accident dans le cadre de sa mission ;
 8. Le consultant ne peut pas modifier la composition de l'équipe proposée dans
2. Pendant la durée du marché, le consultant ne s'engage pas directement ou indirectement, dans des activités professionnelles ou contractuelles susceptibles de compromettre son indépendance par rapport aux missions qui lui sont dévolues ;
 3. En cas de conflit d'intérêt du fait d'un membre de l'équipe de la mission, le consultant doit le signaler par écrit au Maitre d'Ouvrage et doit remplacer l'expert en question, impliqué dans le projet ou le marché. Le conflit d'intérêt s'entend de toute situation dans laquelle le consultant pourrait tirer des profits directs ou indirects d'un marché passé par le Maitre d'Ouvrage auprès de laquelle il est consulté ou toute situation dans laquelle il a des intérêts personnels ou financiers suffisants pour compromettre son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions ou de nature à affecter défavorablement

Article 29 : Programme d'exécution

Dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations, le consultant soumettra, en cinq (05) exemplaires, à l'approbation du Chef de service après avis de l'Ingénieur le programme d'exécution des prestations, son calendrier d'exécution, son projet de Plan d'Assurance Qualité (PAQ) et son Plan de Gestion Environnementale, le cas échéant.

Ce programme sera exclusivement présenté selon les modèles fournis.

Deux (2) exemplaires de ces pièces lui seront retournés dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de réception avec soit :

- la mention d'approbation " BON POUR EXECUTION " ;
- la mention de leur rejet accompagnée des motifs dudit rejet.

Le consultant disposera alors de huit (8) jours pour présenter un nouveau projet. Le Chef de Service disposera alors d'un délai de cinq (5) jours pour donner son approbation ou faire d'éventuelles remarques. Les délais d'approbation du projet d'exécution sont suspensifs du délai d'exécution.

L'approbation donnée par le Chef de Service n'atténuera en rien la responsabilité du consultant. Cependant les prestations exécutées avant l'approbation du programme ne seront ni constatées ni rémunérées. Le planning actualisé et approuvé deviendra le planning contractuel.

Le consultant tiendra constamment à jour, un planning des prestations qui tiendra compte de l'avancement réel des prestations. Des modifications importantes ne pourront être apportées au programme contractuel qu'après avoir reçu l'accord du Chef service du Marché. Après approbation du programme d'exécution par le Chef service du Marché, celui-ci le transmettra dans un délai de cinq (05) jours au Maître d'Ouvrage, sans effet suspensif de son exécution. Toutefois s'il est constaté des modifications importantes dénaturant l'objectif du marché ou la consistance des prestations, le Maître d'Ouvrage retournera le programme d'exécution accompagné des réserves à lever dans un délai de quinze (15) jours à compter de sa date de réception.

Article 30 : Agrément du personnel

Si le Maître d'Ouvrage demande le remplacement d'un membre de l'équipe pour faute grave dûment constatée ou pour incompétence, le remplacement se fait aux frais du consultant dans un délai maximum de quinze (15) jours.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de refuser son agrément à une Ce programme sera exclusivement présenté selon les modèles fournis.

Deux (2) exemplaires de ces pièces lui seront retournés dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de réception avec soit :

- la mention d'approbation " BON POUR EXECUTION " ;
- la mention de leur rejet accompagnée des motifs dudit rejet.

Le consultant disposera alors de huit (8) jours pour présenter un nouveau projet. Le Chef de Service disposera alors d'un délai de cinq (5) jours pour donner son approbation ou faire d'éventuelles remarques. Les délais d'approbation du projet d'exécution sont suspensifs du délai d'exécution.

L'approbation donnée par le Chef de Service n'atténuera en rien la responsabilité du consultant. Cependant les prestations exécutées avant l'approbation du programme ne seront ni constatées ni rémunérées. Le planning actualisé et approuvé deviendra

En tout état de cause, le consultant restera, vis-à-vis du Maître d'Ouvrage, seul responsable de l'exécution conformément à ses obligations contractuelles.

CHAPITRE IV : DE LA RECETTE

Article 32 : Commission de suivi et recette

Le suivi et la recette technique des prestations du consultant seront assurés par la Commission de Suivi et de Recette Technique mise en place conformément aux articles 156 et 157 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics.

La Commission de suivi et de recette sera composée des membres suivants :

- Le **Maître d'Ouvrage** ou son représentant, **Président** ;
- Le **Chef de Service** du marché, **Membre** ;
- L'**ingénieur** du marché, **Rapporteur** ;
- Le **Délégué Départemental** du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable de la Vina, **Membre** ;
- Le **Maire** de la Commune de Ngan-Ha, **Membre** ;
- Le **Délégué Départemental** du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières de la Vina, **Membre** ;
- Un **Représentant** du MINMAP, **Observateur** ;
- Le **Chef de Service** des Marchés Publics du MINEE, **Membre** ;
- Le **Cocontractant**, **Invité**.

Article 33 : Recette des prestations

Avant la réception finale des prestations, le consultant demande par écrit au Maître d'Ouvrage avec copie au Chef Service du Marché, à l'ingénieur et à l'organisme payeur, les membres de la commission de réception finale.

Ils sont convoqués à la réception finale par courrier dans un délai quinze (15) jours avant la date de réception.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 34 : Cas de force majeure

La force majeure s'entend par tout événement extérieur imprévisible et

Le suivi et la recette technique des prestations du consultant seront assurés par la Commission de Suivi et de Recette Technique mise en place conformément aux articles 156 et 157 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics.

La Commission de suivi et de recette sera composée des membres suivants :

- Le **Maître d'Ouvrage** ou son représentant, **Président** ;
- Le **Chef de Service** du marché, **Membre** ;
- L'**ingénieur** du marché, **Rapporteur** ;
- Le **Délégué Départemental** du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable de la Vina, **Membre** ;
- Le **Maire** de la Commune de Ngan-Ha, **Membre** ;

Article 35 : Résiliation du marché

Le marché peut être résilié comme prévu à l'article 180 du code des marchés publics, au Titre V, Chapitre I, Section II, du décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics, notamment dans l'un des cas de :

Retard de plus de quinze (15) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de sept (07) jours calendaires ;

Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des prestations ;

Refus de la reprise des prestations mal exécutés ;

Défaillance du consultant ;

Non-paiement persistant des prestations.

Article 36 : Différends et litiges

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente, sous réserve des dispositions suivantes ;

Article 37 : Edition et diffusion du présent marché

Vingt (20) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du consultant et fournis au Chef de service.

Article 38 et dernier : Entrée en vigueur du marché

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au consultant par ce dernier.

prestations ;

Refus de la reprise des prestations mal exécutés ;

Défaillance du consultant ;

Non-paiement persistant des prestations.

Article 36 : Différends et litiges

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente, sous réserve des dispositions suivantes ;

Article 37 : Edition et diffusion du présent marché

Vingt (20) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du consultant et fournis au Chef de service.

**PIECE N°5 : TERMES DE REFERENCE DE
L'APPEL D'OFFRE (TDR)**

**PIECE N°5 : TERMES DE REFERENCE DE
L'APPEL D'OFFRE (TDR)**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La mise en œuvre du projet d'aménagement hydroélectrique de Bini à Warak vise à accroître l'offre en énergie électrique dans le réseau interconnecté Nord (RIN) et à promouvoir l'interconnexion électrique avec la République du Tchad et la République Fédérale du Nigeria. Son développement est prévu dans le Plan de Développement du Secteur de l'Électricité à l'horizon 2030 (PDSE 2030). Ce projet vise à renforcer de façon optimale la capacité de production d'énergie électrique de la rivière Bini au lieu-dit Warak dans le département de la Vina, dans la région de l'Adamaoua par l'exploitation d'une dénivelée d'environ 200 m de hauteur de chutes naturelles créées par la topographie et le débit de 41,7 m³/s. la durée des travaux est de quarante-huit (48) mois. Selon les études détaillées, certains villages seront envoyés à la mise en eau du barrage. Il s'agit des villages Mbang-Mboum, Sangha et Ndouar qu'il faut nécessairement réinstaller sur d'autres sites. Le rapport de l'étude du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) a identifié respectivement Konalemou, Dara Salam et Mboundjock comme sites de recasement des populations desdits villages.

La mise en œuvre cohérente du PAR consistera concrètement à la viabilisation des sites de réinstallation par la création des voies d'accès, la création d'une voirie, la construction des bâtiments à usage d'habitation et de bureaux, la création des infrastructures socio-économiques telles que les écoles, les églises, les mosquées, les marchés, les gares routières, les infrastructures agricoles, pastorales, piscicoles, la mise sur pied d'un réseau électrique et d'un système d'alimentation en eau potable fonctionnel et viable, etc...

Les villages à déplacer sont diversement peuplés. Les sites d'accueil ont été choisis en conséquence comme le montre le tableau suivant d'après le recensement réalisé en 2016. Les superficies sont données en hectare (1ha= 10 000 m²).

Village à déplacer	Nombre de ménages à déplacer	Site de recasement retenu	Superficie de chaque site de recasement en Ha
Mbang-Mboum	349	Konalemou	1302,2
Sangha	80	Dara Salam	946,48
Ndouar	54	Mboundjock	426,93

Les coordonnées géographiques de localisation des trois sites de réinstallation du projet BINI à WARAK sont récapitulées dans le tableau suivant :

visé à renforcer de façon optimale la capacité de production d'énergie électrique de la rivière Bini au lieu-dit Warak dans le département de la Vina, dans la région de l'Adamaoua par l'exploitation d'une dénivelée d'environ 200 m de hauteur de chutes naturelles créées par la topographie et le débit de 41,7 m³/s. la durée des travaux est de quarante-huit (48) mois. Selon les études détaillées, certains villages seront envoyés à la mise en eau du barrage. Il s'agit des villages Mbang-Mboum, Sangha et Ndouar qu'il faut nécessairement réinstaller sur d'autres sites. Le rapport de l'étude du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) a identifié respectivement Konalemou, Dara Salam et Mboundjock comme sites de recasement des populations desdits villages.

La mise en œuvre cohérente du PAR consistera concrètement à la viabilisation des sites de réinstallation par la création des voies d'accès, la création

D5	13,8454	7,56465		K5	13,8574	7,5142		M5	13,7766	7,39458
D6	13,8305	7,56416		K6	13,8564	7,5186		M6	13,79	7,40271

Plusieurs types de travaux auront lieu en vue d'aménager ces sites de réinstallation quasi-vierges à la date d'aujourd'hui et comprendront entre autres les travaux d'éclairage public (MT et BT) et la construction du village des pêcheurs.

Afin de veiller à la bonne exécution de ces travaux par les entreprises qui seront sélectionnées, le Ministre de l'Eau et de l'Energie (**Maître d'Ouvrage**) sollicite les services d'un consultant qualifié (**consultant**) qui aura pour mandat d'assurer l'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (**EESS**) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation (**PAR**), objet des présents termes de références

Les présents Termes De Référence (**TDR**) élaborés par le Pôle Environnemental et Social (**PES**) de l'Unité Opérationnelle du Projet, portent sur l'élaboration d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (**EESS**) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation (**PAR**) du Projet Bini à Warak.

Le Ministre de l'Eau et de l'Energie (**MINEE**) envisage de recruter un Consultant, ayant une connaissance de la réglementation nationale dans le domaine de l'environnement et des directives de la Banque Mondiale en matière d'évaluation et de gestion des risques et effets environnementaux et sociaux significatifs (Norme Environnemental Social n°1), avec une expérience pluridisciplinaire suffisamment diversifiée pour aborder toutes les disciplines techniques concernées par l'étude. Une expérience en Afrique subsaharienne, dans le secteur du déplacement dû à l'hydroélectricité est hautement souhaitable.

II. OBJECTIFS DE L'EESS

II.1 Objectif général

L'objectif général de cette **EESS** est d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux environnementaux et sociaux significatifs et probables en vue d'orienter les choix, et d'élaborer des documents cadre de prise en compte des diligences environnementales et sociales dans les politiques, plans, programmes et projets lors de la mise en œuvre du PAR.

II.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'Evaluation Stratégique Environnementale et Sociale (**EESS**) sont les suivants :

1. Identifier et stimuler l'attention sur les priorités environnementales et sociales liées les services d'un consultant qualifié (**consultant**) qui aura pour mandat d'assurer l'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (**EESS**) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation (**PAR**), objet des présents termes de références

Les présents Termes De Référence (**TDR**) élaborés par le Pôle Environnemental et Social (**PES**) de l'Unité Opérationnelle du Projet, portent sur l'élaboration d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (**EESS**) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation (**PAR**) du Projet Bini à Warak.

Le Ministre de l'Eau et de l'Energie (**MINEE**) envisage de recruter un Consultant, ayant une connaissance de la réglementation nationale dans le domaine de l'environnement et des directives de la Banque Mondiale en matière d'évaluation et de gestion des risques et effets environnementaux et sociaux significatifs (Norme Environnemental Social n°1), avec une expérience pluridisciplinaire suffisamment diversifiée pour aborder toutes les disciplines techniques concernées par l'étude.

temps les effets globaux des projets sur l'environnement et les conflits potentiels que ces derniers présentent, de manière à alléger et à accélérer ensuite le déroulement des projets futurs.

Pour atteindre cet objectif, les principaux documents de politiques, de plans et de programmes à considérer sont les suivants :

- Les Rapports d'Avant-Projets Détaillés pour la mise en œuvre du **PAR**, du **PGAS**, du **PEPP**, du **SIG** et du **SIES** du Projet l'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak ;
- Le Rapport de l'**Etude d'Impact Environnemental et Social** du Barrage élaboré en 2014 ;
- Le Rapport de la mise à jour de l'**EIES** des travaux de construction de la ligne d'évacuation de l'énergie électrique et de la voie d'accès au site du Projet ;

L'étude devra, en outre, intégrer tous les plans et programmes du Gouvernement existants ou en cours de finalisation, et ayant un rapport avec le projet d'aménagement hydroélectrique de Bini à Warak.

L'**EES** devra apporter aux décideurs et aux partenaires au développement du Cameroun, une information documentée et pertinente sur les enjeux et les considérations environnementales et sociales en rapport avec le développement des sites de recasement dans le cadre du Projet Bini. Cette information devra être suffisamment précise pour aider les pouvoirs publics à prendre adéquatement en compte les considérations économiques, interculturelles, environnementales et sociales dans les processus décisionnels en lien avec le choix des options des ouvrages à construire dans les sites de recasement et de leur viabilisation.

III. MANDAT DU CONSULTANT

L'étendue des prestations englobe les principales activités suivantes :

- a) Confirmation du plan de travail ;
- b) Décente de terrain et collecte des données ;
- c) Elaboration du rapport provisoire de l'étude ;
- d) Organisations des audiences publiques de l'étude ;
- e) Elaboration du rapport de synthèse de l'étude ;
- f) Renforcement des capacités de l'équipe de suivi de l'étude.

Ces activités peuvent être regroupées en deux (02) grandes phases :

III.1. Phase 1 : Etude de cadrage

- Le Rapport de l'**Etude d'Impact Environnemental et Social** du Barrage élaboré en 2014 ;
- Le Rapport de la mise à jour de l'**EIES** des travaux de construction de la ligne d'évacuation de l'énergie électrique et de la voie d'accès au site du Projet ;

L'étude devra, en outre, intégrer tous les plans et programmes du Gouvernement existants ou en cours de finalisation, et ayant un rapport avec le projet d'aménagement hydroélectrique de Bini à Warak.

L'**EES** devra apporter aux décideurs et aux partenaires au développement du Cameroun, une information documentée et pertinente sur les enjeux et les considérations environnementales et sociales en rapport avec le développement des sites de recasement dans le cadre du Projet Bini. Cette information devra être

- Confirmer et ajuster l'analyse du cadre juridique et institutionnel relatif à la gestion environnementale et sociale des infrastructures à implémenter dans le PAR ;
 - Présenter la politique et les objectifs environnementaux et sociaux du pays ;
 - Identifier toutes les parties prenantes et leurs préoccupations ;
 - Identifier des interactions clés (enjeux) entre la mise en œuvre du PAR et les considérations environnementales, économiques et sociales ;
 - Décrire la portée (ampleur et étendu) de l'étude à préparer sur l'état initial de l'environnement ;
 - Identifier et justifier les méthodes et outils d'identification et d'évaluation des effets et enjeux, à utiliser dans l'étude ;
 - Donner les plannings valorisés (WBS et CBS), pour conduire l'étude d'EESS.
- 1. Confirmer et ajuster l'analyse du cadre juridique et institutionnel relatif à la gestion environnementale et sociale des infrastructures à implémenter dans le cadre du PAR.**

Il s'agira notamment des institutions responsables de la mise en œuvre des plans relatifs au développement des différents secteurs, celles responsables de la gestion des effets environnementaux et sociaux liés à tous les projets devant être implémentés et celles responsables de la gestion du processus d'EESS, ainsi que des politiques et législations environnementales et sociales en rapport avec l'étude.

- 2. Présenter la politique et les objectifs environnementaux et sociaux du pays (en tenant compte de l'information fournie par le Profil Environnemental Pays (PEP))**

Le consultant devra analyser les différents plans d'exécution relatifs au développement des infrastructures. Les décisions et processus spécifiques qui devraient être influencés par l'EESS doivent être identifiés.

- 3. Identifier et décrire les partenaires clés et de leurs intérêts**

Le Consultant passera en revue les comptes rendus de chaque processus de consultation publique qui a eu lieu lors de la préparation des études. En se basant sur cette révision et sur des consultations complémentaires éventuelles, il identifiera les préoccupations et valeurs clés des concernés en rapport avec la mise en œuvre du PAR.

La stratégie d'implication des parties prenantes qui sera préconisée devra avoir été préalablement convenue avec le Maître d'Ouvrage avant d'être mise en œuvre. La stratégie doit permettre aux parties prenantes d'influencer les décisions. Il pourrait être intéressant d'inclure une composante éducative dans le processus de participation. Les bonnes méthodes, outils et matériels pour assurer la participation

- Décrire la portée (ampleur et étendu) de l'étude à préparer sur l'état initial de l'environnement ;
 - Identifier et justifier les méthodes et outils d'identification et d'évaluation des effets et enjeux, à utiliser dans l'étude ;
 - Donner les plannings valorisés (WBS et CBS), pour conduire l'étude d'EESS.
- 1. Confirmer et ajuster l'analyse du cadre juridique et institutionnel relatif à la gestion environnementale et sociale des infrastructures à implémenter dans le cadre du PAR.**

Il s'agira notamment des institutions responsables de la mise en œuvre des plans relatifs au développement des différents secteurs, celles responsables de la gestion des effets environnementaux et sociaux liés à tous les projets devant être implémentés et celles responsables de la gestion du processus d'EESS, ainsi que des politiques et législations environnementales et sociales en rapport avec l'étude

Sur la base de l'analyse du cadre politique, institutionnel et législatif, de l'évolution des paramètres environnementaux et sociaux ainsi que des préoccupations des parties prenantes, le Consultant identifiera les principaux enjeux environnementaux et sociaux à étudier dans l'EES de la mise en œuvre du PAR, c'est-à-dire les interactions clés potentielles entre les différents aménagements et les considérations environnementales et sociales qui demandent une attention spéciale.

5. Description de la portée de l'étude de la situation de référence, qui devra être préparée dans l'EES.

Sur la base de l'information obtenue ci-dessus, le Consultant fournira des indications sur l'étendue de la zone de l'étude dans la description de la situation initiale et proposera également les diverses unités de planification territoriale à considérer ainsi que les paramètres environnementaux et sociaux les plus pertinents à utiliser tout en les justifiant.

6. Méthodes et outils d'identification et d'évaluation des effets et enjeux, à utiliser dans l'étude

Le Consultant suggérera les méthodes à utiliser pour identifier, évaluer et analyser les enjeux lors de la mise en œuvre du PAR. Une attention spéciale devrait être apportée à l'identification des interactions environnementales et sociales qui demanderaient des analyses quantitatives et de celles qui feront l'objet d'analyses qualitatives.

7. Donner les plannings valorisés (WBS et CBS) pour conduire l'étude d'EES.

III.2. Phase 2 : Analyse Environnementale et Sociale Stratégique

L'EES proprement dite devra se fonder sur les résultats de l'étude de cadrage. A cet effet, le consultant devra :

- Identifier et évaluer les enjeux des différents projets à implémenter dans le cadre de la mise en œuvre du PAR ;
- Analyser les composantes retenues pour la mise en œuvre du PAR dans le cadre du projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak ;
- Faire un plan d'aménagement des lotissements respectueux de l'environnement des différents sites de recasement ;
- Réaliser une étude de la situation environnementale de référence et son évolution sans et avec les options retenues ;
- Organiser la participation publique à l'effet de prendre en compte les préoccupations des parties prenantes et de les faire participer à la prise des décisions ;

Sur la base de l'information obtenue ci-dessus, le Consultant fournira des indications sur l'étendue de la zone de l'étude dans la description de la situation initiale et proposera également les diverses unités de planification territoriale à considérer ainsi que les paramètres environnementaux et sociaux les plus pertinents à utiliser tout en les justifiant.

6. Méthodes et outils d'identification et d'évaluation des effets et enjeux, à utiliser dans l'étude

Le Consultant suggérera les méthodes à utiliser pour identifier, évaluer et analyser les enjeux lors de la mise en œuvre du PAR. Une attention spéciale devrait être apportée à l'identification des interactions environnementales et sociales qui demanderaient des analyses quantitatives et de celles qui feront l'objet d'analyses qualitatives.

- Evaluer les capacités institutionnelles à traiter les enjeux environnementaux et sociaux, ainsi que des conclusions et recommandations ;
- Proposer un plan de renforcement des capacités de l'équipe de suivi de l'étude ;
- Proposer des mesures de gestion des enjeux environnementaux et sociaux identifiés ;
- Analyser la portée et la nature des effets résiduels et/ou cumulatifs. L'analyse doit décrire à l'aide de détails adéquats, les effets environnementaux potentiels qui peuvent subsister après la prise en compte de mesures d'atténuation et d'amélioration ;
- Elaborer des directives et guides de prise en compte des diligences environnementales et sociales dans les politiques, plans, programmes et projets lors de la mise en œuvre de la politique du Maître d'Ouvrage dans le cadre du PAR ;

1. Identifier et évaluer les enjeux des différents projets à implémenter dans le cadre de la mise en œuvre du PAR

Les enjeux environnementaux qui peuvent résulter de la mise en valeur des sites de recasement du projet Bini à Warak doivent être identifiés et décrits pour chaque alternative à étudier, cela en tenant compte des opinions et préoccupations de tous les acteurs. Leur caractère plus ou moins significatif devra être déterminé en tenant compte des éléments suivants :

- Les points de vue et intérêts des concernés ;
- Les droits et intérêts des groupes sociaux vulnérables ;
- Les aspects sociaux, économiques et culturels ;
- La conformité avec les règles et normes environnementales ;
- La conformité avec les objectifs et politiques environnementaux et sociaux du Gouvernement, et les implications pour le développement durable.

(Plus d'informations doivent être données sur la façon dont les méthodologies présentées dans le cadrage auront effectivement été utilisées pour l'identification et l'évaluation des enjeux).

2. Analyser les composantes retenues pour la mise en œuvre du PAR dans le cadre du projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak

Une analyse des différentes composantes du PAR doit être faite. Il s'agit notamment de faire une analyse portant sur les aspects réglementaires, environnementaux, sociaux, financiers et techniques tous les Dossiers d'Appel d'Offres retenues dans le cadre de la mise en œuvre du PAR.

- doit décrire à l'aide de détails adéquats, les effets environnementaux potentiels qui peuvent subsister après la prise en compte de mesures d'atténuation et d'amélioration ;
- Elaborer des directives et guides de prise en compte des diligences environnementales et sociales dans les politiques, plans, programmes et projets lors de la mise en œuvre de la politique du Maître d'Ouvrage dans le cadre du PAR ;

1. Identifier et évaluer les enjeux des différents projets à implémenter dans le cadre de la mise en œuvre du PAR

Les enjeux environnementaux qui peuvent résulter de la mise en valeur des sites de recasement du projet Bini à Warak doivent être identifiés et décrits pour chaque alternative à étudier, cela en tenant compte des opinions et préoccupations

Les orientations d'aménagements avec les principes qui en ressortent. L'idée directrice consiste à prévoir un tracé des rues qui permet une orientation des lots favorisant un ensoleillement maximal. La mise en valeur des perspectives d'intérêts ou de drainage naturels des eaux de pluie.

4. Réaliser une étude de la situation environnementale de référence et son évolution sans et avec les options retenues

Le Consultant devra faire l'analyse des différents sites de recasement retenus du projet. Les décisions et processus spécifiques qui devraient être influencés par l'EESS doivent être identifiés.

Une description et une analyse de l'état actuel de l'environnement seront menées, en prenant pour référence les paramètres environnementaux et sociaux identifiés dans l'étude de cadrage. Les tendances des divers aspects de l'environnement seront identifiées et une projection sera faite de l'état futur de l'environnement à court, moyen et long terme, dans les hypothèses :

- a) De la mise en œuvre du PAR,
- b) De leur non mise en œuvre (statut quo).

Le Consultant considérera l'incidence des facteurs externes sur ces options, y compris l'influence d'autres politiques sectorielles.

5. Organiser la participation publique à l'effet de prendre en compte les préoccupations des parties prenantes et de les faire participer à la prise des décisions

Toutes les parties prenantes doivent être impliquées et leurs préoccupations prises en compte tout au long de l'EESS, et notamment la stratégie de participation convenue dans la phase de cadrage.

6. Faire l'analyse socioéconomique de la mise en œuvre du PAR. Identifier son apport pour le développement de la région

L'analyse socioéconomique comprendra un diagnostic de la zone d'étude dans les volets économique, social, culturel et spatial.

• Le social

Situation démographique : nombre d'habitants et densité de population, structure par âge et par sexe, tendances démographiques (fécondité, natalité, mortalité, évolution, projection), répartition spatiale, mouvement migratoires, exode rural, entassement urbain.....Profil socioéconomique, organisation de la santé publique (services sociaux, formations sanitaires, personnel médical et paramédical), principales maladies, gestion des déchets, traitement de l'eau potable, assainissement des eaux, types d'organisation sociale et communautaire.

Le Consultant devra faire l'analyse des différents sites de recasement retenus du projet. Les décisions et processus spécifiques qui devraient être influencés par l'EESS doivent être identifiés.

Une description et une analyse de l'état actuel de l'environnement seront menées, en prenant pour référence les paramètres environnementaux et sociaux identifiés dans l'étude de cadrage. Les tendances des divers aspects de l'environnement seront identifiées et une projection sera faite de l'état futur de l'environnement à court, moyen et long terme, dans les hypothèses :

- a) De la mise en œuvre du PAR,
- b) De leur non mise en œuvre (statut quo).

Le Consultant considérera l'incidence des facteurs externes sur ces options, y compris l'influence d'autres politiques sectorielles.

5. Organiser la participation publique à l'effet de prendre en compte les

▪ **L'économie:**

Types d'économie ou d'activités économiques en vigueur auprès des populations locales ou en vigueur dans la région ;

Conditions de travail et situation de l'emploi dans la zone : population active, taux de chômage, revenus et salaires, disponibilité de la main d'œuvre qualifiée, etc. ;

Activités agricoles, systèmes de production et sécurité alimentaire ;

Activités et productions industrielles, minières ;

Artisanat, commerce, services et tourisme ; accès aux ressources naturelles et leur valorisation.

▪ **Le culturel:**

Patrimoine culturel : us et coutumes, activités traditionnelles, valeurs fondamentales, croyances religieuses et/ou ancestrales, langues ou dialectes ethniques, niveau d'éducation et taux d'analphabétisme, loisirs, etc. ;

Modes de vie dépendant de la nature et des formes d'exploitation des ressources naturelles, degré de dépendance des populations locales vis à vis des écosystèmes et des ressources naturelles (dépendance économique, culturelle, religieuse, etc.) ;

Préoccupations, opinions, intérêts et aspirations des populations locales ;

Patrimoine architectural, archéologique et paysager et tous autres éléments d'intérêt patrimonial protégés ou non par les lois ou réglementations sur les biens culturels.

▪ **Le spatial:**

Utilisation actuelle et prévue du territoire en se référant, le cas échéant, aux politiques, schémas, plans et règlements municipaux et régionaux de développement et d'aménagement ;

Plan d'occupation des sols avant l'implantation du projet ;

Accès à la propriété (aspects fonciers) et modes de gestion des terres ;

Routes et autres infrastructures de transport terrestres, circulation sur les routes et les pistes (débits, niveau de service, état des routes, trafic actuel, etc.) ;

Autres réseaux de transport (ferroviaire, fluviale, maritime, aérien).

7. Identifier les risques liés à la mise en œuvre des politiques, plans et programmes en rapport avec la mise en œuvre du PAR

Le consultant devra évaluer les conséquences de la rupture des différents ouvrages lors de la mise en œuvre du PAR. Compte tenu de l'interdépendance des composantes de l'étude, les retombés d'une perturbation peuvent se répercuter très loin de la zone d'impact. La durée de l'exploitation des ouvrages et la recrudescence des aléas climatiques conduisent à adjoindre au **Plan de Gestion Environnementale et Sociale** (PGES) de l'étude une composante dédiée à la

Artisanat, commerce, services et tourisme ; accès aux ressources naturelles et leur valorisation.

▪ **Le culturel:**

Patrimoine culturel : us et coutumes, activités traditionnelles, valeurs fondamentales, croyances religieuses et/ou ancestrales, langues ou dialectes ethniques, niveau d'éducation et taux d'analphabétisme, loisirs, etc. ;

Modes de vie dépendant de la nature et des formes d'exploitation des ressources naturelles, degré de dépendance des populations locales vis à vis des écosystèmes et des ressources naturelles (dépendance économique, culturelle, religieuse, etc.) ;

Préoccupations, opinions, intérêts et aspirations des populations locales ;

Patrimoine architectural, archéologique et paysager et tous autres éléments d'intérêt patrimonial protégés ou non par les lois ou réglementations sur les biens culturels.

temporel ; il fera l'inventaire des risques sociaux et sanitaires (épidémies et pandémies).

(ii) la prévention et les stratégies de protection

Elle doit absolument faire apparaître des scénarios (catastrophes, risques secondaires) et indiquer les mesures d'anticipation adéquates et réalistes ; Elles passent entre autres, par la protection des communautés, des écosystèmes, des infrastructures et de la réduction de leur vulnérabilité à certains aléas, d'une part, et par l'amélioration de la façon dont la société perçoit les risques et dont les instances de prise de décision y réagissent d'autres part.

Les stratégies de protection appliquées à la prévention peuvent d'appuyer sur différents instruments : procédures de pré-alerte et d'alerte, sauvegardes de natures diverses, plan de réaction/réponses aux sinistres et catastrophes, dispositifs de secours.

(iii) la gestion des sinistres et catastrophes

Le consultant doit proposer les stratégies et des outils suivants : l'utilisation des technologies appropriées et efficaces dans le domaine de la collecte et la diffusion d'informations ; la planification et la coordination des interventions ; la gestion des médias en cas de survenue des crises ; limiter la propagation des dommages une fois la catastrophe survenue ; si la situation l'exige, la coordination nationale ou internationale des opérations d'urgence ; les synergies entre le suivi et la surveillance de l'environnement et le plan de gestion des risques.

(iv) les mesures de rétablissement post-catastrophe

Le rétablissement est considéré sous l'angle de la minimisation de l'impact final après qu'une catastrophe soit survenue et une fois que les urgences ont été traitées. Les répercussions psychologiques sur la société doivent être gérées sans heurts.

8. Analyser les indicateurs socio-économiques, environnementaux et de performance devant traduire les préoccupations de toutes les parties prenantes ainsi que les indicateurs de vulnérabilité et de résilience des différentes infrastructures et des populations concernées liés aux changements climatiques

Les indicateurs de performance proposés par les Politiques, Plans, Programmes et Projets (PPPP) sectoriels (ou déjà envisagés par la Banque mondiale) seront examinés et évalués du point de vue de leur pertinence environnementale et sociale, notamment pour vérifier leur utilité dans le suivi des incidences environnementales (positives et/ou négatives) découlant de la mise en œuvre du PAR. Des propositions devraient être faites pour les indicateurs de performance et le système de suivi du PAPS.

L'ensemble des indicateurs pourra inclure des indicateurs de :
par l'amélioration de la façon dont la société perçoit les risques et dont les instances de prise de décision y réagissent d'autres part.

Les stratégies de protection appliquées à la prévention peuvent d'appuyer sur différents instruments : procédures de pré-alerte et d'alerte, sauvegardes de natures diverses, plan de réaction/réponses aux sinistres et catastrophes, dispositifs de secours.

(iii) la gestion des sinistres et catastrophes

Le consultant doit proposer les stratégies et des outils suivants : l'utilisation des technologies appropriées et efficaces dans le domaine de la collecte et la diffusion d'informations ; la planification et la coordination des interventions ; la gestion des médias en cas de survenue des crises ; limiter la propagation des dommages une fois la catastrophe survenue ; si la situation l'exige, la coordination nationale ou internationale des opérations d'urgence ; les synergies entre le suivi et la surveillance de l'environnement et le plan de gestion des risques.

- **Réponse** ce sont les indicateurs qui montrent comment la société réagit aux problèmes de l'environnement. Ces indicateurs appellent à l'action et à la réaction des individus ou collectif ;
- **Vulnérabilité et de résilience** des infrastructures à construire.

9. Evaluer les capacités institutionnelles à traiter les enjeux environnementaux et sociaux, ainsi que des conclusions et recommandations

Les capacités des institutions contribuant à la gestion environnementale et sociale et spécialement des enjeux identifiés, seront évaluées. Le Consultant devra expliquer clairement l'approche de mise en œuvre du plan de renforcement des capacités élaboré à cet effet, tant au cours de l'étude.

Pendant toute la durée de ces prestations, le Consultant devra identifier et dispenser des séances de formation sur le tas à ceux qui sont appelés à jouer un rôle vital dans le développement écologiquement et socialement durable à cette étude. Cette formation comprendra l'aspect méthodologique d'évaluation, l'identification d'indicateurs pertinents et le suivi de l'environnement.

10. Proposer un plan de renforcement de capacité de l'équipe de suivi de l'étude

La conduite de l'activité de renforcement de l'équipe de suivi s'appuie sur les principes d'appropriation et de gestion fondée sur les résultats.

Ces principes correspondent aux trois (03) modules de l'assistance attendue en matière de renforcement des capacités que sont : le module de suivi et évaluation de projet et programme ; le module sur la passation des marchés publics et le module de planification stratégique.

L'objectif général est de renforcer les performances de l'équipe du Maître d'ouvrage plus particulièrement le personnel du Pole Environnemental et Social en matière de pilotage de projets en leur dotant d'outils et d'aptitudes clés. Il s'agira plus concrètement de :

- ❖ Identifier et corriger les carences de l'équipe de suivi pour la rendre plus opérationnel ;
- ❖ Partager les principes clés du management des projet et programme ;
- ❖ Aider à cadrer et initié les projets ;
- ❖ Echanger sur les bonnes pratiques de pilotage et de management avec l'équipe de suivi ;

Les capacités des institutions contribuant à la gestion environnementale et sociale et spécialement des enjeux identifiés, seront évaluées. Le Consultant devra expliquer clairement l'approche de mise en œuvre du plan de renforcement des capacités élaboré à cet effet, tant au cours de l'étude.

Pendant toute la durée de ces prestations, le Consultant devra identifier et dispenser des séances de formation sur le tas à ceux qui sont appelés à jouer un rôle vital dans le développement écologiquement et socialement durable à cette étude. Cette formation comprendra l'aspect méthodologique d'évaluation, l'identification d'indicateurs pertinents et le suivi de l'environnement.

10. Proposer un plan de renforcement de capacité de l'équipe de suivi de l'étude

La conduite de l'activité de renforcement de l'équipe de suivi s'appuie sur les

Le Consultant donnera également des orientations pour l'intégration des plans de prévention, d'intervention et de réhabilitation en rapport avec les plans d'organisation de secours (ORSEC) des localités concernées.

12. Analyser la portée et la nature des effets résiduels et/ou cumulatifs.
L'analyse doit décrire à l'aide de détails adéquats, les effets environnementaux potentiels qui peuvent subsister après la prise en compte de mesures d'atténuation et d'amélioration

L'analyse doit décrire, à l'aide de détails adéquats, les effets environnementaux potentiels qui peuvent subsister après la prise en compte de mesures d'atténuation et d'amélioration.

13. Elaborer des directives et guides de prise en compte des diligences environnementales et sociales dans les politiques, plans, programmes et projets lors de la mise en œuvre de la politique du Maître d'Ouvrage dans le cadre du PAR

Le Consultant élaborera les directives et guides de prise en compte des diligences environnementales et sociales dans la zone du projet lors de la mise en œuvre du PAR du projet d'aménagement hydroélectrique de Bini à Warak.

IV. LIVRABLES ATTENDUS DE L'ETUDE

IV.I. Généralités

Le consultant produira des rapports en français/anglais et avec un résumé en anglais/français.

Néanmoins, au cours de l'exécution de l'étude, le consultant produira les livrables intitulés : « **rapport final de l'EESS** » et « **rapport de synthèse de l'EESS** », en langue française et anglaise. Les frais d'impression et d'expédition de tous les rapports et les différentes séances de restitution seront à la charge du Consultant. Ils seront fournis en trente (30) exemplaires de chaque livrable, déposés à l'Unité Opérationnelle du Projet, suivant cette nomenclature :

- Cinq (05) exemplaires de chaque livrable seront d'abord remis l'Unité Opérationnelle du Projet pour examen ;
- Dix (10) exemplaires de chaque livrable pour les ateliers de restitution ;
- Quinze (15) exemplaires de chaque livrable après intégration des observations et recommandations par les membres de la CSRT et du Projet lors des ateliers. Ces derniers seront déposés dix (10) jours après la tenue de chaque atelier.

Il est demandé au consultant de soumettre pour approbation au Maître d'Ouvrage l'analyse doit décrire, à l'aide de détails adéquats, les effets environnementaux potentiels qui peuvent subsister après la prise en compte de mesures d'atténuation et d'amélioration.

13. Elaborer des directives et guides de prise en compte des diligences environnementales et sociales dans les politiques, plans, programmes et projets lors de la mise en œuvre de la politique du Maître d'Ouvrage dans le cadre du PAR

Le Consultant élaborera les directives et guides de prise en compte des diligences environnementales et sociales dans la zone du projet lors de la mise en œuvre du PAR du projet d'aménagement hydroélectrique de Bini à Warak.

IV. LIVRABLES ATTENDUS DE L'ETUDE

- Plans au 1/500-1/200.

Les plans doivent être sous format 2*2 m, en couleur, en version physique et numérique

IV.II. Livrables de l'étude

Le bureau d'étude est tenu de remettre au terme de son contrat les livrables ci-dessous :

- ❖ Rapport de premier établissement ;
- ❖ Rapport de cadrage ;
- ❖ Rapport de collecte des données ;
- ❖ Rapport provisoire de l'EESS ;
- ❖ Rapport final de l'EESS ;
- ❖ Rapport de synthèse de l'EESS ;
- ❖ Rapport sur le renforcement des capacités de l'équipe de suivi.

A. Rapports de Premier Etablissement

Il devra être soumis à l'Unité Opération deux (02) semaines après la notification de l'ordre de démarrage des prestations.

Ce rapport définira les questions à traiter dans l'étude, en considérant le contexte spécifique dans lequel s'élabore la mise en œuvre du PAR du Projet. Il sera question de présenter les points suivants :

- la méthodologie et outils (check-list, matrices uni-ou multicritères, système etc.) à utiliser pour analyser, identifier et évaluer les enjeux environnementaux et sociaux lors de l'EESS ;
- la liste des différents experts et du personnel d'appui mobilisés pour la réalisation de l'Etude. Avec la bibliographie et CV complet ;
- le planning du personnel mobilisé en fonction des activités.

B. Rapport de Cadrage

Le consultant le soumettra quatre (04) semaines après la notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Ce rapport portera sur les points suivants :

- Présentation détaillée de l'étude, son contexte, objectifs attendus, périmètre de l'étude, contraintes, acteurs, les ressources, la communication et les risques de la mission telle que proposée dans les Termes de Référence ;
- Evaluation des capacités des institutions contribuant à la gestion des diligences environnementales et sociales et spécialement des enjeux identifiés. Le consultant devra expliquer clairement l'approche de mise en œuvre du plan de renforcement de capacités élaboré à cet effet à la phase
- ❖ Rapport de cadrage ;
- ❖ Rapport de collecte des données ;
- ❖ Rapport provisoire de l'EESS ;
- ❖ Rapport final de l'EESS ;
- ❖ Rapport de synthèse de l'EESS ;
- ❖ Rapport sur le renforcement des capacités de l'équipe de suivi.

A. Rapports de Premier Etablissement

Il devra être soumis à l'Unité Opération deux (02) semaines après la notification de l'ordre de démarrage des prestations.

Ce rapport définira les questions à traiter dans l'étude, en considérant le contexte spécifique dans lequel s'élabore la mise en œuvre du PAR du Projet. Il sera question

Cette activité comprend deux étapes importantes dans le processus de déroulement de l'étude. Elle devra déboucher sur une bonne connaissance de l'organisation de l'espace et de l'occupation actuelle du sol et des principaux problèmes liés à l'urbanisation et aux conditions d'utilisation du sol. Ce rapport sera subdivisé en deux (02) volumes à savoir :

Volume 1 : rapport de collecte des données pour l'EESS ;

Volume 2 : rapport sur le lotissement des trois sites de recasement respectueux de l'environnement

Le volume 1: rapport de collecte des données

Le consultant effectuera des enquêtes auprès de l'administration, des collectivités locales, des populations, et toutes les personnes clés au développement de la zone d'étude. Il préparera un rapport sur le diagnostic.

La collecte, l'analyse, la synthèse et l'interprétation des données porteront sur les points ci-après :

- ❖ présentation de la zone d'étude : géographie, les dessertes, climat, sa configuration spatiale, relief, contraintes naturelles, couverture végétale, historique de la zone, typologie des quartiers,
- ❖ analyse de la situation existante et perspective d'évolution : dynamiques et structures démographiques, caractéristiques de la population active, l'habitat, les déplacements, diagnostic des principaux équipements collectifs, publics, parapublics, et privés, associations, commerces et services) ;
- ❖ localisation, atouts et contraintes des sites retenus ;
- ❖ modalités de la mission de descente sur le terrain ;
- ❖ méthodologie :
 - outils ;
 - moyens ;
 - chronogramme ;
 - sources de la collecte des données de terrain ;
- ❖ analyse des données de terrain ;
- ❖ résultats de la collecte des données et leur synthèse.

Le volume 2 intègrera les aspects suivants :

Sur la base de l'analyse des résultats du volume précédent, le consultant s'attèlera à réaliser un plan d'aménagement de lotissement des différents sites de recasement **respectueux de l'environnement**

Le volume 1: rapport de collecte des données

Le consultant effectuera des enquêtes auprès de l'administration, des collectivités locales, des populations, et toutes les personnes clés au développement de la zone d'étude. Il préparera un rapport sur le diagnostic.

La collecte, l'analyse, la synthèse et l'interprétation des données porteront sur les points ci-après :

- ❖ présentation de la zone d'étude : géographie, les dessertes, climat, sa configuration spatiale, relief, contraintes naturelles, couverture végétale,

Projet urbains et architecturaux : plan topographique avec altimétrie des réseaux existants ou projetés ; surface et volume des remblais et déblais ; maquette virtuelle 3D des sites de recasements ;

Transport de fluides et réseaux : plan de recollement avant implantation du nouveau réseau (électricité, AEP,...) ; plan de recollement après travaux en tranchée ouverte ou fermé, avec détection... ;

Etudes hydrologiques : plans hydrologiques avec courbes isobathes, profil en long et en travers, modèle de types surfaciques, suivi de dragages ou curages (volumes) ;

Plans de sites de production divers : plan de masse avec équipement en place, modélisation numérique 3D, plan de carrières, sites de production divers :

- ❖ Exiger des superficies minimales des lots non desservis par des égouts aux fins de protection de l'environnement ;
- ❖ Assurer que le dimensionnement dans les zones de fortes pentes permettent d'accueillir les usages qui y sont autorisés par la réglementation en vigueur ;
- ❖ Faire les levés topographiques et assurer la préservation des espaces verts lors d'opérations des lotissements d'ensemble... ;
- ❖ Prohiber l'ouverture des nouvelles rues privées ou publiques de manière à Contrôler le développement immobilier ;
- ❖ Régir le lotissement des tracés des voies de circulation de manière à optimiser les déplacements notamment l'utilisation du transport en commun ;
- ❖ Assurer que le développement de nouveau secteur est cohérent avec la capacité des réseaux d'équipement et des infrastructures publiques avec les objectifs urbanistiques de la municipalité ;
- ❖ Prohiber le lotissement dans certains secteurs aux fins de protection de l'environnement et de la santé publique ;
- ❖ Planifier et étaler dans le temps le phasage concernant la création des routes et la délimitation des lots individuels de la parcelle, ainsi que les coûts relatifs à l'opération.

Le consultant devra aussi approfondir dans une analyse sur des contraintes et potentialités des sites de recasement notamment :

- ❖ Les contraintes foncières et naturelles, les potentialités des sites ;
- ❖ Les données sur les contraintes naturelles devront être complétées par des études géotechniques et sur la base de ces résultats il sera dressé une carte d'aléas naturels ;
- ❖ Les besoins et surfaces foncières nécessaires l'expansion des activités de la zone.

en travers, modèle de types surfaciques, suivi de dragages ou curages (volumes) ;

Plans de sites de production divers : plan de masse avec équipement en place, modélisation numérique 3D, plan de carrières, sites de production divers :

- ❖ Exiger des superficies minimales des lots non desservis par des égouts aux fins de protection de l'environnement ;
- ❖ Assurer que le dimensionnement dans les zones de fortes pentes permettent d'accueillir les usages qui y sont autorisés par la réglementation en vigueur ;
- ❖ Faire les levés topographiques et assurer la préservation des espaces verts lors d'opérations des lotissements d'ensemble... ;
- ❖ Prohiber l'ouverture des nouvelles rues privées ou publiques de manière à Contrôler le développement immobilier ;
- ❖ Régir le lotissement des tracés des voies de circulation de manière à optimiser

Ce rapport intégrera les aspects suivants :

- ❖ Le résumé du rapport en langue simple en français et en anglais ;
- ❖ La description du plan de mise en œuvre du PAR et de ses alternatives ;
- ❖ La description de l'analyse du milieu, environnement récepteur du plan de mise en œuvre du PAR ;
- ❖ L'identification des principales parties prenantes et de leurs préoccupations ;
- ❖ L'évaluation des impacts environnementaux possibles ;

La prescription des recommandations et mesures pertinentes de gestion de l'environnement dans le plan de gestion de l'environnement.

❖ **Après organisation des audiences publiques**

Le Consultant fournira au Maître d'Ouvrage à la vingt-sixième (26) semaine après la notification de l'ordre de service de démarrage des prestations, pour transmission au Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable et à la Commission Interministérielle de l'Environnement.

E. Rapport final de l'EESS

Le rapport final de l'EESS sera remis à la vingt-huitième (28) semaine après la notification de l'ordre de service de démarrage des prestations. Ce rapport comprendra :

Les conclusions de l'étude seront présentées dans un rapport intitulé Rapport d'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique du PAR du Projet Bini. Il sera sanctionné par l'obtention du Certificat de Conformité Environnemental (CCE).

Les analyses complémentaires doivent être présentées dans les annexes de ce rapport.

F. Rapport de synthèse de l'EESS

Le rapport de synthèse sera remis à la trentième (30) semaine après la notification de l'ordre de service de démarrage des prestations. Ce rapport comprendra :

- les principaux enjeux économiques, environnementaux, culturels et sociaux de l'EESS de la mise en œuvre du PAR ;
- l'évaluation économique et financière de la mise en œuvre du PAR ;
- le planning de la mise en œuvre du PAR en fonction de son budget ;
- les principales recommandations de l'EESS proposées par le consultant ;
- l'ensemble des cartes de vulnérabilité environnementales et sociales.

La prescription des recommandations et mesures pertinentes de gestion de l'environnement dans le plan de gestion de l'environnement.

❖ **Après organisation des audiences publiques**

Le Consultant fournira au Maître d'Ouvrage à la vingt-sixième (26) semaine après la notification de l'ordre de service de démarrage des prestations, pour transmission au Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable et à la Commission Interministérielle de l'Environnement.

E. Rapport final de l'EESS

Le rapport final de l'EESS sera remis à la vingt-huitième (28) semaine après la notification de l'ordre de service de démarrage des prestations. Ce rapport comprendra :

Les conclusions de l'étude seront présentées dans un rapport intitulé Rapport

Le renforcement des capacités de l'équipe de suivi de l'étude se fera à travers une formation modulaire initiale et des séminaires thématiques. Les formations se feront aussi bien sur le plan national (Cameroun) qu'international (pays étrangers à préciser).

V. ECHANGES D'INFORMATIONS ET REUNION

Le consultant est tenu de participer aux différentes réunions pour lesquelles le maître d'Ouvrage lui adressera l'invitation.

Une réunion de démarrage sera programmée par le consultant dans un délai d'une (01) semaine après la notification de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux. L'objectif principal de cette première rencontre est la prise de contact physique avec les différentes personnes participant au projet et la mise au point des procédures régissant les rapports entre les différents intervenants. Le consultant présentera pour approbation de l'ingénieur du marché son équipe (son personnel clé et d'appui) mobilisé pour la réalisation de cette étude.

VI. ATELIER DE VALIDATION DES LIVRABLES

L'Unité Opérationnelle du Projet organisera et animera en collaboration avec le Consultant quatre (04) ateliers des livrables énumérés ci-dessous.

- ❖ Atelier de validation du rapport de Cadrage ;
- ❖ Atelier de validation du rapport de collecte des données ;
- ❖ Atelier de validation du rapport provisoire de l'EESS qui se tiendra à Ngaoundéré;
- ❖ Atelier de validation du rapport de synthèse de l'EESS.

La convocation des membres de la CSRT sera fera au plus dix (10) jours ouvrables après le dépôt de chaque livrable. Dont cinq (05) jours nécessaires à l'Unité Opérationnelle, pour d'éventuelles amendements et observations.

VII. CALENDRIER D'EXECUTION DES PRESTATIONS

La durée des prestations est de huit (08) mois soit trente-deux (32) semaines. Cette durée pourrait être modifiée selon l'appréciation du Maître d'Ouvrage en plus ou en moins compte tenu de la durée réelle des prestations ou de leur interruption ou suspension sans que le consultant puisse prétendre à une quelconque modification des couts unitaires.

L'étude s'étalera suivant le chronogramme ci-dessous :

N°	LIVRABLES	SEMAINES
----	-----------	----------

maître d'Ouvrage lui adressera l'invitation.

Une réunion de démarrage sera programmée par le consultant dans un délai d'une (01) semaine après la notification de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux. L'objectif principal de cette première rencontre est la prise de contact physique avec les différentes personnes participant au projet et la mise au point des procédures régissant les rapports entre les différents intervenants. Le consultant présentera pour approbation de l'ingénieur du marché son équipe (son personnel clé et d'appui) mobilisé pour la réalisation de cette étude.

VI. ATELIER DE VALIDATION DES LIVRABLES

L'Unité Opérationnelle du Projet organisera et animera en collaboration avec le Consultant quatre (04) ateliers des livrables énumérés ci-dessous.

8	Remise du rapport sur le renforcement des capacités de l'équipe de suivi	T ₀ + 32
---	--	---------------------

Le consultant pourra réviser régulièrement et, si nécessaire proposer des modifications du chronogramme d'exécution des prestations selon l'avancement de l'étude de sorte que ces dernières ne créent pas de retard dans le déroulement des travaux.

VIII. ORGANISATION ET OBLIGATION

Les études et divers politiques, plans et programmes utilisés dans le cadre de cette étude seront joints au rapport final de l'étude.

Tous les experts clés seront sur place pendant toute la durée de l'étude.

IX. EXPERTISES REQUISES

Le Consultant devra disposer d'une équipe ayant une formation et une expérience pluridisciplinaire suffisamment diversifiée pour aborder tous les aspects techniques concernés par l'étude. Une expérience dans le domaine de la politique de réinstallation de la Banque mondiale, notamment la Norme Environnementale et Sociale NES 5 est hautement souhaitée.

Il est question au consultant de posséder pour cette mission, une équipe de douze (12) Experts de niveau international dont l'un sera le Chef de mission. Les apports de chaque Expert devront être clairement spécifiés dans le plan de travail de chacun conformément à son domaine de compétence et aux activités à mener.

L'expertise clé requise pour réaliser l'étude comprendra de façon non limitative :

- **Un Chef de mission**, minimum Bac + 5 en Environnement possédant une expérience avérée d'au moins 15 années en matière **EESS** et des études environnementales des grands projets ;
- **Un Socio-économiste** minimum Bac + 5 en Sociologie ou Economie ou Environnement possédant au moins 10 ans d'expérience et des bonnes connaissances dans l'économie de l'environnement et en sociologie ;
- **Géomaticien** minimum Bac + 5 en géomatique ou cartographie possédant au moins 05 ans d'expérience
- **Ingénieur des travaux de Génie Rural** minimum Bac + 3 possédant au moins 10 ans d'expérience en assainissement (liquide et solide), en AEP... dans les zones rurales ;
- **Un Ingénieur électricien ou électrotechnicien** minimum Bac + 5 en Génie Electrique spécialisé dans les études, la conception, dimensionnement et l'installation des réseaux de transport, possédant au moins 10 ans

Les études et divers politiques, plans et programmes utilisés dans le cadre de cette étude seront joints au rapport final de l'étude.

Tous les experts clés seront sur place pendant toute la durée de l'étude.

IX. EXPERTISES REQUISES

Le Consultant devra disposer d'une équipe ayant une formation et une expérience pluridisciplinaire suffisamment diversifiée pour aborder tous les aspects techniques concernés par l'étude. Une expérience dans le domaine de la politique de réinstallation de la Banque mondiale, notamment la Norme Environnementale et Sociale NES 5 est hautement souhaitée.

Il est question au consultant de posséder pour cette mission, une équipe de douze (12) Experts de niveau international dont l'un sera le Chef de mission. Les apports de

- **Ingénieur Topographe** minimum Bac + 3 en topographie possédant au moins 05 ans d'expérience dans les levés topographiques et le bornage de grande zone ;
- **Un Urbaniste Spécialiste en Gestion du Patrimoine Culturel** minimum Bac + 5 en Urbanisme et avec des bonnes connaissances en aménagements urbains, possédant au moins 10 ans d'expérience ;
- **Ingénieur Géotechnicien** minimum Bac + 5 en Géotechnique et avec de bonnes connaissances en mécanique des sols, possédant au moins 10 ans d'expérience ;
- **Zootechnicien** minimum Bac + 5 en zootechnique possédant au moins 10 ans d'expérience ;
- **Ingénieur Agronome** minimum Bac + 5 en Agronomie possédant au moins 10 ans d'expérience ;

Le consultant présentera l'organisation de l'équipe, la répartition des tâches et des responsabilités entre les experts. Il spécifiera le rôle de chaque Expert associé dans l'équipe et joindra son curriculum vitae à sa proposition, ainsi que toute information jugée pertinente. Le CV de chaque Expert proposé établira ses qualifications et son expérience. Il désignera le chef de mission et les membres. Il s'engagera sur leur disponibilité telle que spécifiée dans sa proposition.

Le consultant doit également indiquer un plan d'utilisation des compétences locales et comment il compte contribuer au transfert du savoir-faire à travers l'étude. Une expérience au Cameroun ou dans le secteur environnemental sera un atout, de même que la connaissance des procédures de la Banque Mondiale.

X. ORGANISATION ET GESTION DE L'ETUDE

Organe d'exécution

L'Unité Opérationnelle du Projet (UOP) sera l'organe d'exécution de l'étude. A cet effet, elle tiendra régulièrement informer les autres parties prenantes de l'étude.

XI. SUIVI ET SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DE L'ÉTUDE

Afin d'assurer un suivi efficace et efficient du présent marché, le Consultant est tenu de travailler en étroite collaboration avec équipe de suivi de l'étude. Cette équipe est composée des membres ci-après :

- Le Chef de Service du marché ;
- **Ingénieur Géotechnicien** minimum Bac + 5 en géotechnique possédant au moins 10 ans d'expérience ;
- **Zootechnicien** minimum Bac + 5 en zootechnique possédant au moins 10 ans d'expérience ;
- **Ingénieur Agronome** minimum Bac + 5 en Agronomie possédant au moins 10 ans d'expérience ;

Le consultant présentera l'organisation de l'équipe, la répartition des tâches et des responsabilités entre les experts. Il spécifiera le rôle de chaque Expert associé dans l'équipe et joindra son curriculum vitae à sa proposition, ainsi que toute information jugée pertinente. Le CV de chaque Expert proposé établira ses qualifications et son expérience. Il désignera le chef de mission et les membres. Il s'engagera sur leur disponibilité telle que spécifiée dans sa proposition.

Le consultant doit également indiquer un plan d'utilisation des compétences locales

XII. OBLIGATIONS DU MAITRE D'OUVRAGE

Le Maitre d'Ouvrage mettra à la disposition du Consultant les principaux documents de politiques, de plans et des programmes suivants nécessaires pour sa mission :

- Les Rapports d'Avant-Projets Détaillés pour la mise en œuvre du PAR, du PGAS et du PEPP du Projet l'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak ;
- Le Rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social du Barrage élaboré en 2014 ;
- Le Rapport de la mise à jour de l'EIES des travaux de construction de la ligne d'évacuation de l'énergie électrique et de la voie d'accès au site du Projet ;

L'Unité Opérationnelle du Projet facilitera les contacts avec toutes les autres parties prenantes de l'étude et, de façon générale, avec toutes les institutions et les organismes que le consultant souhaitera rencontrer dans le cadre de l'exécution de son mandat.

Le Maitre d'Ouvrage accordera au consultant, permis et autorisation nécessaire pour les déplacements et visites dans la zone du projet.

XIII. OBLIGATIONS DU CONSULTANT

Le consultant sera entièrement responsable de la réalisation de l'étude. Il prendra toutes les dispositions nécessaires pour la bonne exécution et dans les délais impartis du travail qui lui sera confié. Il aura l'entière responsabilité des parties réalisées par ses sous-traitants. Il programmera et spécifiera les tâches à exécuter sur l'étendue de la zone du Projet. Il devra s'engager à :

- ❖ Entreprendre l'étude avec tout le sérieux requis conformément aux règles et aux normes internationalement reconnues, avec un personnel compétent et qualifié pour les besoins de l'étude ;
- ❖ Respecter les us et coutumes de la zone d'étude ;
- ❖ Vérifier la cohérence des données et informations collectées dans le cadre de l'exécution de son mandat ;
- ❖ Réaliser l'étude avec diligence et en conformité avec le calendrier d'exécution proposé et accepté ; il devra, dans les limites du possible, soumettre les rapports dans les délais impartis du marché et dans un format acceptable et approuvé ;
- ❖ Etre responsable de la procédure de choix, d'acquisition et d'acheminement sur le terrain de tout véhicule et équipement requis pour la réalisation de
- Le Rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social du Barrage élaboré en 2014 ;
- Le Rapport de la mise à jour de l'EIES des travaux de construction de la ligne d'évacuation de l'énergie électrique et de la voie d'accès au site du Projet ;

L'Unité Opérationnelle du Projet facilitera les contacts avec toutes les autres parties prenantes de l'étude et, de façon générale, avec toutes les institutions et les organismes que le consultant souhaitera rencontrer dans le cadre de l'exécution de son mandat.

Le Maitre d'Ouvrage accordera au consultant, permis et autorisation nécessaire pour les déplacements et visites dans la zone du projet.

- ❖ Remettre au maître d'Ouvrage une copie et le droit écrit d'usage pour ses besoins propres, des modèles informatiques de calcul et de simulation, utilisés dans l'étude ainsi que les bases de données constituées dans ce cadre.

XIV. MOYENS HUMAINS ET LOGISTIQUES

Le personnel clé du consultant doit justifier d'une expérience professionnelle dans les projets similaires :

Le Chef de mission devra notamment :

- ❖ Etablir et soumettre à l'approbation de l'Ingénieur, un programme d'action dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations ;
- ❖ Veiller à ce que le consultant remette dans les délais prescrits les pièces administratives et techniques prévues dans son contrat : attestation d'assurances, cautions diverses et études contradictoires ;
- ❖ Vérifier l'activité du consultant et donner les instructions en vue d'assurer l'avancement normal des prestations dans le cadre du planning arrêté ;
- ❖ Veiller à l'application des textes régissant le marché, viser l'attachement récapitulatif mensuel de chaque mois ;
- ❖ Veiller à l'établissement et à la transmission des différents décomptes ;
- ❖ Rendre compte par des rapports spéciaux, des difficultés rencontrées sur l'exécution des prestations, des imprévus, des aléas et proposer des solutions adaptées ;
- ❖ Organiser avec le Chef de Service et l'Ingénieur du marché, les ateliers de réception devant les membres de la **CSTR** défini dans le **CCAP**, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;
- ❖ Etablir la planification stratégique et proposer une méthode de suivi-évaluation des différents projets à implémenter lors de la mise en œuvre du PAR ;
- ❖ Etablir à la fin, un rapport final conforme au modèle fourni et retraçant le déroulement des prestations, donnant des appréciations et faisant le bilan financier de l'opération ;
- ❖ Etablir et superviser le chronogramme et le contenu des formations à dispenser au personnel du Maître d'Ouvrage.

La sensibilisation des chefs de villages aux problèmes environnementaux lors des consultations publiques et le respect des stratégies environnementales préconisées.

XV. LOGISTIQUE

Le Chef de mission devra notamment :

- ❖ Etablir et soumettre à l'approbation de l'Ingénieur, un programme d'action dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations ;
- ❖ Veiller à ce que le consultant remette dans les délais prescrits les pièces administratives et techniques prévues dans son contrat : attestation d'assurances, cautions diverses et études contradictoires ;
- ❖ Vérifier l'activité du consultant et donner les instructions en vue d'assurer l'avancement normal des prestations dans le cadre du planning arrêté ;
- ❖ Veiller à l'application des textes régissant le marché, viser l'attachement récapitulatif mensuel de chaque mois ;

- ❖ Les logiciels de traitement de texte, tableur, micro piste, AutoCAD, Qgis, Arcgis ou équivalent, logiciels de traitement des données , logiciel de suivi-évaluation ;
- ❖ Justificatif de collaboration avec un laboratoire géotechnique pour des essais le cas échéant.

XVI. OBLIGATION DE RESERVE ET DE DISCRETION

Le consultant qui, à l'occasion de l'exécution des prestations de son contrat, a reçu communication à titre confidentiel de renseignements, documents ou objets quelconques, est tenu de maintenir cette communication confidentielle. Dans le cas contraire, le Maître d'ouvrage se réserve le droit de résilier le marché aux torts du consultant comme prévu à la section II, Chapitre I, Titre V du décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

Les documents, plans, rapports, guides, etc., établis par le consultant au titre de l'exécution du contrat sont la propriété exclusive du **Maitre d'Ouvrage**. Ils ne peuvent être publiés ou communiqués à des tiers sans autorisation de ce dernier.

Le consultant qui, à l'occasion de l'exécution des prestations de son contrat, a reçu communication à titre confidentiel de renseignements, documents ou objets quelconques, est tenu de maintenir cette communication confidentielle. Dans le cas contraire, le Maître d'ouvrage se réserve le droit de résilier le marché aux torts du consultant comme prévu à la section II, Chapitre I, Titre V du décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

Les documents, plans, rapports, guides, etc., établis par le consultant au titre de l'exécution du contrat sont la propriété exclusive du **Maitre d'Ouvrage**. Ils ne peuvent être publiés ou communiqués à des tiers sans autorisation de ce dernier.

**PIÈCE N°6 : PROPOSITION TECHNIQUE,
TABLEAUX TYPES**

**PIÈCE N°6 : PROPOSITION TECHNIQUE,
TABLEAUX TYPES**

TABLEAUX TYPES DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

4A. Lettre de soumission de la Proposition Technique

4B. Références du Candidat

4C. Observations et suggestions du Candidat sur les termes de référence et sur les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'Ouvrage.

4D. Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission

4E. Composition de l'équipe et responsabilités de ses membres

4F. Modèle de Curriculum Vitae (CV) pour le personnel spécialisé proposé

4G. Calendrier du personnel spécialisé

4H. Calendrier des activités (programme de travail)

4D. Descriptif de la méthodologie et du **plan de travail** proposés pour accomplir la mission

4E. Composition de l'équipe et **responsabilités de ses** membres

4F. Modèle de Curriculum Vitae (CV) pour le personnel spécialisé proposé

4G. Calendrier du personnel spécialisé

4H. Calendrier des activités (programme de travail)

4A. Lettre de soumission de la proposition technique

[Lieu, date]

À : [Nom et adresse du Maître d'Ouvrage]

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, [titre à préciser], avons l'honneur, conformément à votre DAO N°du.....relatif à..... de vous soumettre ci-joint, notre proposition technique pour la prestation objet dudit DAO.

Au cas où cette proposition retiendrait votre attention, nous sommes entièrement disposés, sur la base du personnel proposé à entamer des négociations pour la meilleure conduite du projet.

Aussi, prenons-nous un ferme engagement pour le respect scrupuleux du contenu de ladite proposition technique, sous réserve des modifications éventuelles qui résulteraient des négociations du contrat.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur..... l'expression de notre parfaite considération./-

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom du Candidat : Adresse :

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, [titre à préciser], avons l'honneur, conformément à votre DAO N°du.....relatif à..... de vous soumettre ci-joint, notre proposition technique pour la prestation objet dudit DAO.

Au cas où cette proposition retiendrait votre attention, nous sommes entièrement disposés, sur la base du personnel proposé à entamer des négociations pour la meilleure conduite du projet.

Aussi, prenons-nous un ferme engagement pour le respect scrupuleux du contenu

4B. Références du Candidat

Services rendus pendant les [indiquer le nombre de 1 à 5] dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications

À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'un groupement.

Nom de la Mission:	Pays :
Lieu :	Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils) :
Nom du Client:	Nombre d'employés ayant participé à la Mission :
Adresse :	Nombre de mois de travail ;
Délai :	Durée de la Mission :
Date de démarrage : Date d'achèvement : (mois/année) : (mois/année)	Valeur approximative des services (en francs CFA HT) :
Nom des consultants associés/partenaires éventuels :	Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les consultants associés :
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe) :	
Descriptif du Projet :	
Description des services effectivement rendus par votre personnel :	

Nom du candidat :

Produire les justificatifs groupement.

Nom de la Mission:	Pays :
Lieu :	Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils) :
Nom du Client:	Nombre d'employés ayant participé à la Mission :
Adresse :	Nombre de mois de travail ;
Délai :	Durée de la Mission :
Date de démarrage : Date d'achèvement : (mois/année) : (mois/année)	Valeur approximative des services

4C. Observations et suggestions du consultant sur les termes de référence et sur les données devant être fournis par le Maitre d'Ouvrage

Sur les termes de référence :

1.

2.

3.

4.

5.

Sur les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité Contractante :

1.

2.

3.

2.

3.

4.

5.

4D. Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission

4E. Composition de l'équipe et responsabilités de ses membres

1. Personnel technique/ administratif

Nom	Poste	Attributions

2. 2. Personnel d'appui (siège et local)

Nom	Poste	Attributions

4E. Composition de l'équipe et responsabilités de ses membres

1. Personnel technique/ administratif

Nom	Poste	Attributions

4F. Modèle de Curriculum Vitae (CV) du personnel spécialisé proposé

Poste :

Nom du Candidat :

Nom de l'employé :

Profession :

Diplômes :

Date de naissance :

Nombre d'années d'emploi par le Candidat :

Nationalité :

Affiliation à des associations/groupements professionnels :

Attributions spécifiques :

Principales qualifications :

[En une demi-page environ, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles à ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui/elle lors de missions antérieures, en en précisant la date et le lieu.]

.....

.....

Formation :

[En un quart de page environ, résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.]

Diplômes :

Date de naissance :

Nombre d'années d'emploi par le Candidat :

Nationalité :

Affiliation à des associations/groupements professionnels :

Attributions spécifiques :

Principales qualifications :

Expérience professionnelle :

[En deux pages environ, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun, indiquer les dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé et lieu de travail. Pour les dix dernières années, préciser en outre le type d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de clients susceptibles de fournir des références.]

.....
.....

Connaissances informatiques :

[Indiquer, le niveau de connaissance]
.....
.....

Langues :

[Indiquer, pour chacune, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/ bon/excellent, en ce qui concerne la langue lue/écrite/ parlée.]

.....
.....

Attestation :

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

.....
..... Date :

[Signature de l'employé et du représentant habilité du consultant]

Jour/mois/année

Nom de l'employé :

.....
Nom du représentant habilité :

.....
.....

Connaissances informatiques :

[Indiquer, le niveau de connaissance]
.....
.....

Langues :

[Indiquer, pour chacune, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/ bon/excellent, en ce qui concerne la langue lue/écrite/ parlée.]

**PIÈCE N°7 : PROPOSITION FINANCIÈRE,
TABLEAUX TYPES**

PIÈCE N°7 : PROPOSITION FINANCIÈRE,

Récapitulatif des tableaux types

- 7. A. Lettre de soumission de la proposition financière pour les marchés à paiement par prix forfaitaires
- 7. B. Etat récapitulatif des coûts
- 7. C. Ventilation des coûts par activité
- 7. D. Coût Unitaire du Personnel Clef
- 7. E. Coût Unitaire du Personnel d'Exécution
- 7. F. Ventilation de la rémunération par activité
- 7. G. Frais remboursables par activité
- 7. H. Frais divers pour les marchés à paiement par prix unitaires pour les marchés à paiement par prix unitaires
- 7. I. Cadre du Bordereau des prix unitaires
- 7. J. Cadre du détail estimatif
- 7. K. Cadre du sous-détail des prix unitaires

- 7. C. Ventilation des coûts par activité
- 7. D. Coût Unitaire du Personnel Clef
- 7. E. Coût Unitaire du Personnel d'Exécution
- 7. F. Ventilation de la rémunération par activité
- 7. G. Frais remboursables par activité
- 7. H. Frais divers pour les marchés à paiement par prix unitaires pour les marchés à paiement par prix unitaires

7. A. Lettre de soumission de la proposition financière

[Lieu, date]

À : [Nom et adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué]

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de consultant, pour [titre des services] conformément à votre Avis d'Appel d'Offres n° [à indiquer] en date du [date] et à notre Proposition (nos Propositions technique et financière).

Vous trouverez ci-joint notre Proposition financière qui s'élève à [montant en lettres et en chiffres ainsi que le(s) lot(s) et la clef de répartition francs CFA/devise, le cas échéant]. Ce montant net d'impôts, de droits et de taxes, que nous avons estimé par ailleurs à [montant(s) en lettres et en chiffres].

Notre Proposition financière a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du Contrat, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la Proposition, c'est-à-dire jusqu'au [date].

Nous savons que vous n'êtes tenue/tenu d'accepter aucune des propositions reçues. Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité

Nom et titre du signataire :

Nom du Candidat :

Adresse

nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de consultant, pour [titre des services] conformément à votre Avis d'Appel d'Offres n° [à indiquer] en date du [date] et à notre Proposition (nos Propositions technique et financière).

Vous trouverez ci-joint notre Proposition financière qui s'élève à [montant en lettres et en chiffres ainsi que le(s) lot(s) et la clef de répartition francs CFA/devise, le cas échéant]. Ce montant net d'impôts, de droits et de taxes, que nous avons estimé par ailleurs à [montant(s) en lettres et en chiffres].

Notre Proposition financière a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du Contrat, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la Proposition, c'est-à-dire jusqu'au [date].

7. B. Etat récapitulatif des coûts

Coûts	Montant unitaire CFA	Montant total CFA
Montant HT		
Impôts, droits, taxes, et autres charges fiscales		
Montant total de la proposition financière		

7. C. Ventilation des coûts par activité

Composantes du prix	Monnaie	Montants
Rémunération du personnel clé	FCFA	
Frais à verser au fond de promotion du développement durable	FCFA	
Elaboration des différents rapports de l'étude	FCFA	
Collecte des données de terrain et organisation des consultations publiques	FCFA	
Organisation des audiences publiques	FCFA	
Organisation des ateliers de validation du processus de	FCFA	
Suivi des prestations par l'équipe du Projet	FCFA	
Renforcement des capacités de l'équipe de suivi	FCFA	
Autres frais	FCFA	
Sous total	FCFA	
Montant total de la proposition financière		

7. C. Ventilation des coûts par activité

Composantes du prix	Monnaie	Montants
Rémunération du personnel clé	FCFA	
Frais à verser au fond de promotion du développement durable	FCFA	
Elaboration des différents	FCFA	

7. E. Coûts unitaires du personnel d'exécution

Noms et prénoms	Qualification/ fonction	Coût horaire	Coût journalier	Coût mensuel

7. F. Ventilation de la rémunération par activité

Activité no : _____ Nom : _____

Noms	Poste	Apport	Rémunération taux de change	Montant
Personnel permanent				
Personnel local Consultants				
extérieurs Total général				

7. G. Frais remboursables par activité

Activité no : _ Nom : _____

No	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total
1.	Voyages aériens internationaux	par voyage			
2.	Frais de voyage divers				
3.	Indemnité de subsistance	par voyage			
4.	Frais de transport locaux				
5.	Loyers de bureaux/logement/ services de bureau	par jour			
	Total général				

7. F. Ventilation de la rémunération par activité

Activité no : _____ Nom : _____

Noms	Poste	Apport	Rémunération taux de change	Montant
Personnel permanent				
Personnel local Consultants				
extérieurs Total général				

7. G. Frais remboursables par activité

Activité no : _____ Nom : _____

7. I. Cadre du bordereau des prix unitaires

N°	Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique pour la mise en œuvre du PAR	Unité	Prix unitaire en FCFA
Personnel Clés			
1	<p>Chef de mission (Socio-Environnementaliste) Ce prix rémunère au mois la mise à disposition du Chef de mission. Ce prix comprend : les salaires, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de déplacements, les frais de logement au chantier, les frais généraux, les impôts et taxes et toutes sujétions relatives à la réglementation concernant la gestion du personnel. Ce prix s'applique au temps de présence effectif ; il est fractionnable en trentièmes. L'homme. mois : _____ en (FCFA)</p>	H.MOIS	
2	<p>Socio-économiste Ce prix rémunère au mois la mise à disposition du socio économiste Ce prix comprend : le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de déplacements, les frais de logement au chantier, les frais généraux, les impôts et taxes et toutes sujétions relatives à la réglementation concernant la gestion du personnel. Ce prix s'applique au temps de présence effectif ; il est fractionnable en trentièmes. L'homme. mois : _____ en (FCFA)</p>	H.MOIS	
1	<p>Géomaticien Ce prix rémunère au mois la mise à disposition de Géomaticien Ce prix comprend: le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les du Chef de mission. Ce prix comprend : les salaires, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de déplacements, les frais de logement au chantier, les frais généraux, les impôts et taxes et toutes sujétions relatives à la réglementation concernant la gestion du personnel. Ce prix s'applique au temps de présence effectif ; il est fractionnable en trentièmes. L'homme. mois : _____ en (FCFA)</p>	H.MOIS	
	Socio-économiste		

	L'homme. mois : _____ en (devises/FCFA)		
4	<p>Ingénieur (de travaux) du Génie Rural</p> <p>Ce prix rémunère au mois la mise à disposition de l'Ingénieur (de travaux) du Génie Rural</p> <p>Ce prix comprend : le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de déplacements, les frais de logement au chantier, les frais généraux, les impôts et taxes et toutes sujétions relatives à la réglementation concernant la gestion du personnel.</p> <p>Ce prix s'applique au temps de présence effectif ; il est fractionnable en trentièmes.</p> <p>L'homme. mois : _____ en (FCFA)</p>	H.MOIS	
5	<p>Ingénieur du Génie électrique ou électrotechnicien</p> <p>Ce prix rémunère au mois la mise à disposition de l'Ingénieur du génie Electrique ou électrotechnicien.</p> <p>Ce prix comprend : le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de déplacements, les frais de logement au chantier, les frais généraux, les impôts et taxes et toutes sujétions relatives à la réglementation concernant la gestion du personnel.</p> <p>Ce prix s'applique au temps de présence effectif ; il est fractionnable en trentièmes.</p> <p>L'homme. mois : _____ en (FCFA)</p>	H.MOIS	
4	<p>Un Environnementaliste spécialiste du RAP/DID</p> <p>socials, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de déplacements, les frais de logement au chantier, les frais généraux, les impôts et taxes et toutes sujétions relatives à la réglementation concernant la gestion du personnel.</p> <p>Ce prix s'applique au temps de présence effectif ; il est fractionnable en trentièmes.</p> <p>L'homme. mois : _____ en (FCFA)</p>	H.MOIS	
	Ingénieur du Génie électrique ou		

	<p>généraux, les impôts et taxes et toutes sujétions relatives à la réglementation concernant la gestion du personnel.</p> <p>Ce prix s'applique au temps de présence effectif ; il est fractionnable en trentièmes.</p> <p>L'homme. mois : _____ en (FCFA)</p>		
7	<p>Ingénieur de Génie civil</p> <p>Ce prix rémunère au mois la mise à disposition de l'Ingénieur de Génie civil.</p> <p>Ce prix comprend : le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de déplacements, les frais de logement au chantier, les frais généraux, les impôts et taxes et toutes sujétions relatives à la réglementation concernant la gestion du personnel.</p> <p>Ce prix s'applique au temps de présence effectif ; il est fractionnable en trentièmes.</p> <p>L'homme. mois : _____ en (FCFA)</p>	H.MOIS	
8	<p>Ingénieur Topographe</p> <p>Ce prix rémunère au mois la mise à disposition du Topographe</p> <p>Ce prix comprend : le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de déplacements, les frais de logement au chantier, les frais généraux, les impôts et taxes et toutes sujétions relatives à la réglementation concernant la gestion du personnel.</p> <p>Ce prix s'applique au temps de présence effectif ; il est fractionnable en trentièmes.</p> <p>L'homme. mois : _____ en (FCFA)</p>	H.MOIS	
7	<p>Ingénieur de Génie civil</p> <p>Ce prix rémunère au mois la mise à disposition de l'Ingénieur de Génie civil.</p> <p>Ce prix comprend : le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de déplacements, les frais de logement au chantier, les frais généraux, les impôts et taxes et toutes sujétions relatives à la réglementation concernant la gestion du personnel.</p> <p>Ce prix s'applique au temps de présence</p>	H.MOIS	

	<p>les frais de logement au chantier, les frais généraux, les impôts et taxes et toutes sujétions relatives à la réglementation concernant la gestion du personnel.</p> <p>Ce prix s'applique au temps de présence effectif ; il est fractionnable en trentièmes.</p> <p>L'homme. mois : _____ en (FCFA)</p>		
10	<p>Géotechnicien</p> <p>Ce prix rémunère au mois la mise à disposition du géotechnicien</p> <p>Ce prix comprend : le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de déplacements, les frais de logement au chantier, les frais généraux, la mise à disposition du matériel utile aux prestations selon sa spécialité, les impôts et taxes et toutes sujétions relatives à la réglementation concernant la gestion du personnel.</p> <p>Ce prix s'applique au temps de présence effectif ; il est fractionnable en trentièmes.</p> <p>L'homme. mois : _____ en (FCFA)</p>	H.MOIS	
11	<p>Zootechnicien</p> <p>Ce prix rémunère au mois la mise à disposition du zootechnicien</p> <p>Ce prix comprend : le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de déplacements, les frais de logement au chantier, les frais généraux, les impôts et taxes et toutes sujétions relatives à la réglementation concernant la gestion du personnel.</p> <p>Ce prix s'applique au temps de présence (FCFA)</p>	H.MOIS	
10	<p>Géotechnicien</p> <p>Ce prix rémunère au mois la mise à disposition du géotechnicien</p> <p>Ce prix comprend : le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de déplacements, les frais de logement au chantier, les frais généraux, la mise à disposition du matériel utile aux prestations selon sa spécialité, les impôts et taxes et toutes sujétions relatives à la réglementation concernant la gestion du</p>	H.MOIS	

	<p>sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de déplacements, les frais de logement au chantier, les frais généraux, les impôts et taxes et toutes sujétions relatives à la réglementation concernant la gestion du personnel.</p> <p>Ce prix s'applique au temps de présence effectif ; il est fractionnable en trentièmes.</p> <p>L'homme. mois : _____ en (FCFA)</p>		
13	<p>Matériels et Fonctionnement</p> <p>Ce prix rémunère au taux forfaitaire le fonctionnement global (loyer, factures électricité, eau, moyens de déplacements, etc..) et matériels du BET</p>	PROVISION	
14	<p>Production et ventilation des rapports</p> <p>Ce prix rémunère au taux forfaitaire la production et la ventilation des divers rapports relatifs à la bonne marche du chantier tels que prescrits par le marché.</p> <p>Ce prix s'applique au mois pendant la durée de la mission.</p>	PROVISION	
15	<p>Frais à verser au Fond de Promotion du Développement Durable</p>	PROVISION	
16	<p>Organisations des Ateliers de validation du processus de l'EES</p>	PROVISION	
17	<p>Organisation des Audiences Publiques</p>	PROVISION	
18	<p>Renforcement des capacités de l'équipe de suivi</p>	PROVISION	
19	<p>Autres frais</p>	PROVISION	

	<p>effectif ; il est fractionnable en trentièmes.</p> <p>L'homme. mois : _____ en (FCFA)</p>		
13	<p>Matériels et Fonctionnement</p> <p>Ce prix rémunère au taux forfaitaire le fonctionnement global (loyer, factures électricité, eau, moyens de déplacements, etc..) et matériels du BET</p>	PROVISION	
14	<p>Production et ventilation des rapports</p> <p>Ce prix rémunère au taux forfaitaire la production et la ventilation des divers rapports relatifs à la bonne marche du chantier tels que prescrits par</p>	PROVISION	

7. J. Cadre du détail quantitatif et estimatif

N	Intitulé	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
1	Chef de mission	H.MOIS	8		
2	Socio économiste	H.MOIS	8		
3	Géomaticien	H.MOIS	8		
4	Ingénieur (de travaux) du Génie Rural	H.MOIS	8		
5	Ingénieur de Génie Electrique ou Electrotechnicien)	H.MOIS	8		
6	Environnementaliste (Spécialiste en PAR/PIR)	H.MOIS	8		
7	Ingénieur de Génie Civil	H.MOIS	8		
8	Ingénieur Topographe	H.MOIS	8		
9	Urbaniste spécialiste en gestion du patrimoine	H.MOIS	8		
10	Ingénieur Géotechnicien	H.MOIS	8		
11	Zootechnicien	H.MOIS	1		
12	Ingénieur Agronome	H.MOIS	1		
13	Matériels et Fonctionnement	PROVISION			
14	Production et ventilation des rapports	PROVISION	1		
15	Frais à verser au Fond de Promotion du Développement Durable	PROVISION	1		
16	Organisations des Ateliers de validation du processus de l'EESS	PROVISION	1		
17	Organisations des Audiences Publiques	PROVISION	1		
18	Renforcement des capacités de l'équipe de suivi	PROVISION	1		
19	Autres Frais	PROVISION	1		
SOUS TOTAL					
4	Ingénieur (de travaux) du Génie Rural	H.MOIS	8		
5	Ingénieur de Génie Electrique ou Electrotechnicien)	H.MOIS	8		
6	Environnementaliste (Spécialiste en PAR/PIR)	H.MOIS	8		
7	Ingénieur de Génie Civil	H.MOIS	8		
8	Ingénieur Topographe	H.MOIS	8		
9	Urbaniste spécialiste en gestion du patrimoine	H.MOIS	8		
10	Ingénieur Géotechnicien	H.MOIS	8		
11	Zootechnicien	H.MOIS	1		

PIÈCE N°8 : MODÈLE DE MARCHÉ

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland.

MINISTERE DE L'EAU ET
DE L'ENERGIE

MINISTRY OF WATER RESOURCES
AND ENERGY

MARCHE N° _____ /AONR/MINEE/PAHBW/CCCM-SPI/2020 DU _____ Passé
après Appel d'Offres National Restreint n° __/AONO/MINEE/PAHBW/CIPM/2020
du _____ pour le recrutement d'un Bureau d'Etudes Techniques en vue de la
réalisation d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS)
de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) du projet
d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak (en procédure d'urgence).

MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

TITULAIRE :

B.P : _____ TEL : _____ FAX : _____
N° R.C : _____
N° CONTRIBUTUABLE : _____
N° CPTÉ : _____ Agence de _____

OBJET : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATEGIQUE (EESS) DE LA
MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION ET DE REINSTALLATION (PAR) DU PROJET
D'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE BINI A WARAK.

LIEU D'EXECUTION : Ngan-Ha, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua

DELAI D'EXECUTION : Huit (08) mois

MONTANTS (FCFA)	MONTANT TOTAL
TTC	
HTVA	
T.V.A. (19,25%)	
AIR (2,2%)	
TSR (7,5%ou 15%)	
NET À MANDATER	

FINANCEMENT : FONDS DE CONTREPARTIE INSCRITS DANS LE BUDGET
D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE
EXERCICE 2020 ET SUIVANT

IMPUTATION : 54 32 421 02 4410104 2319

réalisation d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS)
de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) du projet
d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak (en procédure d'urgence).

MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

TITULAIRE :

B.P : _____ TEL : _____ FAX : _____
N° R.C : _____
N° CONTRIBUTUABLE : _____
N° CPTÉ : _____ Agence de _____

OBJET : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATEGIQUE (EESS) DE LA
MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION ET DE REINSTALLATION (PAR) DU PROJET

ENTRE :

L'ETAT DU CAMEROUN, représenté par le **Ministre de l'Eau et de l'Energie**
dénommé ci-après « **L'AUTORITE CONTRACTANTE** »

D'UNE PART,

Et

LE CONSULTANT : _____

B.P. _____ TEL: _____ / _____ FAX: _____

N° R.C _____

N° CONTRIBUTABLE : _____

N° CPTE _____ Agence de _____

Représentée par Madame/Monsieur _____ son Directeur
Général, dénommé ci-après « **CONSULTANT** »

D'AUTRE PART,

II EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Et

LE CONSULTANT : _____

B.P. _____ TEL: _____ / _____ FAX: _____

N° R.C _____

N° CONTRIBUTABLE : _____

N° CPTE _____ Agence de _____

SOMMAIRE

Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Titre II : Termes de Références (TDR)

Titre III : Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

Titre IV : Détail ou Devis Estimatif (DE)

Titre II : Termes de Références (TDR)

Titre III : Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

Titre IV : Détail ou Devis Estimatif (DE)

**PIÈCE N°9 : MODÈLES DES PIÈCES À
UTILISER PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

TABLE DES MODELES

Annexe n°1 : Déclaration d'intention de soumissionner

Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission

Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

Annexe n° 4 : Modèle de caution d'avance de démarrage

Annexe n° 5 : Modèle de cautionnement provisoire

Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission

Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

Annexe n° 4 : Modèle de caution d'avance de démarrage

Annexe n° 5 : Modèle de cautionnement provisoire

Annexe n°1 : Déclaration d'intention de soumissionner

Je soussigné, Nationalité : Domicile : Fonction :

En vertu de mes pouvoirs (préciser la qualité), après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel d'Offres National n° [indiquer la nature de la prestation].

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.

Fait à _____ le

Signature, nom et cachet du Consultant

En vertu de mes pouvoirs (préciser la qualité), après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel d'Offres National n° [indiquer la nature de la prestation].

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.

Fait à _____ le

Signature, nom et cachet du Consultant

Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission

A Monsieur le **Ministre de l'Eau et de l'Energie**, Autorité Contractante

Attendu que le consultant, ci-dessous désigné « le Soumissionnaire » a soumis son offre en date du _____ de _____ ci-dessous désigné : « l'offre »

Nous [nom de la banque] de [nom du pays], ayant notre siège à [adresse de la banque] (ci-dessous désigné comme

« la banque »), sommes tenus à l'égard de [l'Autorité Contractante] pour la somme de _____ francs CFA que la banque s'engage à régler intégralement à [indiquer l'Autorité Contractante], s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires. Signé et authentiqué par ladite Banque le _____ jour de _____ (année).

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

1. Si le Soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité stipulée dans le Dossier d'Appel d'Offres ;
2. Si le Soumissionnaire, s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par [indiquer l'Autorité Contractante] pendant la période de validité :
 - a. omet de ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ou,
 - b. omet ou refuse de fournir la garantie bancaire tenant lieu de cautionnement définitif, comme prévu dans les instructions aux soumissionnaires.

Nous nous engageons à payer à [indiquer l'Autorité Contractante] un montant allant jusqu'au maximum de la somme ci-dessus dès réception de sa demande écrite, sans que [indiquer l'Autorité Contractante] soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, [indiquer l'Autorité Contractante] notera que le montant qu'il déclare lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux sont remplies et qu'il spécifiera quelle ou quelle (s) conditions (s) a joué ou ont joué.

La présente garantie demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus au-delà de la fin du délai de validité des offres ; toute demande de [indiquer l'Autorité Contractante] tendant à la faire jouer devra parvenir à la Banque dans ce délai.

NOUS [nom de la banque] de [nom du pays], ayant notre siège à [adresse de la banque] (ci-dessous désigné comme

« la banque »), sommes tenus à l'égard de [l'Autorité Contractante] pour la somme de _____ francs CFA que la banque s'engage à régler intégralement à [indiquer l'Autorité Contractante], s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires. Signé et authentiqué par ladite Banque le _____ jour de _____ (année).

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

1. Si le Soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité stipulée dans le Dossier d'Appel d'Offres ;
2. Si le Soumissionnaire, s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par [indiquer l'Autorité Contractante] pendant la période de validité :

Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

Banque:

Référence de la Caution : N°.....

A Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Energie de la République du Cameroun,
Maître d'ouvrage,

Entreprise:

CAUTION POUR LA GARANTIE D'EXECUTION INTEGRALE DES PRESTATIONS

POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES POUR LA REALISATION D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATEGIQUE (EESS) POUR LE PLAN D'ACTION ET DE REINSTALLATION (PAR) DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE BINI A WARAK EN PROCEDURE D'URGENCE.

Nous, (Banque) avons été informés qu'entre le Ministre de l'Eau et de l'Energie, agissant en tant que Maître d'Ouvrage, et agissant en tant que Cocontractant, un marché sera conclu pour l'exécution des prestations dans le cadre de la mise en œuvre de l'aménagement hydroélectrique de Bini à Warak.

Conformément aux dispositions du Marché N°, le Cocontractant est tenu de remettre au Maître d'Ouvrage. Une caution bancaire de garantie de l'exécution intégrale des travaux, couvrant les garanties, engagements et autres obligations incombant au Cocontractant du fait du marché, d'un montant égal à trois (3) pour cent du montant TTC du marché, soit FCFA.....

Nous, (Banque) nous engageons irrévocablement et sans bénéfice de discussion, par la présente, à payer en faveur du Ministère de l'Eau et de l'Energie, à la première demande écrite de de celui, Maître d'ouvrage et dans un délai de huit (8) semaines maximum, jusqu'à concurrence du montant de la présente caution, soit..... toutes les sommes qui pourraient être dues par le Cocontractant au Maître d'Ouvrage du fait que le Cocontractant ne remplirait pas une ou plusieurs de ses obligations prévues au marché.

La demande de mise en jeu partielle ou totale de la présente caution fera l'objet d'une lettre justificative recommandée avec accusé de réception et copie au Cocontractant formulant clairement et complètement les raisons de sa demande

La présente caution bancaire entrera en vigueur à la date de notification du marché au Cocontractant.

L'original de la présente caution sera conservé par le Ministre de l'Eau et de l'Energie. Cette caution sera libérée dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à l'Entreprise:

CAUTION POUR LA GARANTIE D'EXECUTION INTEGRALE DES PRESTATIONS

POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES POUR LA REALISATION D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATEGIQUE (EESS) POUR LE PLAN D'ACTION ET DE REINSTALLATION (PAR) DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE BINI A WARAK EN PROCEDURE D'URGENCE.

Nous, (Banque) avons été informés qu'entre le Ministre de l'Eau et de l'Energie, agissant en tant que Maître d'Ouvrage, et agissant en tant que Cocontractant, un marché sera conclu pour l'exécution des prestations dans le cadre de la mise en œuvre de l'aménagement hydroélectrique de Bini à Warak.

Conformément aux dispositions du Marché N°, le Cocontractant est tenu de remettre au Maître d'Ouvrage. Une caution bancaire de garantie de l'exécution intégrale des travaux, couvrant les garanties, engagements et autres obligations

Annexe n° 4 : Modèle de caution d'avance de démarrage

Banque _____ : _____ référence, _____ adresse _____

Nous soussignés (banque, adresse), déclarons par la présente garantir, pour le compte de :

_____ [le titulaire], au profit du Maître d'Ouvrage -Adresse du Maître d'Ouvrage] (« le bénéficiaire »)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que _____ [le titulaire] ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de l'avance de démarrage selon les conditions du marché _____ du _____ relatif aux prestations [indiquer l'objet des travaux, les références de l'Appel d'Offres et le lot, éventuellement], de la somme totale maximum correspondant à l'avance de [vingt (20) %] du montant Toutes Taxes Comprises du marché n° _____, payable dès la notification de l'ordre de service correspondant, soit : _____ francs CFA

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance sur les comptes de _____ [le titulaire] ouverts auprès de la banque

_____ sous le n° _____

Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par

le CCAP. Toutefois, le montant de la caution sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au fur et à mesure de son remboursement.

La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

Signé et authentifié par la banque

à _____ le _____

_____ [le titulaire], au profit du Maître d'Ouvrage -Adresse du Maître d'Ouvrage] (« le bénéficiaire »)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que _____ [le titulaire] ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de l'avance de démarrage selon les conditions du marché _____ du _____ relatif aux prestations [indiquer l'objet des travaux, les références de l'Appel d'Offres et le lot, éventuellement], de la somme totale maximum correspondant à l'avance de [vingt (20) %] du montant Toutes Taxes Comprises du marché n° _____, payable dès la notification de _____ francs CFA

Annexe n° 5 : Modèle de cautionnement provisoire

(Banque)

Référence de la Caution : N°.....

A Monsieur le **Ministre de l'Eau et de l'Energie**

Autorité Contractante,

Appel d'Offres National Restreint n° __/AONR/MINEE/CIPM/2020 du _

CAUTION BANCAIRE DE SOUMISSION POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES EN VUE DE LA REALISATION D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATEGIQUE (EESS) POUR LE PLAN D'ACTION ET DE REINSTALLATION (PAR) DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE BINI A WARAK EN PROCEDURE D'URGENCE.

Le Bureau d'Etudes Techniques (Soumissionnaire) remet en date du auprès du **MINEE** une offre concernant la réalisation pour le compte du Gouvernement, dans le cadre de la mise en service de l'aménagement hydroélectrique de Bini à Warak.

A cet effet, et en accord avec les conditions établies dans le Dossier d'Appel d'Offres le soumissionnaire doit présenter au Ministre de l'Eau et de l'Energie une garantie de soumission s'élevant à un montant de (fixé dans le RPAO).....

Par la présente garantie, nous soussignées,(Banque) sommes vis-à-vis du Ministère des Marchés Publics engagés par le soumissionnaire pour la somme de (Chiffres)..... (Lettres).

Par la présente, nous nous engageons irrévocablement et en renonçant à toute discussion à verser, à la première demande écrite et sans délai, le montant total de la caution sur le compte indiqué par l'Autorité Contractante, dès que celui-ci, à travers les personnalités autorisées, nous informera par écrit que le soumissionnaire ne respecte pas l'engagement que constitue son offre.

La présente caution sera libérée au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la présente validité des offres ou dans le cas où le Bureau d'Etudes Techniques est attributaire du marché, après constitution de la garantie de l'exécution intégrale des prestations (Cautionnement définitif).

Cette caution sera libérée lorsque le montant de l'avance aura été restitué en totalité.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

L'original de la présente caution sera conservé au Ministère de l'Eau et de l'Energie.

La loi ainsi que la juridiction applicable à la garantie sont celles du Cameroun.

Fait à le.....

Signature(s).....

D'ETUDES TECHNIQUES EN VUE DE LA REALISATION D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATEGIQUE (EESS) POUR LE PLAN D'ACTION ET DE REINSTALLATION (PAR) DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE BINI A WARAK EN PROCEDURE D'URGENCE.

Le Bureau d'Etudes Techniques (Soumissionnaire) remet en date du auprès du **MINEE** une offre concernant la réalisation pour le compte du Gouvernement, dans le cadre de la mise en service de l'aménagement hydroélectrique de Bini à Warak.

A cet effet, et en accord avec les conditions établies dans le Dossier d'Appel d'Offres le soumissionnaire doit présenter au Ministre de l'Eau et de l'Energie une garantie de soumission s'élevant à un montant de (fixé dans le RPAO).....

Par la présente garantie, nous soussignées,(Banque) sommes vis-à-vis du Ministère des Marchés Publics engagés par le soumissionnaire pour la somme de (Chiffres)..... (Lettres).

Par la présente, nous nous engageons irrévocablement et en renonçant à toute discussion à verser, à la première demande écrite et sans délai, le montant total de la

**PIÈCE N°10 : JUSTIFICATIFS DES ÉTUDES
PRÉALABLES**

**PIÈCE N°10 : JUSTIFICATIFS DES ÉTUDES
PRÉALABLES**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'EAU ET DE
L'ENERGIE

PROJET D'AMENAGEMENT HYDRO-
ELECTRIQUE DE BINI A WARAK



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF WATER RESOURCES
AND ENERGY

N° 000 023 12

20/MINEE/PAHBW/UO-DP/PES/bd

Yaoundé, le

17 JUIN 2020

NOTE DE PRESENTATION QUI ATTESTE DE LA DISPONIBILITE DES ETUDES PREALABLES

Relative au Dossier d'Appel d'Offres National Restreint pour le recrutement d'un Bureau d'Etudes Techniques en vue de la réalisation d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation du projet d'aménagement hydroélectrique de Bini à Warak, en procédure d'urgence.

1- CONTEXTE

Selon les études techniques détaillées de l'aménagement hydroélectrique de Bini à Warak, réalisées par l'entreprise **SINOHYDRO**, chargée de la construction de l'ouvrage, les villages Mbang-Mboum, Sangha et Ndouar ont été identifiés comme des sites devant être envoyés à la mise en eau du barrage. Pour atténuer les effets négatifs du Projet, une étude visant à la réinstallation de ces villages a été menée par le Cabinet **ERE Développement** adjudicataire du marché N°000037/M/MINMAP/CCCPM-AI/2015 du 18 Août 2015 pour l'Elaboration Plan d'Action et de Réinstallation (PAR), du Plan de Gestion des Afflux Sociaux (PGAS) et du Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak.

Les sites de **Konalemou**, **Dara Salam** et de **Mboundjock** ont été choisis pour accueillir les villages déplacés. Les infrastructures à construire ont été élaborées et on fait l'objet des études de faisabilités, ensuite des Avant-Projets Détaillées, qui ont aboutis aux différents Dossier d'Appel d'Offres.

2- JUSTIFICATIF ET OBJECTIF DE L'ETUDE

2-1 Justificatif
N° 000 023 12

20/MINEE/PAHBW/UO-DP/PES/bd

Yaoundé, le

17 JUIN 2020

NOTE DE PRESENTATION QUI ATTESTE DE LA DISPONIBILITE DES ETUDES PREALABLES

Relative au Dossier d'Appel d'Offres National Restreint pour le recrutement d'un Bureau d'Etudes Techniques en vue de la réalisation d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation du projet d'aménagement hydroélectrique de Bini à Warak, en procédure d'urgence.

- construction et aménagement des infrastructures de bases (écoles, centres de santé, maisons d'habitation, mosquées, églises...);
- aménagement des infrastructures socioéconomiques (marché, débarcadère, village des pêcheurs...);
- reconstitution des terres agricoles, pastorales, ...);
- aménagements des voies d'accès, fluides et réseaux (AEP, électricité, télécommunication...).

2-2. Objectifs

A. Objectif général

L'objectif général de cette **EESS** est d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux environnementaux et sociaux significatifs et probables en vue d'orienter les choix, et d'élaborer des documents cadre de prise en compte des diligences environnementales et sociales dans les politiques, plans, programmes et projets lors de la mise en œuvre du PAR.

B. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'Evaluation Stratégique Environnementale et Sociale (**EESS**) sont les suivants :

- Identifier et stimuler l'attention sur les priorités environnementales et sociales liées au développement de la zone de l'étude ;
- Améliorer la responsabilisation sociale en rendant le processus plus transparent ;
- Renforcer les capacités en ce qui concerne la gestion des risques environnementaux et sociaux liés au PAR.

L'**EESS** est un moyen d'engager une approche qui allie le travail d'analyse et de dialogue avec les parties prenantes. Elle traite des problèmes environnementaux et sociaux directement liés à la Politique, au Plan et au Programme d'aménagement des infrastructures liés à la mise en œuvre du PAR. L'**EESS** permet de déceler à temps les effets globaux des projets sur l'environnement et les conflits potentiels que ces derniers présentent, de manière à alléger et à accélérer ensuite le déroulement des projets futurs.

Pour atteindre cet objectif, les principaux documents de politique, de plan et de programme à considérer sont les suivants :

- Les rapports d'Avant-Projets Détaillés pour la mise en œuvre du **PAR**, du **PGAS**, du **PEPP**, du **SIG** et du **SIES** du Projet d'aménagement hydroélectrique de Bini à Warak ;
- Le rapport de l'**Etude d'Impact Environnemental et Social** de

A. Objectif général

L'objectif général de cette **EESS** est d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux environnementaux et sociaux significatifs et probables en vue d'orienter les choix, et d'élaborer des documents cadre de prise en compte des diligences environnementales et sociales dans les politiques, plans, programmes et projets lors de la mise en œuvre du PAR.

B. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'Evaluation Stratégique Environnementale et Sociale (**EESS**) sont les suivants :

le choix des options des ouvrages à construire dans les sites de recasements et de sa viabilisation.

Les Termes De Références ont été élaborés par les soins de l'Unité Opérationnelle du Projet. Les prestations à exécuter sont réparties en un (01) lot unique. La consistance de ces prestations est détaillée dans les Termes De Référence (pièce n°6) contenue dans le projet de Dossier d'Appels d'Offres ci-joints.

3- CONSISTANCE DES PRESTATIONS DU BET

Le BET devra :

- Identifier et évaluer les enjeux des différents projets à implémenter dans le cadre de la mise en œuvre du PAR ;
- Analyser les composantes retenues pour la mise en œuvre du PAR dans le cadre du projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak ;
- Faire un plan d'aménagement de lotissement respectueux de l'environnement des différents sites de recasement ;
- Réaliser une étude de la situation environnementale de référence et son évolution sans et avec les options retenues ;
- Organiser la participation publique à l'effet de prendre en compte les préoccupations des parties prenantes et de les faire participer à la prise des décisions ;
- Faire l'analyse socioéconomique de la mise en œuvre du PAR. Identifier son apport pour le développement de la région ;
- Identifier les risques liés à la mise en œuvre des politiques, plans et programmes en rapport avec la mise en œuvre du PAR ;
- Analyser les indicateurs socio-économiques, environnementaux et de performance devant traduire les préoccupations de toutes les parties prenantes ainsi que les indicateurs de vulnérabilité et de résilience des différentes infrastructures ;
- Evaluer les capacités institutionnelles à traiter les enjeux environnementaux et sociaux, ainsi que des conclusions et recommandations ;
- Proposer un plan de renforcement des capacités de l'équipe de suivi de l'étude ;
- Proposer des mesures de gestion des enjeux environnementaux et sociaux identifiés ;
- Analyser la portée et la nature des effets résiduels et/ou cumulatifs. L'analyse doit décrire à l'aide de détails adéquats, les effets environnementaux potentiels qui peuvent subsister après la prise en compte de mesures d'atténuation et d'amélioration ;
- Elaborer des directives et guides de prise en compte des diligences environnementales et sociales dans les politiques, plans, programmes et projets lors de la mise en œuvre de la politique du Maître d'Ouvrage dans le cadre du PAR ;

Le BET devra :

- Identifier et évaluer les enjeux des différents projets à implémenter dans le cadre de la mise en œuvre du PAR ;
- Analyser les composantes retenues pour la mise en œuvre du PAR dans le cadre du projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak ;
- Faire un plan d'aménagement de lotissement respectueux de l'environnement des différents sites de recasement ;
- Réaliser une étude de la situation environnementale de référence et son évolution sans et avec les options retenues ;
- Organiser la participation publique à l'effet de prendre en compte les préoccupations des parties prenantes et de les faire participer à la prise des décisions ;

- **Un Socio-économiste** minimum Bac + 5 en Sociologie ou Economie ou Environnement possédant au moins 10 ans d'expérience et des bonnes connaissances dans l'économie de l'environnement et en sociologie ;
- **Géomaticien** minimum Bac + 5 en géomatique ou cartographie possédant au moins 05 ans d'expérience ;
- **Ingénieur des travaux de Génie Rural** minimum Bac + 3 possédant au moins 10 ans d'expérience en assainissement (liquide et solide), en AEP... dans les zones rurales ;
- **Un Ingénieur électricien ou électrotechnicien** minimum Bac + 5 en Génie Electrique spécialisé dans les études, la conception, dimensionnement et l'installation des réseaux de transport, possédant au moins 10 ans d'expérience ;
- **Un Environnementaliste spécialiste du PAR/PIR** minimum Bac + 5 en Environnement possédant au moins 10 ans d'expérience et des bonnes connaissances dans le domaine du PAR ou du PIR ;
- **Un Ingénieur de Génie Civil** minimum Bac + 5 en Génie Civil ayant 10 ans d'expérience au moins, une bonne maîtrise de la conception et du dimensionnement des ouvrages ;
- **Ingénieur Topographe** minimum Bac + 5 en topographie possédant au moins 05 ans d'expérience dans les levés topographiques et le bornage de grande parcelle ;
- **Un Urbaniste Spécialiste en Gestion du Patrimoine Culturel** minimum Bac + 5 en Urbanisme et avec des bonnes connaissances en aménagements urbains, possédant au moins 10 ans d'expérience ;
- **Ingénieur Géotechnicien** minimum Bac + 5 en Géotechnique et avec de bonnes connaissances en mécanique des sols, possédant au moins 10 ans d'expérience ;
- **Zootechnicien** minimum Bac + 5 en zootechnique possédant au moins 10 ans d'expérience ;
- **Ingénieur Agronome** minimum Bac + 5 en Agronomie possédant au moins 10 ans d'expérience ;

5- PARTICIPATION AU PRESENT AONR

La participation au présent Appel d'Offres National est restreinte à égalité de conditions aux Bureaux d'Etudes Techniques nationales suivants :

N°	Bureaux d'Etudes Techniques	Adresses
1	CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHE FORESTIERES APLLIQUEES ET DE DEVELOPPEMENT (CARFAD)	BP : 30 588 Yaoundé Email : carfadcameroun@yahoo.fr Tel : +237 222 31 08 92/699 95 01 05
2	Groupement : AGORA CONSULTING / ERE DEVELOPPEMENT ;	BP : 11 487 Yaoundé ; Email : secretariateredev@yahoo.fr Tel : +237 222 23 25 94/699 93 65 37
3	Groupement : POUM'S SARL / SANY'S GLOBAL CONSULTING ;	BP : 14 300 Yaoundé Email : kekomiclovis@yahoo.fr Tel : +237 696 71 13 51/ 674 49 00 75

- **Un Ingénieur électricien ou électrotechnicien** minimum Bac + 5 en Génie Electrique spécialisé dans les études, la conception, dimensionnement et l'installation des réseaux de transport, possédant au moins 10 ans d'expérience ;
- **Un Environnementaliste spécialiste du PAR/PIR** minimum Bac + 5 en Environnement possédant au moins 10 ans d'expérience et des bonnes connaissances dans le domaine du PAR ou du PIR ;
- **Un Ingénieur de Génie Civil** minimum Bac + 5 en Génie Civil ayant 10 ans d'expérience au moins, une bonne maîtrise de la conception et du dimensionnement des ouvrages ;
- **Ingénieur Topographe** minimum Bac + 5 en topographie possédant au moins 05 ans d'expérience dans les levés topographiques et le bornage de grande parcelle ;
- **Un Urbaniste Spécialiste en Gestion du Patrimoine Culturel** minimum Bac + 5 en Urbanisme et avec des bonnes connaissances en aménagements urbains, possédant au moins 10 ans d'expérience ;

Le montant prévisionnel des prestations est de trois cent cinquante millions (350 000 000) de Francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC).

8- MODE DE FINANCEMENT

Dans le cadre des fonds de contrepartie en dépenses réelles du Projet, Budget d'Investissement Public 2020 et suivants du **MINEE**, une ligne est consacrée à la mise en œuvre partielle du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (**PGSE**). Pour mener ces études, une provision issue de la ligne « **mise en œuvre partielle du PGES** » du mémoire de dépenses, imputation **54 32 421 02 4410104 2319**, reste entièrement disponible. 4-

P.J. : 01 copie du projet de DAONR ;



[Signature]
ESSOMBA Gaston

... ligne mise en œuvre partielle du PGES » du mémoire de dépenses, imputation **54 32 421 02 4410104 2319**, reste entièrement disponible. 4-

P.J. : 01 copie du projet de DAONR ;



[Signature]
ESSOMBA Gaston

**PIÈCE N°11 : GRILLE D'ÉVALUATION DES
OFFRES**

**PIÈCE N°11 : GRILLE D'ÉVALUATION DES
OFFRES**

La grille d'évaluation des offres est la suivante :

N°	DOCUMENTS	Note
1	PRESENTATION DES OFFRES	
1.1	Reliure, page de garde et intercalaires de couleur	0.5
1.2	Sommaire et pièces rangées dans l'ordre	0.5
1.3	Respect des modèles du DAO	0.5
1.4	Qualité des copies et pagination	0.5
Sous Total 1		02 pts
2	REFERENCE DU BET	
2.1	Fournir des justificatifs de réalisation des prestations similaires réalisées au cours des dix dernières années dans les domaines ci-après : (i) Evaluations Environnementales et Sociales Stratégiques ; (ii) Etude d'évaluation de la politique d'aménagement du territoire : <ul style="list-style-type: none"> • Plan/Politique/Programme de Développement et Aménagement de nouvelle zone Urbanisables (lotissement) ; • Plan Cadastral et Domanial en zone tropical Chaque référence justifiée est égale à 4 points	16
2.2	Montant cumulé des références présentées supérieur à 200 000 000 FCFA	04
Sous Total 2		20
3	METHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL PROPOSE PAR RAPPORT AUX TDRS	
3.1	Observations et suggestions sur les Termes de références (Compréhension des TDR/ pertinence et nombre d'arguments exposés par le soumissionnaire et démontrant qu'il a bien compris la mission)	03
3.2	Adaptation des taches au calendrier d'exécution et surtout bonne évaluation du temps nécessaires à leur accompagnement (Pertinence du ou des chronogrammes)	04
3.3	Description et organisation de la mission, composition et déploiement des équipes	10
3.4	Attestation de visite de site signé sur l'honneur	01
3.5	Rapport de visite de site avec photos illustratives	02
3.6	CCAP paraphés et signés ; TDR paraphés et signés	01
3.7	Surface financière supérieure à 200 000 000 FCFA	02
3.8	Chiffre d'affaires des trois dernières années supérieur à 200 000 000 FCFA	02
Sous Total 3		25
4	QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE DU PERSONNEL CLE	
4.1	Chef de mission, socio environnementaliste Expérience, la qualification et les références du chef de mission et l'attestation d'exclusivité et de disponibilité. Il devra être un socio environnementaliste justifié d'une qualification minimale BACC+5, d'au moins 15 années d'expérience et ayant effectué durant les 10 dernières années <i>Diplôme (Bacc + 5)</i>	07
1.4	Qualité des copies et pagination	01 0.5
Sous Total 1		02 pts
2	REFERENCE DU BET	
2.1	Fournir des justificatifs de réalisation des prestations similaires réalisées au cours des dix dernières années dans les domaines ci-après : (i) Evaluations Environnementales et Sociales Stratégiques ; (ii) Etude d'évaluation de la politique d'aménagement du territoire : <ul style="list-style-type: none"> • Plan/Politique/Programme de Développement et Aménagement de nouvelle zone Urbanisables (lotissement) ; • Plan Cadastral et Domanial en zone tropical Chaque référence justifiée est égale à 4 points	16
2.2	Montant cumulé des références présentées supérieur à 200 000 000 FCFA	04
Sous Total 2		20
3	METHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL PROPOSE PAR RAPPORT AUX TDRS	

	Diplôme	01
	Expérience générale	01
	Expérience spécifique	01
4.3	Géomaticien (minimum BACC+5 en géomatique ou cartographie possédant au moins 05 années d'expérience)	03
	Diplôme	01
	Expérience générale	01
	Expérience spécifique	01
4.4	Ingénieur des Travaux de Génie Rural (BACC+3 en génie rural possédant au moins 10 années d'expérience en assainissement (liquide et solide), en AEP... dans les zones rurales)	03
	Diplôme	01
	Expérience générale	01
	Expérience spécifique	01
4.5	Ingénieur Electricien/ Electrotechnicien (minimum BACC+5 en Génie électrique spécialisé dans les études, la construction et l'exploitation des réseaux de transport et de distribution d'énergie électrique, possédant au moins 10 années d'expérience)	03
	Diplôme	01
	Expérience générale	01
	Expérience spécifique	01
4.6	Environnementaliste spécialiste du PAR/PIR (minimum BACC+5 en environnement possédant au moins 10 années d'expérience et des bonnes connaissances dans le domaine du PAR et du PIR)	03
	Diplôme	01
	Expérience générale	01
	Expérience spécifique	01
4.7	Ingénieur de Génie Civil (minimum BACC+5 ayant 10 années d'expérience au moins et une bonne maîtrise de la conception et la qualité des ouvrages)	03
	Diplôme	01
	Expérience générale	01
	Expérience spécifique	01
4.8	Ingénieur Topographe (minimum BACC+3 en topographie possédant au moins 05 années d'expérience)	03
	Diplôme	01
	Expérience générale	01
	Expérience spécifique	01
4.9	Un Urbaniste spécialiste en gestion du patrimoine culturel (minimum BACC+5 en urbanisme et avec de bonnes connaissances en droit public, possédant au moins 10 années d'expérience)	03
	Diplôme	01
4.4	Ingénieur des Travaux de Génie Rural (BACC+3 en génie rural possédant au moins 10 années d'expérience en assainissement (liquide et solide), en AEP... dans les zones rurales)	03
	Diplôme	01
	Expérience générale	01
	Expérience spécifique	01
4.5	Ingénieur Electricien/ Electrotechnicien (minimum BACC+5 en Génie électrique spécialisé dans les études, la construction et l'exploitation des réseaux de transport et de distribution d'énergie électrique, possédant au moins 10 années d'expérience)	03
	Diplôme	01
	Expérience générale	01
	Expérience spécifique	01
	Environnementaliste spécialiste du PAR/PIR (minimum BACC+5 en environnement	

	d'expérience)	
	Diplôme	01
	Expérience générale	01
	Expérience spécifique	01
4.12	Ingénieur Agronome (minimum BACC+5 en Agronomie possédant au moins 10 années d'expérience)	03
	Diplôme	01
	Expérience générale	01
	Expérience spécifique	01
Sous Total Personnel		40
5	MOYENS MATERIELS ET LOGISTIQUE	
5.1	Moyens logistiques	
5.1.1	Véhicules tout terrain minimum 03	02
5.1.2	Moyens de communication et internet Des modems internet ; Email ;	0.5
5.2	Moyens matériels et techniques	
5.2.1	Matériels de travail ((01) Vidéos projecteur ; des ordinateurs portables et de bureaux ; imprimante multifonction couleur ; ...)	02
5.2.2	Liste des Logiciels à utiliser : Arcgis, autocad, Qgis, Epanet, logiciel de suivi-évaluation...	01
5.2.3	Théodolites (02)	02
5.2.4	GPS bi-fréquence (02)	02
5.2.5	Télémètres ou décamètre	0.5
5.2.6	Tachéomètre	0.5
5.2.7	Matériels géotechniques : Justificatif (contrat) de collaboration avec un laboratoire géotechnique agréé pour des essais : granulométrie ; sédimentométrie ; teneur en eau ; déformabilité et densité ; portance ; CBR in situ ...	2,5
Sous Total 05		13
TOTAL GENERAL		100

NB/1 : Chaque proposition conforme se verra attribué un note technique (NT), une proposition sera rejetée à ce stade si elle n'obtient pas le score technique minimum requis pour l'ouverture de l'offre financière qui est de 75/100.

NB/2 : Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque candidat devra fournir :

- Une attestation de disponibilité et d'exclusivité pour chaque personnel signé

	Expérience générale	01
	Expérience spécifique	01
Sous Total Personnel		40
5	MOYENS MATERIELS ET LOGISTIQUE	
5.1	Moyens logistiques	
5.1.1	Véhicules tout terrain minimum 03	02
5.1.2	Moyens de communication et internet Des modems internet ; Email ;	0.5
5.2	Moyens matériels et techniques	
5.2.1	Matériels de travail ((01) Vidéos projecteur ; des ordinateurs portables et de bureaux ; imprimante multifonction couleur ; ...)	02
5.2.2	Liste des Logiciels à utiliser : Arcgis, autocad, Qgis, Epanet, logiciel de suivi-évaluation...	01
5.2.3	Théodolites (02)	02

**PIÈCE N°12 : LISTE DES ETABLISSEMENTS ET
ORGANISMES FINANCIERS AUTORISÉS À
ÉMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE
DES MARCHÉS PUBLICS**

**PIÈCE N°12 : LISTE DES ETABLISSEMENTS ET
ORGANISMES FINANCIERS AUTORISÉS À**

I- BANQUES

1. Afriland First Bank (FIRST BANK), BP: 11 834, Yaoundé ;
2. Banque Atlantique du Cameroun (BACM), BP: 2 934, Douala ;
3. Banque International du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit BICEC, BP: 1 925, Douala ;
4. Citibank Cameroun (CITIGROUP), BP: 4 571, Douala ;
5. Commercial Bank of Cameroon (CBC), BP: 4 004, Douala ;
6. Ecobank Cameroon (ECOBANK), BP: 582, Douala ;
7. National Financial Credit Bank NFC BANK, BP: 6 578, Yaoundé ;
8. Société Commerciale des Banques-Cameroun (CA-SCB), BP: 300, Douala ;
9. Société Générale de Banque au Cameroun (SGBC), BP: 4 042, Douala ;
10. Standard Chartered Bank Cameroun (SCBC), BP: 1 784, Douala ;
11. Crédit Communautaire d'Afrique-Bank (CCABANK), BP: 30 388, Yaoundé
12. Bank Of Africa Cameroun (BOA Cameroun), BP: 4 593, Douala ;
13. Union Bank of Cameroon PLC (UBC), BP: 15 569, Douala ;
14. United Bank for Africa (UBA), BP: 2 088, Douala ;
15. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI), BP: 600, Douala ;
16. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME) BP: 12 962, Yaoundé ;

II- COMPAGNIES D'ASSURANCES

1. Activa Assurances BP : 12 970, Douala ;
2. Aréa Assurances S.A, BP : 1 531, Douala ;
3. Atlantique Assurances S.A, BP : 2 933, Douala ;
4. Beneficial General Insurance S.A, BP: 2 328, Douala ;
5. Chanas Assurances S.A, BP : 109, Douala ;
6. CPA S.A, BP : 54, Douala ;
7. NSIA Assurances SA, BP : 2 759, Douala ;
8. Pro Assur S.A, BP: 1011, Douala ;
4. Citibank Cameroun (CITIGROUP), BP: 4 571, Douala ;
5. Commercial Bank of Cameroon (CBC), BP: 4 004, Douala ;
6. Ecobank Cameroon (ECOBANK), BP: 582, Douala ;
7. National Financial Credit Bank NFC BANK, BP: 6 578, Yaoundé ;
8. Société Commerciale des Banques-Cameroun (CA-SCB), BP: 300, Douala ;
9. Société Générale de Banque au Cameroun (SGBC), BP: 4 042, Douala ;
10. Standard Chartered Bank Cameroun (SCBC), BP: 1 784, Douala ;
11. Crédit Communautaire d'Afrique-Bank (CCABANK), BP: 30 388, Yaoundé
12. Bank Of Africa Cameroun (BOA Cameroun), BP: 4 593, Douala ;
13. Union Bank of Cameroon PLC (UBC), BP: 15 569, Douala ;
14. United Bank for Africa (UBA), BP: 2 088, Douala ;